



Peu d'ouvrages s'étaient intéressés jusqu'ici à l'environnement politique immédiat qui a précédé le drame rwandais. Pourtant, ce sont des enjeux très concrets, des alliances du moment,

des stratégies développées dans l'ombre qui sont à l'origine de cette tragédie.

L'objectif de Vénuste Nshimiyimana est de nous offrir des éléments factuels qui aideront à mieux comprendre cet environnement. S'il demeure inévitablement des points d'interrogation, cette enquête contribuera toutefois à une meilleure connaissance de cette période cruciale de l'histoire du Rwanda.

Préfacé par Filip Reyntjens, professeur aux universités d'Anvers, de Leuven et de Bruxelles, ce livre est incontestablement une pièce précieuse à verser au dossier car le génocide ne pourra s'expliquer clairement que lorsque les responsabilités dans l'attentat présidentiel auront été établies.

Né en 1963 à Butare au sud du Rwanda, Vénuste Nshimiyimana est un des journalistes les plus chevronnés de son pays. Attaché de presse du GOMN puis de la MINUAR, il a été un témoin privilégié des événements tragiques d'avril 1994 et de leurs antécédents. Depuis 1995, il est responsable du Centre d'Informations et d'Études sur le Rwanda (CIER) à Bruxelles.

uorum

ISBN 2-930014-63-6



VÉNUSTE NSHIMIYIMANA PRÉLUDE DU GÉNOCIDE RWANDAIS

# VÉNUSTE NSHIMIYIMANA PRÉLUDE DU GÉNOCIDE RWANDAIS

ENQUÊTE SUR LES CIRCONSTANCES  
POLITIQUES ET MILITAIRES DU MEURTRE  
DU PRÉSIDENT HABYARIMANA



uorum

VÉNUSTE NSHIMIYIMANA

**PRÉLUDE  
DU GÉNOCIDE  
RWANDAIS**

ENQUÊTE SUR LES CIRCONSTANCES  
POLITIQUES ET MILITAIRES DU MEURTRE  
DU PRÉSIDENT HABYARIMANA

Quorum

## SIGLES

Toute reproduction ou adaptation d'un extrait quelconque de ce livre, par quel que procédé que ce soit, et notamment par photocopie ou microfilm, est strictement interdite.

© Editions Quorum SPRL (1995)  
32, rue du Viaduc  
B-1340 Ottignies LLN  
Tél. : [32] [0]10-41.42.44  
Fax : [32] [0]10-41.98.41

Diffusion en Belgique : Presses de Belgique  
Diffusion en France : CED Diffusion / Distique

Couverture : Photo R. Milutin.

Composition et mise en pages : Post Scriptum, B-1340 Ottignies.

Imprimé en Belgique

D 1996/6230/01

ISBN 2-930014-63-6

AFP	Agence France Presse
AIDH	Association internationale des droits de l'homme
ARP	Agence rwandaise de presse
AMASASU	Alliance des militaires agacés par les séculaires actes sournois des unaristes
APR	Armée patriotique rwandaise
BIEP	Bureau d'information, d'éducation et de presse (de la MINUAR)
CDR	Coalition pour la défense de la République
CETA	Conférence des Églises de toute l'Afrique
CIDPD	Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
CND	Conseil national de développement
CSP	Comité du salut public
DAMI	Détachement d'assistance militaire à l'instruction
DGSE	Direction générale de la sécurité extérieure
ERM	École royale militaire
ESM	École supérieure militaire
FAR	Forces armées rwandaises

FPR	Front patriotique rwandais
GOMN	Groupe d'observateurs militaires neutres
GTBE	Gouvernement de transition à base élargie
JDR	Jeunes démocrates républicains
KIBAT	Bataillon de Kigali (au sein de la MINUAR)
MDR	Mouvement démocratique républicain
MRND	Mouvement républicain national pour le développement et la démocratie
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
NRA	National resistance army
ONU	Organisation des Nations Unies
ORINFOR	Office rwandais d'information
ORTPN	Office rwandais du tourisme et des parcs nationaux
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
OVAPAM	Office de la valorisation des produits agricoles du Mutara
PARMEHUTU	Parti pour l'émancipation de la masse hutu
PDC	Parti démocrate chrétien
PL	Parti libéral
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSD	Parti social démocrate
RFI	Radio France Internationale

## PRÉFACE

*Les récits qu'on a pu lire dans la presse et dans des ouvrages publiés dans les mois qui ont suivi la catastrophe rwandaise se sont en général penchés, de façon plus ou moins fiable, sur les antécédents et le déroulement du génocide.*

*En revanche, ils se sont très peu intéressés à l'environnement politique immédiat. Pourtant, ce sont des enjeux politiques très concrets, des alliances du moment, des stratégies développées par des acteurs restés dans l'ombre, dans un paysage politico-militaire très mouvant, qui sont à l'origine de ce drame.*

*Vénuste Nshimiyimana, journaliste rwandais parmi les plus chevronnés de son pays et un des rares à avoir tenté une approche objective dans un contexte pourtant extrêmement polarisant, nous offre ici des éléments factuels, qui aideront à mieux comprendre cet environnement immédiat.*

*Sa position comme attaché de presse du GOMN et de la MINUAR a fait de Vénuste Nshimiyimana un témoin privilégié, grâce à ses contacts avec de nombreux acteurs cruciaux et à son accès à un important réseau d'information. Il a pu ainsi vivre de très près les événements qui ont débuté le 6 avril 1994 et leurs antécédents.*

*S'il demeure inévitablement des points d'interrogation, le récit*

*qui suit révèle ou rappelle de nombreux éléments factuels, qui contribuent à une meilleure connaissance de cette période cruciale de l'histoire du Rwanda.*

*À ce titre, ce travail est une pièce précieuse à verser au dossier, et il offre des pistes de recherche d'une utilité incontestable pour la recherche de la vérité.*

Filip REYNTJENS

Professeur aux Universités d'Anvers,  
de Leuven (KUL) et de Bruxelles (ULB)

Président du centre d'études et de  
documentations africaines (CEDAF)

Vice-recteur de l'Université  
de Mbuji-Mayi (Zaire)

Membre titulaire de l'Académie  
royale d'Outre-Mer (Belgique)

## INTRODUCTION

Ce livre se veut une contribution à la compréhension du drame rwandais. Toute stratégie de conquête du pouvoir ne pouvait passer que par le meurtre du président de la République. Nous allons analyser le contexte extrêmement polarisant qui a précédé l'attentat contre l'avion du chef de l'État rwandais, le général Juvénal Habyarimana, un acte criminel prémédité, organisé, et dont les conséquences (le génocide des Tutsi et le massacre d'opposants politiques et de paysans Hutu) incombent à l'auteur de ce forfait. Le génocide ne pourra s'expliquer clairement que lorsque les responsabilités dans cet attentat seront établies.

« Le génocide s'entend comme l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : meurtre de membres du groupe, atteintes graves à l'intégrité physique ou morale de membres du groupe, soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe, et transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. » <sup>1</sup>

Presque deux années après le drame rwandais, la respon-

sabilité de l'attentat qui a coûté la vie au président Habyarimana, et qui a plongé le pays dans un génocide sans précédents, reste un mystère. L'Organisation des Nations Unies, pourtant fortement représentée par la MINUAR, ne semble pas préoccupée par la compréhension du drame, qui a non seulement entraîné la mort de casques bleus, mais aussi conduit inexorablement le pays vers le génocide. L'ONU était présente au Rwanda, mais elle a hésité, tâtonné, puis elle s'est retirée, manquant au devoir d'assistance à personnes en danger, et préfère aujourd'hui le silence, après un rapport d'enquête sans valeur réel.

La France, qui a combattu aux côtés des forces gouvernementales depuis octobre 1990 et dont les éléments de la coopération militaire se retrouvent jusque dans l'état-major des FAR, ceux-là même qui ont fait un travail « extraordinaire » dans l'analyse du terrorisme au Rwanda imputé évidemment au FPR, reste muette. Malgré la mort, dans cet attentat, de trois Français membres d'équipage d'un avion de fabrication française et malgré la thèse de Colette Braeckman qui met en cause deux Français du DAMI, opérant pour le compte de la CDR.

La Belgique a des liens quasi séculaires avec le Rwanda. Depuis qu'elle a reçu le mandat des Nations Unies d'administrer cette ancienne colonie allemande, sa politique de coopération et de développement n'a jamais cessé d'évoluer en faveur des gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Après la mort de Juvénal Habyarimana, la préoccupation principale du gouvernement belge semble être la découverte des mobiles du climat anti-belge à la veille et au lendemain de l'assassinat du président ainsi que l'analyse des circonstances dans lesquelles les casques bleus belges ont été tués.

Selon les déclarations de la veuve du président rwandais

et du gouvernement intérimaire, des Belges auraient participé au meurtre. La Belgique peut-elle faire d'une pierre deux coups en cherchant qui a tué le président Habyarimana et donné l'ordre d'assassiner ses casques bleus ?

Le Front patriotique rwandais a également adopté la politique du silence absolu quant à l'ouverture d'une enquête sur la mort du président Habyarimana, qui pourtant a entraîné le génocide des Tutsi et des Hutu présumés sympathisants du FPR<sup>2</sup>.

Seuls le gouvernement intérimaire auto-proclamé le 9 avril 1994 et la veuve du chef de l'État, M<sup>me</sup> Agathe Habyarimana, ont sollicité une enquête internationale sur les circonstances de la chute de l'avion.

La reconstruction du Rwanda et la réconciliation nationale seraient aléatoires sans la recherche de la vérité, l'établissement des responsabilités et l'application de la justice.

L'Église catholique, accusée par le FPR d'avoir participé passivement ou activement au génocide, a été aussitôt la cible des représailles et totalise aujourd'hui plus de deux cents prêtres, religieux, religieuses et laïcs consacrés tués. Le Vatican lui aussi reste silencieux quant à l'ouverture d'une enquête pour établir les circonstances de l'assassinat des évêques et de tous les consacrés. L'attitude du Saint-Siège face au sort des ecclésiastiques emprisonnés est aussi mitigée.

Disons également en passant que le Burundi, qui lui aussi a perdu un président de la République, M. Cyprien Ntaryamira, et deux ministres dans l'attentat, n'a pas jusqu'aujourd'hui, du moins officiellement, demandé une enquête internationale. Même l'Organisation de l'Unité Africaine, qui s'est beaucoup investie depuis le mois d'octobre 1990, en facilitant et en soutenant les négociations de paix, ainsi qu'en envoyant un contingent de militaires chargés d'observer le respect du cessez-le-feu, n'a pas non plus sollicité officiel-

lement la mise en place d'une commission internationale pour faire la lumière sur l'assassinat de deux chefs d'États africains.

En nous focalisant sur les acteurs politiques principaux qui ont joué différents rôles dans la crise rwandaise jusqu'à l'éclatement du printemps 1994, nous allons essayer de partir sur la piste des assassins du président Habyarimana.

Avec l'espoir qu'un jour le peuple meurtri du Rwanda ait droit à la vérité.

Nous développerons notre analyse jusqu'à la date du 6 avril 1994 qui est le « terminus ad quem » de notre champ d'analyse. Mais il y a des faits dont on ne saisirait la portée qu'à condition d'un dépassement de cette limite. Il est entendu que notre approche s'articulera sur « l'homme par qui le malheur est arrivé », Juvénal Habyarimana, et ses assassins toujours inconnus. Nous articulerons notre démarche sur le comportement de diverses personnalités politiques et militaires, dont le rôle fut déterminant dans la crise rwandaise.

Afin d'aider les lecteurs à mieux comprendre cet événement crucial dont les moments les plus forts et les moins connus seront relatés tout au long de l'ouvrage, le premier chapitre sera constitué par un texte écrit par Emmanuel Gapyisi à qui nous dédions cordialement et fraternellement ce livre. Le texte a été écrit en 1993, une année avant le début de la reprise de la guerre, des massacres et du génocide. L'actualité du texte constitue une clé de compréhension de la tragédie et reste incontournable dans la recherche d'une solution durable au conflit rwandais.

## Chapitre 1

### LA FIN D'UN RÉGIME ET LA FIN D'UNE GUERRE <sup>1</sup>

« À toute naissance correspond une fin. Ce sont les deux points limites de tout cycle de vie et de tout processus historique ou autre. Ainsi en est-il des régimes politiques. L'histoire des nations est une série de cycles successifs de régimes politiques dont les points de rupture se traduisent souvent par des révolutions, des guerres ou des troubles sociaux. Le Rwanda vit aujourd'hui une telle période. Le problème qui se pose n'est plus de savoir si le régime politique de Habyarimana prendra fin ou non mais plutôt de savoir comment se déroulerait cette fin de règne.

*« Vingt ans de régime autoritaire »*

« Le régime de Habyarimana est au bout de son cycle qui aura duré vingt ans. Mis en place par le coup d'État de 1973, ce régime se solde par un échec. Il a clamé la paix et il a fini par la guerre la plus meurtrière de l'histoire de notre pays. Il a clamé l'unité nationale et il a abouti aux déchirements et clivages sociaux. C'est l'échec d'un régime, mais c'est aussi l'échec d'un homme. Juvénal Habyarimana s'est fait louer et chanter dans les séances obligatoires appelées « animations ».

Les mêmes chansons qu'il a fait inculquer à la population et qui lui étaient adressées en louanges lui sont retournées aujourd'hui avec un contenu bien différent. Là où il était loué hier, il est aujourd'hui hué. Le refrain qui était hier « Général-major, nous vous sommes tous voués et vous resterez président toute votre vie » est aujourd'hui devenu : « quand Habyarimana quittera le pouvoir, ce sera l'allégresse ».

« Les mêmes chansons, les mêmes mélodies, mais le contenu a bien changé. Qui l'aurait cru il y a trois ans ? Certainement pas le président lui-même. Ayant chassé du pouvoir par la force son prédécesseur qui lui avait pourtant témoigné une grande confiance, il a par la suite écarté systématiquement de son entourage les « camarades du 5 juillet » qui ont opéré avec lui le coup d'État de 1973.

« Cette période de vingt ans aura été marquée par la prédominance du parti unique, instrument institutionnalisé de son président-fondateur. Une des originalités de ce parti, même par rapport à d'autres partis uniques qui ont existé dans le monde, est l'appartenance décrétée automatique de tout rwandais à ce parti. La qualité de citoyen conférait d'office la qualité de « militant » du parti. Ayant reproché à son prédécesseur d'être « usé » par onze ans de pouvoir, le président Habyarimana se sent encore en forme après plus de trente ans de pouvoir, dont vingt comme chef de l'État.

« Ses « camarades » du coup d'État ont aussi été estimés « usés » et ont tous été écartés du pouvoir. Comme Habyarimana, un d'entre eux se sent aussi encore en forme, c'est le colonel Kanyangwe, président du FPR, qui est décidé à abattre par les armes le régime de son « camarade » d'hier.

### « Trois ans de guerre »

« La guerre dure depuis bientôt trois ans. Les *boys* de Museveni ont contribué de manière déterminante à sa victoire militaire et à sa prise de pouvoir en Ouganda. Ils ont mis en débandade une armée bien équipée qui prétendait être une des plus fortes d'Afrique Noire après celle du Nigeria. Mission accomplie à Kampala, l'expédition du Rwanda ne devrait durer que quelques jours. Dès le début de la guerre, peu de gens en doutaient. Les revers subis par le FPR furent plutôt une surprise désagréable pour lui et ceux qui le soutenaient.

« Chef d'état-major des forces armées rwandaises, le président Habyarimana voulut prématurément se couvrir de lauriers et récupérer à son avantage les succès de l'armée rwandaise de fin octobre 1990 pour redorer son image déjà controversée. Il proclame unilatéralement la victoire et se présente en héros. La suite ne lui donna pas raison. La guerre se poursuit jusque maintenant. Les deux justifications principales évoquées par le FPR pour poursuivre la guerre sont les suivantes : le règlement du problème des réfugiés et le renversement d'un régime dictatorial.

« Il est à regretter que le régime du président Habyarimana ait négligé le problème des réfugiés jusqu'à ce que le FPR en fasse un prétexte crédible pour déclencher la guerre. Le problème des réfugiés est resté consigné dans les bureaux et les tiroirs de quelques fonctionnaires et politiciens. Pour beaucoup de gens, il était tombé dans les oubliettes. La plupart des jeunes ne le connaissaient même pas. Cependant, au moment où le monde entier se mobilisait plus que jamais en faveur des droits de l'homme, il est évident que le problème des réfugiés rwandais aurait bien pu être résolu de manière pacifique. Cela aurait peut-être pris quelque temps



en plus. Mais le prix payé pour cette guerre vaut-il réellement le temps gagné ? De toute façon le retour des réfugiés n'est plus mis en cause par quiconque aujourd'hui. Le droit au retour des réfugiés est désormais reconnu comme un droit inaliénable par l'ensemble des rwandais. Il ne constitue donc plus une justification de la poursuite de la guerre.

« Le renversement du régime de Habyarimana reste aujourd'hui pour le FPR la seule justification de la poursuite de cette guerre. L'opposition démocratique intérieure partage cet objectif, mais refuse la voie armée empruntée par le FPR. Elle estime en effet que malgré les résistances au changement démocratique, le processus de démocratisation a atteint un stade avancé. Dès lors, la guerre, avec ses dégâts matériels et humains n'est ni justifiée ni salutaire.

« Contrairement à ce que prétend le FPR, la guerre n'a pas engendré le processus démocratique mais il a influé sur son déroulement. Sans la guerre, ce processus aurait eu lieu, mais dans des conditions bien différentes. Au moment où le vent de démocratisation déferle sur le continent africain, la démocratie n'a pas besoin d'une guerre pour s'installer au Rwanda. Le peuple n'a pas besoin de militaires sortant d'une armée étrangère, la NRA, pour conquérir sa démocratie, mais il doit consentir lui-même aux sacrifices nécessaires à cette fin. C'est à travers les manifestations, les confrontations ouvertes avec le pouvoir, les emprisonnements des leaders politiques, que s'aiguise la conscience politique et l'attachement à la démocratie. C'est ainsi que la démocratie est en train de s'affirmer dans d'autres pays africains en faisant des dégâts, certes, mais sans devoir verser le sang de milliers d'innocents.

*« La fin d'un mandat ou l'occasion d'une sortie sans trompettes mais sans bousculades*

« La préoccupation actuelle des rwandais est double : rétablir la paix et instaurer un régime démocratique. L'évolution actuelle des négociations d'Arusha permet d'espérer une issue positive. Mais entre la signature d'un accord de paix et l'avènement d'une paix durable, il faut poursuivre les efforts et maintenir la bonne volonté de part et d'autre. En effet, les accords de paix signés ne débouchent pas nécessairement sur la paix.

« Le président Habyarimana vient de démissionner de son poste de président du MRND. Trop tard ! Une telle initiative aurait été plus opportune il y a trois ans. Lorsque en juillet 1990 l'appel des trente-trois intellectuels lui demandait notamment de renoncer à ses fonctions de président du MRND, il était encore temps. Mais une des caractéristiques notoires de Habyarimana est de réagir trop tard, manquant de la lucidité politique nécessaire pour anticiper les événements. Au lieu de renoncer à ses fonctions de président du parti, il aurait été plus sage de renoncer à sa candidature de président de la République. En effet, une des idées avancées ces derniers temps est le départ de Habyarimana de la scène politique après son mandat actuel qui s'achève en décembre 1993, ou à la fin de la période de transition. Cette sortie politique pourrait répondre au double objectif évoqué ci-dessus de rétablissement de la paix et d'instauration d'un régime démocratique.

« En effet, comme il a été évoqué ci-dessus, depuis plusieurs mois, le FPR a justifié sa guerre comme la voie indiquée pour renverser le régime dictatorial de Habyarimana. De son côté, l'opposition démocratique accuse le président Habyarimana de s'accrocher au pouvoir et d'utiliser, à cette

fin, des moyens bloquant le processus démocratique. Il est perçu par l'opposition comme un animal à plusieurs têtes qui dévore et écrase sur son passage tout ce qui peut le gêner dans l'exercice de son pouvoir. Le FPR exploite habilement cette image et l'utilise pour justifier son action armée. Une des façons de sortir de cette crise politico-militaire est de faire d'une pierre deux coups.

« Le président Habyarimana devrait sans plus tarder s'engager formellement, devant le monde et la nation, à renoncer définitivement à ses prétentions de pouvoir. Un tel engagement aurait deux effets majeurs : il enlèverait à certains éléments bellicistes du FPR tout argument pour la poursuite de la guerre, et il permettrait à l'opposition démocratique de mobiliser ses énergies, non plus pour la chute de Habyarimana mais pour la résolution d'autres problèmes préoccupants du pays, notamment le rétablissement de la paix, la réconciliation nationale et le redressement économique. Cet engagement rassurerait l'opinion publique internationale qui a été émue par le récent rapport sur la violation des droits de l'homme au Rwanda. Ayant été le seul politicien de la deuxième République derrière lequel l'ensemble de la population était contrainte de répéter les slogans de ses discours, si Habyarimana se retirait du pouvoir, cela enlèverait un obstacle qui a empêché pendant vingt ans l'éclosion d'autres approches et d'autres idées.

« Il n'y a aucun doute que trois groupes s'opposent farouchement à cette proposition. Le premier groupe est celui constitué par les « proches » de Habyarimana et ses courtisans qui cherchent à « étirer ses jours » pour conserver leurs avantages. Beaucoup d'entre eux n'imaginent pas encore qu'il soit possible que Habyarimana ne soit plus président de la République un jour. Le deuxième groupe est celui constitué par la fraction « belliciste » et « extrémiste » du FPR qui a

besoin de la présence de Habyarimana pour justifier la poursuite de la guerre. Le troisième groupe est celui de quelques « leaders politiques » de l'opposition, en nombre très limité qui, faute de projets de société, ont besoin de la présence de Habyarimana pour le vilipender et ainsi faire montre de leur audace et se faire acclamer dans les meetings.

« Les proches de Habyarimana redoutent qu'un tel engagement n'affaiblisse leur parti. Cependant ils devraient être conscients que l'alternative risque d'être pire. Un éventuel départ du président Habyarimana créerait une situation plus difficile. Un départ volontaire du président Habyarimana faciliterait le processus de paix et de démocratisation, mais il n'est bien sûr pas suffisant. Des efforts doivent d'ores et déjà être consentis pour préparer les esprits à la réconciliation nationale.

#### *« La réconciliation nationale »*

« Clamée par tous les leaders politiques (certains le font du bout des lèvres, d'autres du fond du cœur), elle est mentionnée dans les protocoles d'accord.

« Mais la réconciliation nationale ne sera pas l'affaire de quelques politiciens. Elle concerne l'ensemble du peuple rwandais. Elle concerne les rwandais vivant au Rwanda, mais aussi les réfugiés. Elle vise aussi le dépassement des clivages basés sur les appartenances régionales et ethniques. Afin d'y parvenir, il faut qu'un débat national soit mené. Il faut que les gens s'expriment librement et se disent la vérité, car la réconciliation ne s'établit pas par-dessus les camouflages et les « non-dit ». Il faut qu'enfin les rwandais comprennent que le régionalisme et l'ethnisme n'ont été que des instru-

ments pour quelques hommes qui voulaient conquérir le pouvoir ou s'y maintenir.

« Le paysan du nord cultive son champ, celui du sud aussi. Il n'y a aucun conflit objectif d'intérêt entre eux. Entre un paysan tutsi et un paysan hutu, il n'y a pas de contradiction d'intérêts. Mais voilà que ceux qui cherchent à conquérir ou maintenir le pouvoir essayent de les mobiliser pour servir leurs intérêts égoïstes et assouvir leur soif du pouvoir. La réconciliation nationale passe par le refus des alliances basées sur les appartenances ethniques ou régionales. Il faut que les rwandais se regroupent autour des projets de société. Le chemin est encore long mais il faut l'entamer dès aujourd'hui. La réconciliation nationale passe aussi par le rejet de l'esprit revancharde qui n'aurait pour conséquence que de faire perdurer les violences. »

\*

Entre-temps, la lutte pour le pouvoir bat son plein. Les uns cherchent à s'y maintenir, et d'autres veulent y parvenir. Les divergences politiques dégénèrent en extrémismes. L'accord d'Arusha est mis en cause ou soutenu de temps en temps, selon les intérêts escomptés. La crise s'installe. La violence règne. On dit que le président de la République bloque le processus de paix. Une paix tant voulue et qui n'a pas de prix, selon le premier ministre Dismas Nsengiyaremye, mais une paix dont l'avènement tardera à venir tant que Juvénal Habyarimana sera au pouvoir.

Au Rwanda, naguère havre de paix, les corniches d'un enfer perceptible s'entremêlent et dégagent un parfum amer qui divisera le peuple et l'entraînera dans la folie meurtrière.

## Chapitre 2

### LES CORNICHES DE L'ENFER RWANDAIS

Le président rwandais Juvénal Habyarimana vient de mourir. Son jet, un Mystère Falcon qui le ramène de Dar-Es-Salaam où il participait à une rencontre à haut niveau avec les chefs d'État de la région, s'écrase à Kanombe dans le jardin de la résidence présidentielle. Il est 20 h 23, ce mercredi 6 avril 1994. Le président burundais Cyprien Ntaryamira périt dans le même appareil avec deux de ses ministres, Bernard Cyiza et Cyriaque Simbizi, respectivement chargés du Plan et de la Communication. Pas plus de rescapé du côté de la délégation rwandaise : l'ambassadeur Juvénal Renzaho (conseiller politique à la présidence), le D' Emmanuel Akingeneye (médecin privé du chef de l'État), le colonel Élie Sagatwa, (secrétaire particulier du président), le général-major Déogratias Nsabimana (chef d'état-major des Forces Armées Rwandaises) et le major Thaddée Bagaragaza, officier d'ordonnance et commandant de la garde présidentielle. Rappelons également que tous les membres d'équipage ont trouvé la mort dans l'accident. Il s'agit du commandant Jacky Heraud, du commandant de bord Jean Pierre Minaberry et de l'adjudant-chef Jean Marie Perrinne, tous Français.

Les tueries commencent aussitôt. Des hauts responsables de l'opposition, Hutu et Tutsi, sont sélectivement assassinés

par la garde présidentielle. Puis les massacres se généralisent, orchestrés par des responsables politiques, et exécutés minutieusement par des militaires et des miliciens, au rythme de chants et danses endiablés. Puis, c'est le génocide des Tutsi.

Dès le lendemain de son assassinat, le chef de l'État rwandais tombe dans l'oubli. On ne parle plus de Juvénal Habyarimana, mais des autres qui meurent ou assassinent à cause de lui. Qui est Juvénal Habyarimana pour les parties en présence au Rwanda à la veille de sa mort ?

Qui est-il pour le Front patriotique rwandais, pour le tandem du Mouvement républicain national pour le développement et la démocratie (MRND) et de la Coalition pour la défense de la République (CDR), pour l'opposition démocratique intérieure, le Réseau Zéro et le corps diplomatique accrédité à Kigali ?

Pour le Front patriotique rwandais, mouvement politico-militaire qui lance une offensive contre les forces régulières le 1<sup>er</sup> octobre 1990, Habyarimana est un dictateur qui a longtemps régné, « un despote éclairé ». Le temps est venu de le forcer à partir, lui qui s'est toujours refusé à trouver une solution durable au problème des réfugiés<sup>1</sup>. Il est l'incarnation du mal rwandais, le suppôt du régionalisme axé sur la politique d'équilibre et d'exclusion : on accorde des privilèges aux Hutu, qui sont majoritaires, mais les Hutu originaires du nord sont prioritaires. C'est aussi un obstacle à la paix. La paix perdue depuis le déclenchement de la guerre d'octobre.

Pour le Mouvement révolutionnaire national pour le développement, parti unique que Habyarimana fonde le 5 juillet 1975, devenu au début de l'instauration du multipartisme le MRND (Mouvement *républicain* national pour le développement et la *démocratie*), il est considéré comme un

président légitimement élu par le peuple<sup>2</sup>. C'est la population qui doit décider du changement par la voie des urnes. Comme la Patrie est le pays où l'on est né et dont on est automatiquement citoyen, le MRND, comme le prévoyait la constitution rwandaise avant le multipartisme, était le parti dont on est membre dès la naissance.

Au fil des années, le parti qui a gouverné en maître a aussi créé des dévots. Les personnes qui ont bénéficié de ses faveurs luttent pour le maintien de sa suprématie. Quoi qu'il arrive ! C'est grâce au MRND que le Rwanda s'est développé, disent-ils, c'est grâce à lui que les arbres sont verts ! Ils ne tolèrent pas ceux qui prétendent le contraire. C'est le début de la lutte politico-armée pour le parti qui a longtemps prêché la paix et l'unité nationale.

La lutte armée passe par la formation et l'armement des milices. Les miliciens sont ces jeunes qui torpillent les manifestations de rue organisées par l'opposition contre le régime en place. Ces mêmes militants, bien entraînés, habillés aux couleurs<sup>3</sup> du parti, sifflet à la bouche et massue à la main, parcourent les campagnes rwandaises pour « corriger » ceux qui ont rallié les partis d'opposition. Ce sont ces mêmes miliciens communément appelés Interahamwe qui, au lendemain de la mort du Président, commettront le génocide.

La Coalition pour la défense de la République (CDR), l'avant-dernier-né des partis politiques, soutient les élections comme voie de solution au conflit rwandais. Elle compte sur « la majorité populaire » dont elle se proclame le défenseur. Mais la CDR, dans ses premières déclarations, se distancie du président Habyarimana qui « accorde encore beaucoup de privilèges aux Tutsi » ; « c'est un prêtre qui ne veut pas bénir les combattants de la défense d'une République assiégée par les monarchistes du FPR »<sup>4</sup>. Mais la CDR considère qu'il faut tout de même le soutenir dans son rêve

d'unité nationale des Hutu, face à l'éclatement du tissu social rwandais.

Par ailleurs, l'opposition intérieure ne cache pas ses inquiétudes à l'égard de « l'Escadron de la mort » (aussi appelé « Réseau Zéro ») dévoilé par un ancien courtisan, Christophe Mfizi, qui avait dirigé pendant quatorze ans l'Office rwandais d'information (ORINFOR) <sup>5</sup>. Il sait de quoi il parle, lui qui, en 1990, était considéré comme le « porteur de la pipe » du président. <sup>6</sup>

Les forces démocratiques du changement (FDC) <sup>7</sup> sont convaincues que le président Habyarimana est le chef d'état-major de cette armée secrète. Elles lui reprochent d'avoir arrêté la marche de la démocratie par le coup d'État du 5 juillet 1973. À ce moment, si le bain de sang fut évité, les politiciens de la première République disparurent cependant, y compris le président Kayibanda ! Le monopartisme fut institutionnalisé. L'opposition naissante <sup>8</sup> se battit pour le départ du président par la voie démocratique, rejetant la prise du pouvoir par les armes, comme le proposait le Front patriotique rwandais.

Pour le corps diplomatique et consulaire accrédité à Kigali, le chef de l'État rwandais conduisait la démocratisation de son pays trop lentement. Un chef d'État qu'il ne faut pas bousculer, selon certains de ses homologues occidentaux et africains. Il faut éviter le chaos qui résulterait d'un départ forcé. Il importe de lui donner aussi la chance de partir la tête haute. Les diplomates ne soutiennent pas ouvertement la stratégie armée du FPR pour trouver une solution aux problèmes des réfugiés et sortir le pays de l'impasse où il se trouve.

Finalement, la voie de la négociation est privilégiée.

De N'selé à Arusha, en passant par Mwanza, Goma, Dar-Es-Salaam et Kinyihira, Habyarimana hésite à conclure des

accords avec le FPR. La communauté internationale le presse. Les forces politiques de changement insistent. Le FPR réclame et menace. Le 4 août 1993, après plus d'une année de négociations, un accord de paix est signé à Arusha. Pour le président rwandais, « en signant cet accord, c'est la main du peuple rwandais tout entier qui signe » <sup>9</sup>. Mais encore une fois, la communauté internationale devra user de toute son influence pour le forcer à accepter son application.

Enfin, pour le Réseau Zéro, c'est le père nourricier. Il est là et doit y rester. Le président Habyarimana est le père protecteur des intérêts divers, l'intouchable. Il mérite respect, crainte et obéissance. Même si, par les temps qui courent, les caricatures et les critiques dans la presse et les meetings sont tolérées, bousculer le chef de l'État dans son confort risque de conduire à la catastrophe. Parce que lui aussi, « l'invincible » (*Ikinani*), doit obéir à la volonté du clan et respecter les décisions prises au conseil du Réseau Zéro. Il est lui aussi tenu à certaines règles de conduite. De peur de provoquer, de trop concéder ou de nuire.

Entre les puissances étrangères qui le forcent à signer l'accord <sup>10</sup>, puis à mettre en place les institutions prévues, son entourage qui ne lui cache pas son amertume et le Front patriotique qui menace de reprendre la guerre, Juvénal Habyarimana choisit le jeu de la diplomatie.

Alors qu'il promet <sup>11</sup> au représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, Jacques Roger Booh-Booh, de recevoir sans plus tarder le serment du nouveau gouvernement de transition élargi et de l'assemblée nationale, l'agitation commence. D'un côté, s'il cède à toutes les exigences, « c'est grave, le pays est vendu » <sup>12</sup>. De l'autre, il est difficile de croire en ses promesses tactiques de politicien rôdé par plus de trente ans d'expérience. Une autre voie est néces-

saire ! Il faut l'éliminer physiquement de la scène politique. La suite s'imposera.

Les massacres suivent aussitôt. Plus d'un demi-million de victimes. La communauté internationale laisse faire. La Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) s'agite. Une dizaine de casques bleus belges meurent sur le champ d'honneur. Les Nations Unies, terrifiées, se retirent, puis s'investissent à nouveau pour sauver un honneur perdu. Le FPR gagne la guerre<sup>13</sup>. La vie continue. Les tueries aussi. Sur le champ de l'horreur. Des ruines. Parce que le président est mort !

### Chapitre 3

#### L'INTERVENTION DE L'ONU : LE RÔLE DE BOUTROS BOUTROS GHALI

Depuis le déclenchement des hostilités au Rwanda le 1<sup>er</sup> octobre 1990, date à laquelle le Front patriotique lance une attaque contre les forces armées rwandaises par le poste frontalier de Kagitumba, l'Organisation de l'Unité Africaine a tenté de résoudre le conflit par des voies pacifiques<sup>1</sup>. À la signature de l'accord de paix d'Arusha, le 4 août 1993, le FPR et le gouvernement rwandais font appel aux Nations Unies pour l'envoi d'une force internationale neutre afin d'aider à la mise en place des institutions prévues par cet accord. Le secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros Ghali, nomme un représentant spécial en la personne de Jacques Roger Booh-Booh à la tête de la mission de l'ONU au Rwanda<sup>2</sup>.

M. Boutros Ghali a depuis longtemps obtenu le processus de paix au Rwanda. D'abord en acceptant la demande conjointe des parties signataires de l'accord de paix d'Arusha d'envoyer une force internationale, puis en défendant l'idée au Conseil de sécurité. Par le biais de son représentant spécial, le D<sup>r</sup> Jacques Roger Booh-Booh et du commandant de la force, le général Roméo Antonius Dallaire, il suivait l'évolution de la situation. Connaissant le président rwandais de longue date, il lui téléphonait souvent pour lui deman-

der de débloquent la crise. C'est d'ailleurs son dernier appel du 2 avril 1994 qui poussa Juvénal Habyarimana à effectuer une tournée diplomatique dans la région (Kampala, Kinshasa et Dar-Es-Salaam), qui le conduisit à sa mort tragique. Le président Habyarimana était son ami personnel. Les deux hommes s'étaient rencontrés alors que Boutros Ghali était ministre des Affaires étrangères du gouvernement égyptien. En s'investissant corps et âme au Rwanda, le secrétaire général des Nations Unies ne voulait pas prêter le flanc aux détracteurs de son pays, qui l'accusaient de fournir des armes au gouvernement de Kigali. Bref, il voulait absolument réussir cette mission, aussi rapidement et efficacement que possible.

Pour ce faire, il comptait sur la volonté des pays qui avaient accepté d'envoyer des contingents et sur la bienveillance des autres, qui allaient fournir les éléments constitutifs de la force<sup>3</sup> et l'équipement nécessaire. La France, qui s'est vu refuser le droit de participer à l'opération, traînait les pieds pour l'octroi du matériel. Le FPR avait toujours posé comme condition préalable à la poursuite des négociations et à l'application de l'accord, le retrait des troupes françaises, accusées de soutenir le régime du président Habyarimana.

Le cas du Rwanda est classé dans les conflits à basse intensité, c'est-à-dire les conflits géographiquement limités, où les enjeux sont politiques, militaires, sociaux, économiques et psychologiques. C'est un type de conflit pouvant facilement dégénérer en guerre civile.

Évidemment, les États concernés par le conflit doivent s'abstenir d'influencer l'action de la force de maintien de la paix. La Belgique, ancienne tutelle du Rwanda se décide pourtant, sur demande et en accord avec les deux parties, d'envoyer un bataillon. En raison de son équipement, de son effectif et de son expérience – il arrive tout droit de

Somalie –, celui-ci se voit confier la sécurité de la ville de Kigali.

Aujourd'hui, il y a lieu de se demander si les parties qui ont marqué leur accord à l'envoi du bataillon belge en avaient calculé les conséquences. En effet, en octobre 1990, les paras belges avaient dû être rappelés en Belgique trois semaines seulement après le début de leur intervention, la Belgique ayant été accusée de jouer le jeu de l'agresseur. Et trois ans plus tard, dès l'annonce de l'arrivée du bataillon, une campagne « anti-belge » fut déclenchée.

Le comportement de certains casques bleus belges a aussi contribué à dégrader le climat de confiance.

Au mois de janvier 1994, une équipe en patrouille arrache, en plein centre de la capitale, l'effigie du président Habyarimana à un passant qui l'arborait fièrement. Un mois plus tard, un idéologue de la CDR, Jean Bosco Barayagwiza, ancien directeur de cabinet de M. Idé Oumarou à l'OUA, est agressé à son domicile par des éléments du bataillon belge. Le général Dallaire décide d'ailleurs de renvoyer ceux-ci à Bruxelles. Et les médias – spécialement la Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTLM) – ne ménageront pas leurs attaques contre le bataillon belge<sup>4</sup>. La RTLM a débuté ses émissions la veille de la signature de l'accord de paix, avec l'objectif de contrebalancer la radio MUHABURA du FPR : on connaît son rôle néfaste dans la crise rwandaise.

Lorsque Jacques Roger Booh-Booh arrive à Kigali<sup>5</sup>, tout le monde croit que les choses vont enfin s'accélérer. Dès le lendemain de son arrivée, il multiplie les rencontres avec les personnalités politiques rwandaises. Il se rend à Mulindi où le FPR lui signale qu'il est prêt à participer depuis longtemps aux institutions de transition qui tardent à venir. Mais, après avoir entendu les deux parties, le diplomate se rend compte qu'elles lui cachent quelque chose d'essentiel : ce n'est pas

la volonté qui manque, mais la bonne foi. M. Jacques Roger Booh-Booh soupçonne déjà que les deux parties se sont joué un sale tour à Arusha.

M. Booh-Booh, n'avait pas été convié à Arusha, et l'idée lui vint de convoquer à nouveau les parties signataires de l'accord, non pas pour le renégocier, mais pour qu'elles fassent une déclaration solennelle de soutien et d'adhésion renouvelée à l'accord <sup>6</sup>. À la fin de la rencontre, le diplomate onusien est satisfait <sup>7</sup>. Du côté du commandement militaire, l'opération « Clean Corridor » est déclenchée. Il s'agit d'amener dans la capitale rwandaise le bataillon du FPR devant assurer la protection de ses personnalités politiques. Le bataillon onusien belge, bien équipé en matériel militaire et dont les hommes ont été chargés d'assurer la sécurité de la ville de Kigali, reçoit la mission de se rendre à Mulindi <sup>8</sup> pour escorter les six cents combattants du FPR.

Boutros Boutros Ghali est journalièrement informé de l'évolution de la situation. Il est confiant. Après le Cambodge, il espère réussir au Rwanda et au Mozambique. Tout se passe comme prévu. Mais la bipolarisation du pouvoir gagne du terrain.

Le Mouvement démocratique Républicain (MDR), le plus grand parti d'opposition, se scinde en deux. Le président du parti, M. Faustin Twagiramungu, et le secrétaire national, Donat Murego, se querellent. Les membres du MDR sont désabusés et chacun tire de son côté ceux qui lui sont favorables. La maladie est contagieuse. Le Parti Libéral est atteint. Les tendances antagonistes au sein du parti, dirigées par Justin Mugenzi, ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, et Landoald Ndasingwa, ministre du Travail et des Affaires sociales, constituent une entorse au processus de paix.

Pendant que le président Habyarimana se prépare à fêter le nouvel an dans sa région natale de Gisenyi au bord du lac

Kivu, loin des curieux du FPR devenus trop nombreux dans la capitale, il reçoit un coup de fil de Boutros Boutros Ghali qui lui demande instamment d'appliquer l'accord d'Arusha. Le secrétaire général insiste aussi auprès de son représentant spécial pour qu'il s'assure du suivi des promesses reçues de la part du chef de l'État rwandais.

Comme prévu, le président Habyarimana prête serment le 5 janvier 1994, selon les termes de la nouvelle loi fondamentale. Puis, s'adressant aux invités, il regrette de ne pas être en mesure de recevoir le serment des ministres et des députés, car, selon lui, les problèmes de désignation des candidats au sein du MDR et du PL subsistent. Rendez-vous est fixé à 14 heures, le même jour. À ladite heure, le président arrive au Palais du Conseil national de développement (CND), mais constate les absences du président de la cour constitutionnelle, M. Joseph Kavaruganda, du premier ministre du gouvernement, M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana, ainsi que du premier ministre désigné, Faustin Twagiramungu <sup>9</sup>. Le FPR aussi a boudé les cérémonies.

Les cérémonies sont reportées *sine die*. Le conflit politique est ouvertement déclaré. Dès lors, l'insécurité s'accroît dans la capitale rwandaise tandis que les responsables politiques s'entre-déchirent. Les partis de l'opposition au régime de Habyarimana se disloquent. Les uns et les autres se rallient au président ou au FPR, au moment où ce dernier cherche à tout prix à s'assurer d'une majorité dans les institutions de transition. La MINUAR, qui ne totalise pas encore les effectifs escomptés, ne se sent pas capable de maîtriser la situation d'insécurité généralisée dans le pays.

Le représentant spécial de Boutros Boutros Ghali tentera une nouvelle initiative au mois de février. Il réunit les 10, 11 et 13 février 1994, au siège de la MINUAR, tous les représentants des partis devant participer aux institutions de transi-



tion. Des réunions qui commencent à 17 heures pour se terminer à 2 heures, en queue de poisson !

Cette fois, l'attitude de certains leaders politiques qui s'insultent au cours des séances inquiète l'ambassadeur Jacques Roger Booh-Booh. Dans son rapport de février 1994 au secrétaire général des Nations Unies, il considère que la situation se détériore de plus en plus, et il suggère de revoir et de renforcer le mandat de la force de la MINUAR. Nous sommes au mois de février. Au lieu de demander au Conseil de sécurité d'agir dans le sens des propositions venues de Kigali, Boutros Boutros Ghali sollicite la prolongation du mandat sans aucun changement, pour une période de deux mois.

L'on se demande aujourd'hui si le secrétaire général des Nations Unies était objectivement informé de la situation au Rwanda. Les informations reçues aussi bien des départements civil que militaire étaient-elles concordantes ?

Un autre exemple : deux semaines après le début du drame rwandais, le 21 avril 1994, à la surprise de tous, le Conseil de sécurité vote une résolution réduisant à 270 le nombre de casques bleus et d'observateurs des Nations Unies œuvrant au Rwanda. Ensuite, après avoir reconnu son échec et celui de la communauté internationale, Boutros Boutros Ghali obtient, le 17 mai 1994, le feu vert du Conseil de sécurité pour le déploiement de cinq mille cinq cents casques bleus au Rwanda. L'attitude est déroutante. On ne saura jamais pourquoi la communauté internationale aura attendu si longtemps pour arrêter la marche inexorable du génocide.

Que traduisent la décision de retrait des troupes de la MINUAR et la peur de prononcer le mot génocide<sup>10</sup> au début du drame ? Pourquoi le secrétaire général des Nations Unies ne demande pas aujourd'hui une enquête internationale sur l'assassinat du président rwandais, afin de connaître toute la vérité sur le génocide rwandais ? Sommes-nous

en droit de connaître le contenu du rapport fait par la MINUAR, aussi bien sur cet attentat que sur le massacre des casques bleus belges ? Comment les Nations Unies peuvent-elles coopérer à la poursuite des auteurs du génocide si elles ne poursuivent pas celui qui a allumé la flamme de la mort ?

Certes, l'ONU a fait une lecture inexacte de la situation. Elle a été déroutée par les rapports, tant politiques que militaires, reçus : d'un côté, le général Dallaire assurait qu'il maîtrisait la situation, pendant que, de l'autre, le D<sup>r</sup> Jacques Roger Booh-Booh tirait la sonnette d'alarme.

Malgré les émissions du service de presse de la MINUAR sur les antennes de la radio et de la télévision rwandaises, la population ne comprenait plus rien à la mission de la MINUAR. Pourtant cette dernière avait pour but<sup>11</sup> : de contribuer à la sécurité de la ville de Kigali, notamment à l'intérieur de la zone libre d'armes établie par les parties, s'étendant dans la ville et dans ses alentours ; de superviser l'accord de cessez-le-feu qui appelait à la mise en place de points de cantonnement et de rassemblement et à la délimitation d'une nouvelle zone démilitarisée, ainsi qu'à la définition de procédures de démobilisation. Il faut ici comprendre que la MINUAR avait le mandat de superviser les conditions de sécurité générale dans le pays jusqu'aux élections.

Dès la mise en place des institutions de transition, la MINUAR pouvait examiner, à la demande des parties ou de sa propre initiative, les cas de non-application du protocole d'accord sur l'intégration des forces armées, en déterminer les responsables et en adresser rapport au secrétaire général des Nations Unies. Elle devait également contrôler le processus de rapatriement des réfugiés et de réinstallation des personnes déplacées, en vue de s'assurer que ces opérations soient exécutées dans l'ordre et la sécurité, et d'aider à la

coordination des activités d'assistance humanitaire liées aux opérations de secours.

Finalement, la MINUAR, forte de plus de deux mille hommes, n'a pu protéger les civils et l'ONU, en autorisant le retrait du bataillon belge <sup>12</sup>, a permis que se perpétue le massacre de centaines de milliers de personnes. Le revirement de l'ONU, après le constat du drame rwandais, fut malheureusement trop tardif, même si les mesures furent amplifiées.

Ainsi, lors de la réunion du 17 mai 1994, le secrétaire général demanda au Conseil de sécurité d'imposer un embargo sur la vente d'armes destinées au Rwanda alors que des informations à notre disposition nous indiquent que l'Égypte aurait continué à vendre des armes au gouvernement intérimaire <sup>13</sup> et que le FPR bénéficiait de l'appui de l'Ouganda en hommes et en matériel.

Le drame rwandais est consommé. La MINUAR n'a pu l'empêcher et l'indifférence de la communauté internationale est également responsable du génocide. Les pays membres de l'ONU en général et les pays membres du Conseil de sécurité en particulier <sup>14</sup> n'ont sans doute pas pris un engagement ferme et en temps utile pour arrêter les massacres. Sont-ils prêts aujourd'hui à s'engager pour établir la vérité sur l'assassinat de Juvénal Habyarimana et le génocide afin de juger les auteurs ? La communauté internationale peut-elle aider vraiment le peuple rwandais à se désolidariser de son passé dramatique, à se réconcilier avec lui-même et à retrouver sa place dans le concert des nations respectueuses des droits de l'homme ?

## Chapitre 4

### LES NOCES DE JACQUES ROGER BOOH-BOOH AVEC LE RÉGIME HABYARIMANA

Arrivé au mois de novembre 1993 à Kigali, Jacques Roger Booh-Booh est sans préjugé sur l'histoire politique du Rwanda. Il doit et veut tout apprendre. Très vite, le représentant spécial se rend compte que les parties concernées ne jouent pas franc jeu. Il multiplie les contacts, gagne la confiance, mais ses efforts sont court-circuités par le général Dallaire, commandant de la force de la MINUAR qui refuse de se contenter des affaires militaires. Pour Roger Booh-Booh, l'accord doit être appliqué à la lettre. Il tentera même de réconcilier les tendances antagonistes qui se sont créées au sein des différentes formations politiques, notamment le MDR et le PL, et de rapprocher le FPR et la CDR.

Pour le représentant spécial, toutes les conditions étaient remplies pour « assister » à la mise en application de l'accord d'Arusha. Mais la mission piétinait. Le déploiement tardif de la force internationale a été utilisé comme prétexte pour ne pas mettre en place les institutions, prévues pour le trente-septième jour suivant la signature de l'accord, le 4 août 1993.

Lorsque le général Kagame menace de reprendre la guerre au mois de mars 1994, le représentant spécial se déplace à Mulindi, quartier général du FPR. Il invite le commandant

en chef du Front patriotique à privilégier la logique de paix et le compromis politique.

Même si le représentant spécial de Boutros Ghali compte des amis au sein du gouvernement rwandais, il prend parfois des décisions qui surprennent. Comme ce 21 janvier 1994, lorsque qu'un avion-cargo chargé d'armes en provenance de Châteauroux est immobilisé à l'aéroport de Kanombe sur son ordre<sup>1</sup>. L'appareil sera mis sous surveillance des casques bleus et repartira immédiatement. M. Booh-Booh rappelle au gouvernement rwandais que l'approvisionnement en armes constitue une violation flagrante de l'accord de paix. Il n'ignore pas que des armes ont été distribuées à la population<sup>2</sup> et que des miliciens s'entraînent, il connaît même les caches d'armes. Le représentant spécial sait aussi que les combattants du FPR s'approvisionnent via l'Ouganda malgré la présence de quatre-vingt-un observateurs de la MONUOR, et que les tranchées sont constamment renouvelées sur le front nord. M. Booh-Booh rend son rapport au secrétaire général et lui demande de renforcer le mandat de la force de la MINUAR. Il craint le pire. Ses appels resteront sans réponse... jusqu'au jour fatidique du 6 avril 1994.

Pendant son séjour à Kigali sous l'égide de la MINUAR, Jacques Roger Booh-Booh aurait, selon certains, favorisé la division des parties signataires de l'accord d'Arusha qu'il était censé devoir rapprocher. Quand il est arrivé au Rwanda, il a trouvé un pays profondément divisé, ravagé par la haine ethnique remise à jour par l'invasion du Front patriotique rwandais en octobre 1990.

Avec l'arrivée du bataillon du FPR venu pour assurer la protection des hauts responsables du FPR, la MINUAR était prête pour la mise en place, le 5 janvier 1994, des institutions prévues par l'accord de paix. Au lieu de trouver un compromis politique aux divergences qui les opposaient, les

parties concernées échangeaient des communiqués de presse incendiaires et des correspondances mesquines<sup>3</sup>. Les 10, 11, et 13 février 1994, M. Booh-Booh a convoqué et présidé au siège de la MINUAR une réunion regroupant tous les responsables des partis politiques appelés à participer au gouvernement de transition à base élargie<sup>4</sup>. Le premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, le premier ministre désigné par les accords, Faustin Twagiramungu, ainsi que le directeur de cabinet à la présidence de la République, Enock Ruhigira, étaient présents. Malgré la détermination de l'assemblée à mettre en place les institutions le 18 février 1994, le MRND et le directeur de cabinet à la présidence ont émis des réserves. Les conclusions de toutes ces rencontres ont été portées à la connaissance du secrétaire général des Nations Unies.

On reproche également au représentant spécial de Boutros Ghali sa partialité en faveur du Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MRND) et de la Coalition pour la défense de la République (CDR). Si M. Booh-Booh a rencontré autant de fois les responsables politiques gouvernementaux que ceux du Front patriotique rwandais, cela n'exclut pas des contacts privilégiés avec certains responsables du gouvernement rwandais, au sein duquel il comptait des amis personnels, comme le ministre Casimir Bizimungu, son ancien homologue des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. M. Booh-Booh a aussi rencontré, le 8 février 1994, le président du MRND, Mathieu Ndirumutse, et le secrétaire général, Joseph Nzirorera, dans un prestigieux café de la capitale<sup>5</sup>.

Mais, quand on sait que le 2 avril 1994, quatre jours avant la mort du président Habyarimana, le représentant spécial avait passé la journée à la résidence présidentielle à Gisenyi, au bord du lac Kivu, on peut se demander si les deux personnalités ont parlé politique ou pêché le poisson. Après les

événements, la veuve du président, M<sup>me</sup> Agathe Habyarimana, révélera à l'hebdomadaire *Jeune Afrique* que M. Booh-Booh était porteur d'un message personnel du général-major Paul Kagame, commandant en chef du FPR<sup>6</sup>. Quel crédit peut-on accorder à ces déclarations ? S'agit-il d'une révélation qui peut conduire à connaître un jour l'assassin du chef de l'État rwandais ?

Participaient aussi à cette rencontre du 2 avril des intimes et proches collaborateurs du président Habyarimana, dont le colonel Théoneste Bagosora et Joseph Nzirorera. Celui-ci déclara le 8 avril 1994, alors que le président venait de demander à M. Booh-Booh d'informer le secrétaire général des Nations Unies qu'il acceptait de mettre en place les institutions le 8 avril 1994 : « On ne se laissera pas faire, Monsieur le président ».<sup>7</sup>

Toujours à propos du 2 avril 1994, au cours d'une émission radiodiffusée pendant la tranche réservée à la MINUAR sur la Radio Rwanda, le journaliste<sup>8</sup> qui interviewait M. Booh-Booh, posa une question relative à l'extension ou à l'expiration du mandat de la MINUAR. Voici la réponse du représentant spécial : « Il est difficile d'anticiper la décision du Conseil de sécurité. Mais il est normal que le secrétaire général des Nations Unies justifie l'emploi des ressources humaines et financières disponibles pour le Rwanda durant les six premiers mois. Il doit donc présenter son rapport sur base des faits objectifs et fournir un calendrier détaillé des événements, et dire si oui ou non les parties concernées ont fait preuve de bonne volonté dans l'application de l'accord. Il doit également démontrer l'impact de la présence de la MINUAR dans le respect du cessez-le feu et la sécurité des citoyens. Ces faits vont motiver le secrétaire général pour solliciter simplement l'extension du mandat, ou demander l'extension avec des conditions sévères, ou alors mettre fin

au mandat de la MINUAR ou que ce dernier soit réduit purement aux opérations humanitaires. Pendant que les consultations se poursuivent, le point de vue et le désir des grandes puissances est à prendre sérieusement en considération. »

Le 10 décembre 1993, à Kinyihira, au nord du Rwanda, le représentant spécial de Boutros Ghali avait rencontré les parties signataires de l'accord de paix pour leur demander une fois de plus leur adhésion audit accord. Au mois de février, il avait de nouveau organisé au quartier général de la MINUAR des rencontres avec les parties concernées afin de trouver un compromis politique, et il y avait moins d'un mois que le diplomate onusien, les ambassadeurs accrédités à Kigali et le facilitateur tanzanien, M. Rwegasira<sup>9</sup>, avaient lancé un appel pour la mise en place des institutions. Avait-il un sentiment de déception devant l'échec de tous ces efforts ?

Le représentant spécial répondait en ces termes : « Nous ne pouvons pas nous sentir déçus, alors que le but de notre mission est d'arriver à la paix. Je pense que la nature même du maintien de la paix revêt des difficultés. Nos amis rwandais nous disent qu'ils font l'expérience de ces difficultés. Mais, en poursuivant le processus de mise en place des institutions, nous essayons de les aider objectivement. Bien évidemment, nous ne regrettons pas que les problèmes surgissent à ce jour. Ils auraient dû les résoudre avant d'en appeler à la communauté internationale. Six mois avant le 2 avril, avec des ressources humaines et matérielles importantes, les progrès étaient plutôt pathétiques. C'est cela peut-être qui est frustrant. Mais notre devoir est d'aider les politiciens rwandais à résoudre leurs problèmes. Jusque là, ils considéraient que des problèmes subsistent et que les institutions mises en place avant de résoudre les problèmes risquent d'être

paralysées. Ainsi, je pense que des efforts supplémentaires sont à consentir. Et je saisis cette occasion pour leur demander de prendre en compte le facteur temps et la détérioration des conditions sociales et économiques. À l'avenir, ils devraient être capables de faire une distinction entre ce qui est réellement fondamental pour les intérêts de la nation et ce qui peut être le sujet d'un compromis raisonnable. »

M. Jacques Roger Booh-Booh poursuivait : « Nous essayons de les aider dans cette voie, en leur disant par exemple que les problèmes actuels trouvent leurs origines dans certains faits de l'histoire de ce pays et qu'il est impensable de croire que nous serons capables de les résoudre tous maintenant, avant de s'assurer du début de la période de transition. Nous essayons également de leur dire que d'autres problèmes résultent du fait que chaque partie cherche à se placer dans une position favorable pour s'assurer de la victoire à la fin de la période de transition. Ce qui est un jeu politique normal. Si nous ne mettons pas en place les institutions, rien ne sera fait et nous ne connaissons pas exactement la valeur précise de l'accord de paix d'Arusha. »

Contraint de donner sa démission au mois de juin 1994, le représentant spécial restera néanmoins plein d'admiration pour le président Habyarimana, qu'il n'avait pas côtoyé longtemps mais dont il gardait un souvenir ému et profond. Il lui reprochera seulement de n'avoir pas pratiqué un jeu franc dans le processus démocratique. Le représentant spécial se déclarera aussi plein d'admiration également pour le peuple rwandais qui n'aspire qu'à la paix et à la démocratie pour lesquelles il a payé un lourd tribut. « Il faut que les politiciens et les chefs d'armées aient la conviction que la paix est primordiale », dira-t-il avant de repartir à New York. Les noces n'auront pas lieu.

## Chapitre 5

### ETHNOCRATIE OU DÉMOCRATIE : LE CHOIX DU NONCE APOSTOLIQUE, M<sup>GR</sup> GIUSEPPE BERTELLO

L'Église catholique a joué un rôle prépondérant dans l'histoire politique rwandaise.

Dans les années 30, le vicaire apostolique du Rwanda, M<sup>GR</sup> Classe, décrivait ainsi les Rwandais : les Tutsi sont des êtres supérieurs nés pour gouverner, et les Hutu des êtres inférieurs nés pour servir. De tels stéréotypes et préjugés maladroitement utilisés auront, au fil des ans, une influence décisive sur l'histoire du peuple rwandais.

Dans les années 50, l'abbé Alexis Kagame, du clergé indigène rwandais devint membre du Conseil Supérieur du Pays. Poète et philosophe, il fit l'apologie de la monarchie dans son ouvrage *Inganji Kalinga* (Le-régnant-tambour-emblème-de-la-monarchie). Et dans son recueil de poèmes, *Umuririmbyi wa Nyiribiremwa* (La divine pastorale) qui est une véritable épopée biblique, il clama la suprématie et l'omniprésence de l'Église.

À partir de cette époque, M<sup>GR</sup> Perraudin, archevêque de Kabgayi, fut, pour beaucoup de gens, le conseiller spirituel des leaders du Parti pour l'émancipation de la masse Hutu (PARMEHUTU) et l'un des pères de la révolution rwandaise. Ancien recteur du Grand Séminaire de Nyakibanda, il enseignait un cours intitulé « La doctrine sociale de l'Église » et

plusieurs leaders politiques de la première heure furent ses anciens élèves. Son rôle aurait été celui d'un évêque voué à la défense de la grandeur de l'homme dans ce pays où presque tout était à construire. Il avait été ordonné évêque en 1956 par M<sup>gr</sup> Bigirimwami, qui avait orienté de nombreux Tutsi vers les séminaires et couvents<sup>1</sup>.

Dans sa lettre pastorale *Super omnia caritas* publiée le 11 février 1959, M<sup>gr</sup> Perraudin écrivait ceci : « Dans notre Rwanda, les différences et les inégalités sociales sont pour une grande part liées aux différences de race, en ce sens que les richesses d'une part et le pouvoir politique et même judiciaire d'autre part sont en réalité en proportion considérable entre les mains des gens d'une même race. Cet état de choses est l'héritage d'un passé que nous n'avons pas à juger. Mais il est certain que cette situation de fait ne répond plus aux normes d'une organisation saine de la société rwandaise et pose aux responsables de la chose publique, des problèmes délicats et inévitables. Nous n'avons pas, comme évêque, représentant de l'Église dont le rôle est surnaturel, à donner ni même à proposer à ces problèmes des solutions d'ordre technique, mais il nous appartient de rappeler, à tous ceux, autorités en charge ou promoteurs de mouvements politiques, qui auront à les trouver, la loi divine de la justice et de la charité sociale ».<sup>2</sup>

M<sup>gr</sup> Perraudin, très attaché à Kabgayi, aimait souvent dire : « Si je t'oublie, Kabgayi, que ma main droite se dessèche, que ma langue s'attache à mon palais, si je perds ton souvenir, si je ne mets pas Kabgayi au plus haut de ma joie »<sup>3</sup>.

La langue de l'épiscopat rwandais ne s'est pas déliée à temps pour dénoncer l'injustice, les préparatifs et le déroulement de la tragédie rwandaise. Il est vrai que ses mains étaient liées par sa collaboration étroite avec le pouvoir en place. M<sup>gr</sup> Perraudin dénonça pourtant la politique d'équili-

bre dans les écoles, une politique chère à la deuxième République et, vers la fin de son épiscopat, il initia une fondation qui porte son nom pour aider les enfants victimes de cette politique d'équilibre et ceux dont les parents ne pouvaient pas payer les études.

Après le coup d'État de 1973, M<sup>gr</sup> Perraudin fut remplacé par M<sup>gr</sup> Nsengiyumva. Certains expliquent cette éviction par le fait qu'au milieu des années 50, il n'avait pas retenu Juvénal Habyarimana dans son séminaire. Bien que les raisons du départ de celui-ci avant la fin du cycle ne soient pas connues, même de ses anciens collègues, il semble que M<sup>gr</sup> Perraudin n'y a joué aucun rôle. Mais on sait que M<sup>gr</sup> Perraudin n'a jamais été vu dans les couloirs du palais présidentiel depuis l'avènement de la deuxième République.

Comme son prédécesseur, le président Grégoire Kayibanda, Juvénal Habyarimana a réussi à s'attirer la sympathie des autorités religieuses de son pays. En 1976, l'archevêque de Kigali, M<sup>gr</sup> Nsengiyumva, devint membre du Comité central du parti au pouvoir, le MRND, dont il présidera la commission des Affaires sociales pendant dix ans. De nombreux prêtres devinrent alors membres des comités préfectoraux du MRND.

Certains iront même jusqu'à défendre la cause du MRND dans leurs homélies. Ce qui ne plut pas nécessairement à tout le monde. Ainsi, lorsque, à l'occasion de l'ordination épiscopale de M<sup>gr</sup> Rubwejanga à Kibungo, l'archevêque de Kigali suspendit la messe pour déclamer un poème de bienvenue au président Habyarimana<sup>4</sup>, le cardinal Tomko se déclara scandalisé et le cardinal Etchegaray, qui venait au Rwanda dans une mission de pacification, le fut davantage encore, lui qui dira plus tard avoir été mieux reçu à Mulindi qu'à Kigali<sup>5</sup>.

Quant au nonce apostolique, M<sup>gr</sup> Bertello, ceux qui le

connaissent affirment qu'il n'a jamais favorisé les clivages ethniques. « C'est un chrétien et un apôtre, disent-ils. Il n'a jamais soutenu ni le président Habyarimana, ni le Front patriotique rwandais. » Disposant d'un réseau d'information efficace, M<sup>gr</sup> Bertello n'approuvait pas la politique du président Habyarimana <sup>6</sup> ; il avait compris que la vérité se trouvait au milieu.

Le président ne l'appréciait guère et il avait d'ailleurs demandé officieusement au Saint-Siège de procéder à son remplacement (nul n'ignore les relations d'amitié entre Jean-Paul II et Habyarimana, ce président charismatique dont certains prétendent qu'il était membre de l'Opus Dei <sup>7</sup>). Le Vatican en avait accepté le principe et M<sup>gr</sup> Bertello se préparait à quitter le Rwanda avant la fin de l'été 1994.

M<sup>gr</sup> Bertello avait eu le tort de trop s'occuper de politique ; il avait ainsi reçu les leaders de l'opposition tels que Faustin Twagiramungu (MDR), Justin Mugenzi (PL), Félicien Gatabazi (PSD), ainsi que Thaddée Bagaragaza (MDR) et Dismas Nsengiyaremye (premier ministre). Tout comme il recevait régulièrement le directeur de cabinet à la présidence, Enock Ruhigira (MRND), venu s'enquérir de l'avis du représentant du Saint-Siège sur tel ou tel problème du moment, malgré ses relations tendues avec le président.

Déjà en mars 1992, M<sup>gr</sup> Bertello avait joué un rôle primordial, en obligeant le président Habyarimana à accepter le candidat unique présenté par le MDR pour la formation du gouvernement Nsengiyaremye, alors que le chef de l'État avait souhaité disposer d'un libre choix entre six candidats.

Le nonce apostolique fréquentait peu l'archevêque de Kigali. Il acceptait certes son autorité ecclésiastique, mais le trouvait trop engagé politiquement. Il éprouvait par contre beaucoup de sympathie pour M<sup>gr</sup> Nsengiyumva, de Kabgayi,

qu'il parvint à convaincre de jouer le rôle de médiateur dans différentes crises qui secouèrent le pays.

Plus tard, M<sup>gr</sup> Bertello fut scandalisé d'entendre que Habyarimana serait candidat à sa propre succession. Fidèle aux idéaux démocratiques, son engagement apostolique en faveur du changement ne présageait rien de bon pour l'Église catholique rwandaise <sup>8</sup>. Jusque-là, il n'avait pas initié les Rwandais à l'ethnisme, mais les avait conviés au baptême de la démocratie et du feu de l'amour.

D'autres évêques, comme M<sup>gr</sup> Gahamanyi adoptèrent « la politique du temps présent ». Avant d'être ordonné évêque <sup>9</sup>, Jean-Baptiste Gahamanyi était curé de Nyanza et ses positions, jugées trop progressistes et contraires à certaines décisions du Conseil supérieur du Roi, lui attirèrent la colère des monarchistes, dont son frère de sang, M. Kayihura. Pendant la première République, il fut « l'évêque-bâtitisseur » qui construisit centres de santé, églises et écoles. Et après l'avènement du régime de Habyarimana, il fut souvent absent de son évêché, lui préférant les inaugurations en compagnie du chef de l'État. Pourtant aucun mot de louange complice du régime ne transparut dans ses homélies, minutieusement préparées. Seule sa devise « Dans la charité et la paix » fut son mot d'ordre.

M<sup>gr</sup> Giuseppe Bertello était le doyen du corps diplomatique et consulaire accrédité à Kigali. À la mi-mars 1994, ce corps diplomatique, et plus spécialement les ambassadeurs des pays occidentaux et les observateurs des négociations d'Arusha, en collaboration avec le représentant du secrétaire général des Nations Unies, signa une déclaration solennelle condamnant le Front patriotique rwandais et plaidant pour l'entrée de la CDR dans le parlement de transition.

En publiant cette déclaration, les diplomates croyaient trouver une solution pour sortir le pays de l'impasse. « Après

avoir mûrement réfléchi, déclarait un diplomate occidental, nous sommes tous tombés d'accord que l'exclusion de la CDR au sein des institutions de transition hypothéquait l'avenir politique du Rwanda, surtout que la CDR déclarait publiquement souscrire cette fois-ci aux accords d'Arusha ». <sup>10</sup> Mais il était également prévu que les partis politiques désirant participer aux institutions devaient déclarer leur soutien à l'accord de paix et adhérer au Code d'éthique politique. Les diplomates étaient convaincus que la tolérance était la pierre angulaire d'un Rwanda nouveau, ouvert à la cohabitation des ethnies et au partage du pouvoir. Ceux qui entendirent la déclaration crurent en un revirement du nonce apostolique, qu'on connaissait plutôt sous les couleurs de l'opposition !

On a été souvent dit que les relations entre M<sup>gr</sup> Bertello et le président Habyarimana n'ont jamais été saines ! Son prédécesseur, M<sup>gr</sup> Morandini, qui avait trouvé une Église catholique presque centenaire, mais déchirée par la haine ethnique, s'était attelé à l'unir et la diviser à sa façon. Il aurait même trempé dans l'« affaire Muvara », un abbé du diocèse de Butare évincé à la veille de son ordination épiscopale comme évêque auxiliaire du diocèse de Butare.

M<sup>gr</sup> Bertello a, quant à lui, trouvé un pays déchiré par une guerre ethnique et des luttes politiques barbares. Il a alors aidé l'opposition naissante contre un pouvoir dictatorial presque institutionnalisé. Il trouvait que le président était un obstacle au processus de paix et il s'est toujours refusé de pactiser avec le pouvoir. Mais le président Habyarimana, qui l'a reçu plusieurs fois en audience au Village Urugwiro, seul ou avec une délégation de diplomates qu'il conduisait, le captivait.

M<sup>gr</sup> Bertello quittera finalement le Rwanda le 11 avril 1994. Arrivé dans l'après-midi à l'aéroport international Grégoire

Kayibanda au volant d'une Renault 21, le nonce apostolique est fatigué et attristé par le développement de la situation. Plusieurs membres de l'opposition viennent en effet d'être victimes du déchaînement de la garde présidentielle et bien d'autres personnes restent terrées chez elles pour leur échapper. Des évêques et des prêtres <sup>11</sup> sont sauvagement assassinés par les miliciens, les forces armées rwandaises ou les combattants du Front patriotique rwandais. Pour expliquer ces meurtres, les uns et les autres parleront soit de la complicité de l'Église dans le génocide, soit de sa complicité avec une intelligence armée ennemie. Au plus fort de la crise, alors que des milliers de personnes, dont des fidèles de l'Église catholique sont massacrées, M<sup>gr</sup> Giuseppe Bertello, « le guide éclairé » de la démocratie, s'en retourne à Rome.



## Chapitre 6

### ON NE SE LAISSERA PAS FAIRE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT !

Lorsque le président Habyarimana annonça en 1989 ce qu'il appelait l'*aggiornamento politique*, qui consistait en une réforme profonde du système politique, et accepta en 1991 l'instauration du multipartisme, les partisans du MRND se rendirent compte que commençait pour eux une période de turbulences. Ils travaillèrent alors au renforcement de la structure du parti, leur ennemi <sup>1</sup> ayant été identifié.

Cette pratique de l'identification de l'ennemi était analogue à celle pratiquée en 1972, lorsqu'un groupe d'étudiants avait procédé à la chasse aux Tutsi, profitant des révoltes généralisées dans les établissements scolaires. À cette époque, des rumeurs avaient couru, insinuant que le colonel Alexis Kanyarengwe <sup>2</sup> avait institué un Comité du salut public (CSP) chargé d'identifier, de traquer et de chasser « l'ennemi ». Le climat d'insécurité aurait servi d'alibi pour justifier le coup d'État contre le président Kayibanda, débordé par les divisions qui affectaient le MDR PARMEHUTU, et trahi par ses proches collaborateurs.

Après plus de vingt ans, les membres du Comité du salut public sont toujours là. Sous la deuxième République, ils ont occupé des places importantes dans l'administration. Il s'agit d'Augustin Nduwayezu, directeur des services de renseignement, de Juvénal Uwilingiyimana, directeur de l'Of-

fice rwandais du tourisme et des parcs nationaux (ORTPN), de Ferdinand Nahimana, directeur de l'Office rwandais d'information (ORINFOR), et de Joseph Nzirorera, ministre des Travaux publics et de l'Énergie, puis ministre de l'Industrie et de l'Artisanat. Il faut aussi ajouter Luc Bicamumpaka (agent de la Banque Nationale), Pasteur Musabe (directeur général de la Banque continentale africaine au Rwanda), Jean Berchmans Nshimyumuremyi (vice-recteur de l'Université nationale du Rwanda), Léon Mugesera (professeur à l'Université du Rwanda). Enfin, il y a ceux qui sont aujourd'hui encore de hauts dirigeants du Rwanda : notamment Pasteur Bizimungu<sup>3</sup>, directeur général de la société Électrogaz et président du Rwanda désigné par le Front patriotique rwandais, Antoine Bwenge (rwandais naturalisé canadien) et Charles Zirimwabagabo (actuel préfet de Gisenyi). Ils sont tous originaires du nord et proches de l'entourage du président Habyarimana.

Le chef de file de l'entourage du président était incontestablement Joseph Nzirorera, qui a aussi réussi à s'attirer la sympathie de M<sup>me</sup> Habyarimana. Selon certaines sources, il détournait de l'argent destiné à la construction des routes pour alimenter des caisses noires. Le MRND désirant se doter d'une nouvelle structure avec la démission de Habyarimana de la présidence du parti, Nzirorera se fit élire secrétaire général<sup>4</sup>. Une intervention de M<sup>me</sup> la présidente n'est pas exclue : elle aurait souhaité conserver une certaine influence au sein du MRND, car il importait de surveiller Mathieu Ndirumpatse, ancien secrétaire général du parti, devenu président et ambitieux notoire.

Quand le président défunt reçut le représentant spécial, M. Jacques Roger Booh-Booh, lui annonçant qu'il acceptait la mise en place des institutions de transition, Nzirorera aurait déclaré : « On ne se laissera pas faire, Monsieur le Président ».

Il faudrait élucider les circonstances qui entourent cette déclaration, les raisons d'une telle attitude à l'égard du chef de l'État, et l'interprétation qu'on peut lui donner, compte tenu des conséquences de l'assassinat du président.

Le président de la République, pressé par les diplomates occidentaux en poste à Kigali, sûr de l'appui des Églises catholique et protestante, confiant en une large majorité pour les élections prévues pour la fin de la période de transition, avait vite cédé devant les revendications du représentant spécial des Nations Unies. Le secrétaire général du parti était-il convaincu par le choix du président ? On sait que le MRND a toujours insisté pour que la CDR soit associée à la gestion de la transition. Or, le président venait d'accepter que ce parti, considéré comme extrémiste, ne soit pas représenté au parlement. En outre, il refusait, l'attribution du ministère de la Justice à la tendance Mugenzi du Parti Libéral<sup>5</sup>.

Le président et le représentant spécial fixèrent la cérémonie de mise en place de nouvelles institutions au 10 avril 1994. Le représentant spécial se chargeait d'en informer le secrétaire général des Nations Unies et le président Habyarimana devait entreprendre des visites de concertation, le lendemain, avec ses homologues de la région<sup>6</sup>.

Après l'assassinat du président, plusieurs hypothèses se développèrent. Les « durs du régime » seront soupçonnés. Quand on sait avec quel acharnement M. Nzirorera briguera les postes à haute responsabilité, notre besoin de comprendre les tenants et aboutissants de la déclaration de M. Nzirorera du 2 avril 1994 n'en est que plus important.

## Chapitre 7

### LE VENT DU NOROÏT SOUFFLE SUR LA ZONE TURQUOISE : LES INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT MITTERRAND

Le Rwanda, dont dix pour cent de la population s'exprime en français, est membre de la francophonie. Des relations diplomatiques et de coopération unissent la France et le Rwanda depuis l'indépendance de celui-ci en 1962.

La coopération militaire entre les deux pays remonte, quant à elle, au 18 juillet 1975, date à laquelle un accord est signé par le chargé d'affaires de l'ambassade de France à Kigali, Pierre Delabre, et le ministre rwandais des Affaires étrangères, Aloys Nsekalije. Ce n'est qu'un accord d'assistance militaire. Cela veut dire que si la France acceptait de mettre à la disposition du gouvernement rwandais des militaires français dont le concours lui était nécessaire pour l'organisation et l'instruction de la gendarmerie rwandaise, ils ne devaient ni ne pouvaient, en aucun cas, être associés à la préparation ou à l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité.

Après le discours de François Mitterrand à La Baule au cours du sommet franco-africain de juin 1990, discours qui invitait ouvertement les pays d'Afrique francophone à une nécessaire démocratisation, le président rwandais qui craignait déjà une attaque des exilés Tutsi, aurait demandé un engagement militaire de la France en cas d'attaque effective.

L'opération Noroît en 1990 était-elle une réponse à cette demande ?

Lorsque le FPR lança une attaque contre le Rwanda le 1<sup>er</sup> octobre 1990, la France envoya, quatre jours plus tard, deux compagnies de parachutistes pour évacuer et protéger les ressortissants français, au moment même où la Belgique décidait le retrait de ses paras envoyés au secours de Habyarimana. À cette date, la France s'installa et s'engagea, plus ou moins ouvertement, aux côtés des forces gouvernementales aux prises avec le FPR dans le nord du pays, et ce jusqu'en décembre 1993. Après la signature de l'accord d'Arusha, la France se retira, mais maintint à Kigali un peloton du détachement d'assistance militaire à l'instruction (DAMI).

\*

Deux mois après l'assassinat du président rwandais et le début des massacres systématiques, le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, envisagera à nouveau l'intervention de la France avec l'appui de ses partenaires européens et africains. Cette initiative sera soutenue deux jours plus tard, le 17 juin 1994, par le secrétaire général des Nations Unies. Le Conseil de sécurité devra discuter pendant de longues heures sur la motion d'intervention déposée par la France. La Chine et la Russie s'y opposeront, en l'absence d'un accord préalable entre les parties en conflit. L'Organisation de l'Unité Africaine se montrera réservée, pendant que, des quatre coins du monde, des personnalités politiques et religieuses et des particuliers se déclareront défavorables à une intervention.

Le 22 juin, le Conseil de sécurité de l'ONU votera la résolution 929 prévoyant la mise en place d'une opération humanitaire multinationale <sup>1</sup> d'assistance aux civils du Rwanda avec l'autorisation de recourir à la force. Ayant installé ses bases arrière au Zaïre, les soldats français pénétreront au

Rwanda le 23 juin et établiront, après la chute de Kigali le 4 juillet 1994, une zone humanitaire de sécurité dans le sud-ouest. Suite à l'avancée spectaculaire du FPR, des centaines de milliers de personnes, civiles et militaires, transiteront par cette zone sur leur chemin de l'exil vers le Zaïre. Du côté du gouvernement intérimaire, des drapeaux et banderoles aux couleurs de la France seront dressés pour accueillir « les libérateurs français », tandis que le FPR entretiendra une attitude plutôt hostile, en attendant de conquérir le pays sans coup férir. L'opération Turquoise aura préservé la vie de quelques milliers de Tutsi et de Hutu.

Si le mandat de l'intervention française devait expirer le 22 août 1994, le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, confirmait néanmoins, un mois auparavant, l'intention de la France de maintenir une présence logistique à la frontière rwando-zaïroise. Quant à la fameuse boîte noire de l'avion présidentiel, ramenée de Kigali par le capitaine Barril, même si les doutes les plus sérieux existent quant à son existence, il revient peut-être à la direction générale de la sécurité extérieure française (DGSE) de poursuivre l'enquête.

\*

Comment expliquer la politique engagée du président Mitterrand au Rwanda ? La réponse est simple. Il s'agit d'une politique de coopération bilatérale entre deux pays, membres de la francophonie. Il est vrai que le Rwanda n'est pas une ancienne colonie française, mais c'est un pays ayant l'usage du français et dont les dirigeants ont fait preuve d'un savoir-faire extraordinaire surtout dans leur politique de développement communal, politique qui part de la base et qui concerne directement la population. À la fin des années 80, le Rwanda était considéré par certains comme le meilleur exemple dans la région des grands lacs, tant au niveau de la

gestion de la chose publique que de l'expression démocratique.

Certains prétendent que M. Mitterrand aurait souhaité que les paras français dépêchés à Kigali le 9 avril 1994 pour évacuer les ressortissants français puissent également aider les forces gouvernementales, ce qui est contraire à l'accord de coopération militaire signé entre les deux pays en 1975. Des sources dignes de foi affirment également que la France avait voulu empêcher les combattants du FPR de prendre Kigali, ce qu'ils ne purent réaliser, une dizaine de militaires français venant d'être capturés par les rebelles. La libération des otages français fut conditionnée par l'abandon des ambitions de la France à défendre le régime en place. La France s'est donc repliée dans la zone Turquoise et un diplomate a été envoyé auprès de M. Museveni, président de l'Ouganda. L'ambassadeur Marleau a en effet été vu au quartier général du FPR à Mulindi au mois de juin.

On a souvent dit que le fils du président français, Jean-Christophe Mitterrand, entretenait des relations commerciales privilégiées avec Jean-Pierre Habyarimana, le fils du président défunt, qui s'adonnait notamment au trafic de drogue, à partir de champs de pavot s'étendant dans la forêt de Nyungwe<sup>2</sup> au sud-ouest du Rwanda. Rien n'est prouvé, mais il est vrai que les deux « fils à papa » se connaissaient. Il reste à établir la vérité sur leurs relations.

Mais quel était le rôle de l'opération Noroît en 1990 ?

La mission des quatre cent cinquante parachutistes de l'opération Noroît était officiellement de protéger les ressortissants français et étrangers au Rwanda. Par ailleurs, le bureau français d'assistance militaire à Kigali avait informé l'Élysée de leur action, jugée appréciable<sup>3</sup> à tous les niveaux. Le maintien de cette opération au Rwanda résulte officiellement de la demande du gouvernement rwandais et de la

volonté de la France de préserver la sécurité au Rwanda pendant les négociations d'Arusha.

En réalité, la France était allée au secours du régime Habyarimana qui avait pourtant arrêté plus de huit mille suspects, hommes, femmes et enfants, dont certains sont morts dans le stade de Nyamirambo. Au nom des Tutsi de Nyarushishi, M. Mitterrand a décidé le déploiement de l'opération Turquoise, comme si ceux de Ntarama et Nyarubuye ou de Kicukiro, Cyeza et Nyange n'étaient pas des êtres humains.

\*

Des Français ont été mis en cause<sup>4</sup> après l'assassinat du président rwandais. Des affirmations qui paraissent absurdes pour certains, qui allèguent qu'il est inconcevable que la France ait pris part à cet attentat. Mais il n'est pas exclu que des Français, indépendamment de leur gouvernement, aient participé à l'opération.

Lors de l'accident, trois Français membres d'équipage de l'avion présidentiel sont morts. Le 7 avril, deux coopérants français ont été assassinés. Il est difficile d'expliquer le silence de la France sur la mort tragique de ses ressortissants.

\*

En conclusion l'intervention française a suscité beaucoup d'interrogations et de réserves, mais son caractère humanitaire<sup>5</sup> a favorisé son succès à bien des égards. Pourquoi la France a-t-elle décidé d'intervenir seulement en juin 1994, après que des centaines de milliers de personnes furent massacrées, alors que les soldats français partis pour évacuer leurs compatriotes en avril pouvaient rester, non seulement pour empêcher les FAR et les miliciens de poursuivre leur sale besogne, mais aussi pour stopper l'avancée du FPR sur la capitale ? Pourquoi la France, consciente du rôle qu'elle peut jouer en Afrique, et au Rwanda, surtout en matière de démocratisation, ne soutient-elle pas une enquête pour dé-

couvrir l'identité des coupables de l'attentat contre les présidents Habyarimana et Ntaryamira, alors qu'elle est accusée de complicité dans le génocide qui en a résulté ? Dans tous les cas, son ingérence n'aura ni préservé la vie du président rwandais ou celles des citoyens français, ni empêché les conquêtes du FPR, ni arrêté le génocide.

## Chapitre 8

### LE GÉNÉRAL PAUL KAGAME : UNE GUERRE BRÈVE ET DÉCISIVE

Fin septembre 1990. Les présidents Habyarimana et Museveni s'apprêtaient à s'envoler pour une conférence internationale à Washington. Tout semblait paisible. Pourtant...

La veille de son départ pour Washington <sup>1</sup>, le président Museveni tint une réunion de deux heures avec le général-major Fred Rwigema, ancien vice-ministre ougandais de la Défense, quoique de nationalité rwandaise. « Il est temps de donner le signal aux boys », aurait déclaré le président ougandais <sup>2</sup>.

Soutenus par des militaires ougandais, les combattants du FPR, commandés par le général Rwigema <sup>3</sup>, franchirent la frontière rwando-ougandaise le 1<sup>er</sup> octobre.

Le président Habyarimana, lui, est à Washington depuis le 27 septembre. On ignore ce qu'il a dit à ses officiers avant de partir <sup>4</sup>. Mais, de source diplomatique proche de l'ambassade ougandaise à Kigali, le président Museveni qui avait reçu aide et encouragement du président rwandais avant de s'emparer de Kampala en 1986, aurait toujours répété à celui-ci que « les Rwandais qui étaient chez lui le dérangent ». L'autre lui aurait rétorqué, souriant : « Les Rwandais qui sont chez toi me dérangent également ».

En fait, il semble qu'un accord existait entre les deux présidents. En 1989, alors que les gouvernements rwandais et

ougandais demandaient au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de mener une enquête afin d'identifier les exilés qui désiraient rentrer au Rwanda, les deux chefs d'États se seraient entendus en vue d'exterminer « ces gens qui dérangent ». Museveni devait inciter les combattants du FPR à lancer l'attaque, pendant que Habyarimana se préparait à les écraser dès les premiers jours.

L'entente entre les deux présidents couvrait aussi d'autres domaines puisque, jusqu'à une date récente, le trafic d'armes entre Kigali et Kampala était prospère : de nombreuses cargaisons d'armes ont transité par Kigali de 1982 à 1986, ainsi que de 1990 à 1993.

Lorsque, à Washington, le président Habyarimana apprit l'attaque du FPR, il appela aussitôt son homologue ougandais. Museveni lui aurait confirmé que tout avait été fait comme convenu. Affolé, Juvénal Habyarimana rentra au Rwanda, en passant par Bruxelles et Paris, où François Mitterrand lui promit une assistance militaire. La Belgique aussi envoya des paracommandos. Jusque là, les relations entre la Belgique et le Rwanda étaient au beau fixe, la Belgique ayant toujours traîné les pieds pour dénoncer les violations des droits de l'homme commises par le régime de Kigali.

Dans l'autre camp, le 2 octobre 1990, un groupe d'extrémistes mené par les majors Chris Bunyenyezi et Peter Bayingana tendit une embuscade au général Rwigema. L'offensive des exilés en fut freinée, ce qui permit à Habyarimana de réorganiser ses troupes pour refouler les rebelles. Les forces gouvernementales fêtèrent la victoire de la guerre dite d'octobre, et allèrent jusqu'à prétendre qu'elles avaient elles-mêmes tué le général Rwigema.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là... un jeune major, Paul Kagame, en stage à Fort Leavenworth aux États-Unis, fut rappelé d'urgence par le FPR. Ancien directeur-adjoint des

services de renseignements militaires de la National Resistance Army (armée de résistance nationale ougandaise), il prit le commandement de l'armée du FPR et, selon des sources proches de la disparation tutsi, fit arrêter, condamner par un tribunal militaire et exécuter les assassins de Rwigema. Aux dires de ceux qui le connaissent, « Kagame est un homme droit, dur avec lui-même, sans aucun sentiment d'extrémisme ». <sup>5</sup> Selon des sources bien informées, le major Kagame ne serait arrivé sur le front qu'après la guerre d'octobre.

Kagame choisit alors la guerre d'usure – la guérilla – afin de contraindre Habyarimana à négocier.

C'est ainsi que, le 20 novembre 1990, un premier pas fut franchi : les présidents rwandais et ougandais se rencontrèrent au poste frontalier de Cyanika. Là, le président Museveni accusa son homologue de défaillance dans l'exécution du plan convenu, et l'obligea à déclarer solennellement qu'il s'agissait d'un conflit interne rwando-rwandais. En effet, de tous côtés, des voix s'élevaient, accusant l'Ouganda d'avoir attaqué le Rwanda. Habyarimana était piégé, il devait se débrouiller seul. Le président Museveni, quant à lui, réussissait à se sortir de ce borbier.

Quelles furent les motivations de Museveni dans le conflit rwandais ? Pour les uns, il était habité par l'ambition d'étendre l'empire Tutsi ou Hima, de l'Ouganda au Burundi en passant par le Rwanda. Pour d'autres, il s'agissait de payer un juste tribut de reconnaissance aux anciens combattants de la NRA, ou encore de lutter pour préserver ou étendre la zone d'influence anglo-saxonne dans une Afrique trop française.

Lorsque la paix fut signée, le FPR, fort de sa victoire politico-militaire, durcit ses positions et tenta de gagner à sa faveur des responsables politiques à l'intérieur du pays.

Car le jeu n'était pas terminé. Le FPR et le MRND travaillaient, chacun de leur côté, pour obtenir une majorité parlementaire. À la veille de l'assassinat du président Habyarimana, il semble d'ailleurs que le MRND dépassait de loin son concurrent.

Et c'est pendant que des missions de bons offices se multipliaient des deux côtés pour tenter de trouver un compromis politique, que le pire arriva. Cela peut-il être un coup du FPR qui aurait voulu torpiller la mise en place des institutions de transition ?

Organisation politico-militaire qualifiée par les uns de rebelle et par les autres de mouvement de libération, le FPR, en signant l'accord de paix, a, en tout cas, mis fin à trois années de guerre. Ses responsables réfutent d'ailleurs toute accusation. Pour eux, le FPR n'a jamais, sous quelque forme que ce soit, nourri des intentions contraires à l'application de l'accord de paix d'Arusha.

S'il est vrai que le FPR a parfois soutenu ce qu'il appelle « les revendications légitimes » de certains partis d'opposition, il nie néanmoins avoir jamais déclenché des manœuvres dilatoires pour déstabiliser un pays au bord de la ruine.

De même, le FPR rejette toute responsabilité en ce qui concerne le meurtre du président, co-signataire de l'accord, qu'il désignait pourtant comme le principal obstacle à la démocratisation du pays. Au contraire, le Front patriotique rwandais attira l'attention de la communauté internationale sur les extrémistes et le Réseau Zéro, connu sous le nom d'Akazu<sup>6</sup>, désignant par là l'entourage du chef de l'État. Pour le FPR, le président Habyarimana restait incontournable. Ce qui n'empêche que, après l'arrivée du bataillon du FPR à Kigali le 28 décembre 1993, le chef de l'État rwandais avait renforcé les dispositifs de sa sécurité.

Le président Habyarimana était détesté, mais également

craint par le FPR qui redoutait la force qu'il tirait de ses relations avec des pays amis<sup>7</sup> ; c'était aussi un chef militaire écouté et respecté, un homme politique populaire et rusé, peu respectueux pour les droits de l'homme.

À quel point son élimination physique pouvait-elle avantager le FPR ? Celui-ci croyait, sur base de l'accord d'Arusha, en ses chances de succès : le pouvoir dictatorial qu'incarnait Habyarimana allait sombrer de lui-même.

Après l'échec de la médiation du représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies les 10, 11 et 13 février 1994, le général Kagame menaça néanmoins de reprendre les combats. Dès lors, selon les informations en notre possession, Jacques Roger Booh-Booh s'était rendu d'urgence à bord d'un hélicoptère des Nations Unies à Mulindi, quartier général du FPR, pour convaincre le chef des rebelles de privilégier une logique de paix et de compromis politique. Les accusations portées à l'encontre du FPR dans l'assassinat du président rwandais s'expliquent peut-être par cette volonté affichée par Paul Kagame de reprendre la guerre.

Il reste à déterminer si la lutte menée par le FPR avait pour but d'instaurer la démocratie ou de prendre le pouvoir. L'accord de Kinyira, signé en juillet 1993, autorisait l'envoi à Kigali, par le FPR, d'un bataillon de six cents hommes armés pour assumer la protection de ses responsables politiques. Or, des sources proches de la MINUAR indiquent qu'au début des hostilités, le FPR disposait de deux, voire trois bataillons dans l'enceinte de l'ancien parlement. Faut-il considérer ce fait comme une violation de l'accord et un signe évident d'une préparation à la reprise de la guerre ? Probablement, mais nul n'ignore l'insécurité qui régnait à Kigali à la veille de l'assassinat du président. À défaut de préparer la reprise des hostilités, le général Kagame, qui annonçait au



mois de mars qu'il préférait une guerre brève mais décisive, avait prévu les moyens d'y faire face, le cas échéant.

Lorsque, le 6 avril 1994, l'avion du président rwandais est abattu, l'officier de liaison du FPR à la MINUAR<sup>8</sup> n'est pas à Kigali. De même que les jours précédents, il séjourne à Mulindi, quartier général du Front patriotique rwandais, et participe à des réunions politico-militaires.

Un des officiers supérieurs du FPR, le major Kamanzi, a essayé de sortir du CND dans la nuit du 6 avril pour dialoguer avec les forces armées rwandaises, mais le haut commandement de la MINUAR lui a fait savoir que l'accord de Kinyira ne l'autorisait pas. Il était environ minuit, quelques heures à peine après la mort du président rwandais.

Comment expliquer, aujourd'hui, l'indifférence du FPR quant à l'élucidation des circonstances de l'assassinat du président Habyarimana ? Depuis le mois de juin 1994, le Front occupe la région de Kanombe, où l'avion présidentiel a été abattu, et il n'a jamais sollicité une enquête internationale. Le FPR rendrait un précieux service à l'Humanité s'il poursuivait tant les responsables du génocide que l'auteur de l'attentat contre le président.

## Chapitre 9

### LA CAVALE DU GÉNÉRAL DALLAIRE AVEC LE FPR : KIGALI TOMBERA DANS 12 HEURES

Le 23 juin 1993, le Conseil de sécurité des Nations Unies décida d'envoyer une Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR), à la frontière rwando-ougandaise. Le brigadier-général Roméo Antonius Dallaire reçut le commandement de cette unité forte de quatre-vingt-un éléments. C'est le même homme qui, après une mission d'évaluation des besoins logistiques au Rwanda, fut nommé à la tête de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), la force internationale sollicitée par les deux parties signataires de l'accord de paix pour remplacer les militaires français, devenus indésirables aux yeux du FPR<sup>1</sup>.

Le général Dallaire connaissait bien le FPR puisqu'il avait établi son quartier général à Kabale, au sud de l'Ouganda, et que l'approvisionnement du Front passait par là. Il faut aussi savoir que sa candidature avait d'abord été rejetée par le gouvernement rwandais. En septembre 1993, lorsque le président Habyarimana passa par Bruxelles, il exprima d'ailleurs son souhait de voir un officier belge commander la force onusienne à la place du général canadien. Ce n'est qu'après son entretien avec le secrétaire général de l'ONU à New York, début octobre 1993, qu'il se résigna à l'accepter.

Le général onusien arriva donc dans un pays<sup>2</sup> où il se savait indésirable.

À ce titre, l'anecdote suivante mérite d'être contée : à son arrivée à Kigali, le général Dallaire choisit de s'installer à l'*Hôtel des Milles Collines*, mais ses détracteurs firent croire qu'il était à l'hôtel *Chez Lando*, tenu par une Canadienne, épouse du ministre Landoald Ndasingwa, ancien chargé de cours à l'Université nationale du Rwanda reconverti en homme d'affaires. Et lorsqu'un journaliste lui en parla lors d'une conférence de presse, le commandant de la MINUAR fut obligé de justifier sa vie privée devant des journalistes aux intentions inavouées.

Le 17 novembre 1993, jour de l'inauguration officielle du quartier général de la MINUAR, le chef de l'État rwandais prononça un discours dans lequel il dit : « Bienvenue au Rwanda, soldats des Nations Unies, soldats de la paix, soldats de l'espoir. [...] Que sans plus tarder les déplacés de Byumba et Ruhengeri puissent retrouver leurs biens en toute sécurité. »

C'est le lendemain, 18 novembre, que furent commises les tueries de Kirambo. Immédiatement, le général Dallaire annonça que les résultats de l'enquête seraient publiés une semaine plus tard. Mais, lorsqu'il se refusa à le faire, par crainte, selon lui, d'aggraver la situation déjà tendue, il fut purement et simplement accusé de complicité avec le FPR<sup>3</sup>.

Au mois de janvier 1994, le général Dallaire aurait déjà dû être remplacé. Mais c'était sans compter sur un de ses amis, le directeur exécutif de la MINUAR, le D' Kabia Abdul, un homme apprécié aux Nations Unies et qui bénéficiait de l'appui d'un haut responsable à New York<sup>4</sup>. À des collègues canadiens venus en inspection, il alla jusqu'à dire : « Si on me remplace, je demanderai à mon successeur d'aider ces jeunes combattants du FPR, si gentils et disciplinés, alors que les gouvernementaux sont brutaux et arrogants ».

Au mois de mars, alors que le représentant spécial lui

montrait un document prêt à être faxé à New York, le général l'annota et l'envoya à New York avant de le retourner au cabinet du représentant spécial. Dans ses commentaires, il s'opposait à la modification du mandat de la MINUAR et disait contrôler la situation.

Le soir du 6 avril 1994, alors que la situation devient incontrôlable, il ne demande toujours pas de modification du mandat, mais encourage le retrait de ses hommes. Et ce malgré les multiples appels à l'aide, dont celui du ministre Landoald Ndasingwa qui téléphone à la MINUAR car, dit-il à la standardiste, « les assassins sont à la porte ». De même, lorsque Agathe Uwilingiyimana déclare son intention de fuir, les casques bleus qui assurent sa protection reçoivent l'ordre de ne pas l'accompagner. Au même moment, au stade Amahoro et à l'école technique Don Bosco de Kicukiro, des dizaines de milliers de réfugiés, sans défense, sont à la merci des bombardements des FAR ou des combattants du FPR qui vengent les leurs, tués par les miliciens.

Dans les semaines qui suivront, aux quatre coins du Rwanda, des fugitifs qui auront trouvé asile dans des lieux d'infortune seront massacrés après le départ des casques bleus. L'ancien ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, M. Boniface Ngulinzira, est réfugié à l'École technique officielle de Kicukiro<sup>5</sup>. Les casques bleus refusent de l'évacuer, sous prétexte qu'il a été membre du gouvernement de transition. Ils ne réalisent peut-être pas que l'accord de paix que M. Ngulinzira a négocié au nom du gouvernement rwandais est remis en cause et que sa vie est en danger. Bien d'autres encore qui ont cru en l'intervention de la MINUAR seront massacrés sans aucune tentative d'intervention.

Plusieurs questions restent aujourd'hui sans réponse. Pourquoi le général Dallaire lance-t-il une alerte le 8 avril 1994,

demandant aux étrangers de quitter Kigali ? Serait-ce parce que le général Kagame avait annoncé qu'il capturerait la capitale en douze heures ? Le personnel de la MINUAR est évacué en premier lieu. Avec un nombre réduit d'éléments chargés des questions humanitaires, le général Dallaire sera impuissant face au génocide et à la prise de Kigali.

Bien plus, de source proche de la MINUAR, nous avons appris que le général Dallaire s'était rendu à Mulindi, quartier général du FPR, chercher le général-major Paul Kagame et qu'ils ont survolé la ville de Kigali à bord d'un hélicoptère des Nations Unies, deux semaines avant l'assassinat du président rwandais. Un officier supérieur du bataillon belge, le colonel Balis, nous a affirmé que le général Dallaire avait eu l'idée de faire se rencontrer à Kigali le président Habyarimana et le général Kagame. L'état-major de la MINUAR en avait d'ailleurs été informé, mais le déplacement du général Kagame n'est pas confirmé. Tout ce qu'on sait, c'est que la rencontre entre le président rwandais et le général Kagame n'a pas eu lieu.

Mais revenons aux instants qui ont suivi immédiatement l'attentat contre Habyarimana. Le 6 avril 1994, à 20 h 26, un officier bangladaï de l'ONU de permanence appelle le général Dallaire par son nom de code pour l'informer de l'attentat sur l'avion présidentiel, abattu par ce qu'il appelle un *mortar bomb*. Le général Dallaire demande d'abord aux casques bleus détachés à Kanombe près de l'aéroport de confirmer l'attentat – il ignore sans doute qu'à ce moment ils sont désarmés – puis il déclenche une alerte générale pour toutes les compagnies de la MINUAR.

Le général Dallaire se rend ensuite au camp Kigali, sur un appel radio du colonel Ephrem Rwabalinda, officier de liaison des forces gouvernementales à la MINUAR, puis auprès du représentant spécial à sa résidence de Kacyiru, en compa-

gnie du directeur de cabinet au ministère de la Défense, le colonel Théoneste Bagosora. Ils y analysent la situation et cherchent une solution à la crise. M. Booh-Booh est clair à ce sujet : il faut laisser le gouvernement du premier ministre Agathe Uwilingiyimana gérer la crise ou, du moins, l'y associer. Ils demandent à M<sup>me</sup> Uwilingiyimana de préparer une déclaration à la nation pour apaiser les tensions, et suggèrent au colonel Bagosora de contacter le premier ministre pour trouver un accord, mais le nouvel homme fort de Kigali ne veut rien entendre, surtout au sujet de M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana : « Les militaires ne la digèrent pas », déclare-t-il.

Quoi qu'il en soit, M<sup>me</sup> Uwilingiyimana est prête à faire sa déclaration le lendemain matin, 7 avril. Mais les militaires lui refusent l'accès à la maison de la radio. Les casques bleus belges qui la protègent décident à ce moment de rebrousser chemin. Après la déclaration de M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana sur Radio France Internationale, les militaires cherchent manifestement à l'assassiner. Elle se réfugie alors dans une maison appartenant à un fonctionnaire du PNUD à Kigali <sup>6</sup>. Le lieutenant Lotin et ses hommes gardent sa maison vide, pour tromper la vigilance des militaires gouvernementaux. Menacés, les casques bleus belges ouvrent la maison aux militaires qui n'y trouvent personne. Enragés, ceux-ci désarment les casques bleus avant de les conduire au camp Kigali. (Situé dans le centre-ville, le camp Kigali bénéficiait d'une garde permanente des soldats de la MINUAR depuis qu'on envisageait d'y consigner les armes des parties au conflit, comme le prévoyait le mandat de la MINUAR <sup>7</sup>.)

Les militaires rwandais reviendront ensuite fouiller le quartier où M<sup>me</sup> Uwilingiyimana habitait, et finiront par la déloger. Ses enfants, cachés par des agents du PNUD, échapperont, eux, à la mort.

Vers 11 heures, le général Dallaire se rend à l'École supérieure militaire (ESM), où se tient une réunion des commandants d'unités. Il y trouve des interlocuteurs débordés par la situation, touchés par la mort de leur chef et qui ne cachent pas leur conviction que le FPR est responsable de l'attentat, avec la complicité des Belges, sous la bannière de l'ONU. Il prend alors la parole pour présenter ses condoléances au peuple rwandais tout entier et invite les officiers des FAR à chercher une solution à la crise.

Dans l'après-midi, le général Dallaire apprendra à l'ESM que des casques bleus belges sont prisonniers. Mais lorsqu'il veut se rendre au camp Kigali, un officier des FAR qui l'accompagne, le lieutenant-colonel Murasampongo, l'en dissuade. Il s'adresse alors au colonel Bagosora qui lui promet de s'en occuper. Mais le général Dallaire restera longtemps sans nouvelles de ses casques bleus : ceux-ci <sup>8</sup> seront massacrés au camp Kigali, à moins de deux cents mètres de là. Les casques bleus belges sont morts, comme beaucoup d'autres personnes, pour avoir manqué d'assistance. Les casques bleus ghanéens qui sont de garde ce soir-là sont épargnés.

Finalement, lorsque, sur l'insistance du général Augustin Ndindiliyimana, le général Dallaire obtiendra de se rendre au camp Kigali, le lieutenant-colonel Murasampongo leur apprendra que les casques bleus sont... à la morgue. Le général Dallaire se souviendra longtemps de l'état dans lequel il a retrouvé ses hommes à la morgue de l'hôpital de Kigali <sup>9</sup> : les « soldats de la paix » <sup>10</sup> avaient été massacrés et laissés dans un état épouvantable, nous a confié un témoin oculaire. Le général Ndindiliyimana, très affecté par l'état dans lequel ils se trouvaient, ordonna immédiatement qu'une toilette mortuaire décente leur soit faite.

Nous savons désormais que le général Dallaire a réclamé la libération des casques bleus belges, mais nous voudrions

savoir qui a donné l'ordre de les arrêter, les détenir, puis de les tuer ? Et pourquoi le général Dallaire a-t-il demandé si tardivement leur libération ?

Le général Dallaire ne trouva que onze cadavres sur les treize annoncés. Le gouvernement belge ne reconnaîtra, quant à lui, que la mort de dix casques bleus. Qui sont les « deux casques bleus manquants » ? Ce sont peut-être les deux Français dont parle Colette Braeckman. Et qui est la onzième victime ? L'existence de celle-ci est en effet confirmée par le général Augustin Ndindiliyimana.

La dépouille mortelle du premier ministre, elle, sera retrouvée à la morgue de l'hôpital militaire de Kanombe, à quinze kilomètres du centre-ville. Exactement aux côtés de ceux qui ont trouvé la mort dans l'accident de l'avion présidentiel. Comment expliquer qu'on l'ait retrouvée aussi loin du centre ville ? Il est difficile de répondre à cette question, mais on sait que le général Dallaire et le général Ndindiliyimana ont demandé, aussitôt après l'annonce du décès de M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana, que sa dépouille soit gardée en lieu sûr et avec dignité.

\*

On reproche au général Dallaire d'avoir été, pendant la durée de sa mission au Rwanda, davantage un homme politique qu'un militaire. Il a toujours cru qu'en considération de la situation qui prévalait au Rwanda, les chances de réussite d'une mission strictement militaire, sans recours à la politique, étaient minimes. Il ne faut pas oublier que la MINUAR résultait d'un accord politique, celui d'Arusha, entre deux belligérants. Sa mission était d'aider les signataires de l'accord de paix à l'appliquer.

Le général Dallaire est parti après un génocide qu'il n'a pu éviter, après avoir assisté à l'effondrement total d'un État dont il était venu renforcer les structures démocratiques. Ce

qui ne l'a pas empêché d'être promu général-major et nommé au poste de chef d'état-major de l'armée de terre du Canada. Pendant ce temps, en Belgique, les familles des casques bleus assassinés veulent connaître la vérité, toute la vérité. Elles sont en droit de demander à l'état-major de l'armée belge de clarifier les circonstances de l'assassinat, quitte à ce que celui-ci réclame au général Dallaire toutes les informations nécessaires pour connaître l'identité de ceux qui ont tué le président et déclenché la guerre.

La suite des événements sera chaotique. Pour certains ce sont des massacres organisés, un génocide. Pour d'autres, c'est un soulèvement populaire de partisans du chef de l'État. Pour d'autres encore, l'explosion d'une colère longtemps entretenue par la pression militaire du FPR sur le régime de Kigali, et déclenchée par la mort de plusieurs civils et le déplacement de centaines de milliers de personnes à l'intérieur du pays.

Le 8 avril au matin, le général Dallaire annonce que Kigali va tomber aux mains du FPR et il conseille aux expatriés d'évacuer la capitale, un ultimatum lui ayant été fixé par le général Kagame. Kigali, aux quartiers jonchés de cadavres et de charniers, sera prise trois mois plus tard. Le retrait de la MINUAR apparaît alors comme un geste d'abandon et de non-assistance à pays en danger. La cavale du général Dallaire avec le FPR n'aura duré que le temps d'un génocide.

## Chapitre 10

### LE COLONEL BAGOSORA, MESSAGER DE L'APOCALYPSE

Le 6 avril 1994, lorsque le président est assassiné, on entend immédiatement parler d'un colonel proche de la famille Habyarimana : le colonel Bagosora. On le voit partout et il devient, par le concours des circonstances, l'homme fort de Kigali ! Ceci s'explique par le fait qu'il est le directeur de cabinet du ministre de la Défense alors en mission au Cameroun.

Une de ses premières décisions est de remplacer le général Déogratias Nsabimana, chef d'état-major des FAR, décédé dans le crash de l'avion présidentiel, par le colonel Gatsinzi.

Bagosora suggère alors la création d'un comité militaire de crise, duquel il veut voir exclu le gouvernement.

Les membres du comité de crise sont désignés lors de la réunion du 7 avril 1994 à l'École supérieure militaire. Il s'agit des majors Kayumba, Gakara et Rwarakabije, des lieutenants-colonels Rwamanywa et Kanyandekwe, ainsi que des colonels Rusatira et Ndengeyinka. Les deux chefs d'état-major de la gendarmerie et de l'armée, respectivement le général Ndindiliyimana et le colonel Gatsinzi ne sont pas cités nommément. Lorsque le colonel Léonidas Rusatira demande que soient précisées les compétences du comité de crise, le colonel Bagosora étant officiellement retraité, celui-ci s'en prend

au « récalcitrant » et sort de la salle de réunion ; il n'y reviendra que pour présenter le gouvernement formé à l'ambassade de France le 8 avril 1994.

Pour M. Booh-Booh, c'est M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana qui, en sa qualité de chef du gouvernement, devait annoncer la mort du président à la population et organiser des funérailles officielles. Le représentant spécial avait d'ailleurs accepté d'intervenir auprès de l'ambassadeur des États-Unis pour organiser une rencontre avec les diplomates accrédités à Kigali.

Selon le général Ndindiliyimana, le 7 avril au matin, le colonel Bagosora se rend donc à la résidence de l'ambassadeur des États-Unis, M. David Rawson, qui lui demande pourquoi des coups de feu éclatent dans la ville. Le colonel Bagosora répond que les militaires manifestent leur mécontentement et qu'ils tirent en l'air. Mais, à la question des raisons pour lesquelles les militaires avaient refusé à M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana l'accès aux studios de Radio Rwanda, il n'aurait pas répondu. Aucun diplomate n'est par ailleurs au rendez-vous de l'ambassadeur des États-Unis. Plus tard, alors que des centaines de cadavres seront charriés par la rivière Akagera vers le lac Victoria, M. David Rawson déclarera qu'il espère que « ces gens finiront par comprendre qu'ils sont des frères ».

\*

Qui est le colonel Bagosora ?

On sait qu'il est sur la liste des membres présumés de l'escadron de la mort, où il a remplacé le colonel Léonidas Rusatira, considéré comme trop favorable aux idéaux démocratiques de changement.

Diverses sources confirment aussi que le colonel Bagosora est le président-fondateur de l'AMASASU (Alliance des militaires agacés par les séculaires actes sournois des unaristes) <sup>1</sup>,

qui se dit prête à tout faire pour empêcher la formation d'une armée nationale unifiée. Bien que non revendiqués par cette dernière, des actes de terrorisme (vols à main armée, mines, assassinats politiques) lui furent attribués. En janvier 1993, une lettre signée par le commandant de l'Alliance (le commandant Tango) était aussi adressée au président de la République, pleine de haine et de menaces pour les hommes politiques <sup>2</sup>. Les personnes averties virent dans cette signature la main de Théoneste Bagosora. Cette lettre témoignait également de l'existence de listes des gens à tuer le moment venu.

Pour preuve du danger supposé que représente l'AMASASU, signalons encore que James Gasana, ministre de tutelle de Bagosora, se décida à prendre le chemin de l'exil, quand il découvrit que son directeur de cabinet était à l'origine de l'Alliance.

Lorsque les parties négocièrent à Arusha la formation d'une armée nationale, le colonel Bagosora eut une attitude qui fut très critiquée par les milieux politiques rwandais : il claqua la porte des négociations, accusant le ministre Boniface Ngulinzira de trop accorder au FPR et il rentra à Kigali, en disant qu'il venait préparer l'apocalypse des Rwandais. Il se trouvait également à la rencontre de Gisenyi, le 2 avril 1994, lorsque le président reçut le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies.

Après la mort du président et l'exil du ministre de la Défense, le colonel Bagosora a donc la lourde tâche de diriger en des circonstances assez troubles une armée qui, comme le FPR, n'avait jamais tenu compte des accords de cessez-le-feu. Le Groupe d'observateurs militaires neutres (GOMN) de l'Organisation de l'Unité Africaine, mandaté pour en surveiller le respect peut en témoigner <sup>3</sup>. Dès le 4 août 1993, date de la signature de l'accord, et surtout à partir du 1<sup>er</sup>

novembre 1993, date du déploiement officiel de la MINUAR, les FAR se sont autant préparées à faire la guerre qu'à respecter les termes du protocole portant sur la formation d'une armée nationale unifiée.

Ceci explique sans doute l'insécurité générale qui régnait et les violations répétées des droits de l'homme par l'armée : les massacres de Bugesera qui ont débuté le 7 mars 1992, les tueries de Kibuye, celles de Kirambo le 18 novembre 1993 et les massacres des Bagogwe. Rappelons les faits.

Le 4 mars 1992, le Parti libéral tenait un meeting populaire à Kanzenze, au Bugesera. Dans leurs déclarations, les responsables du parti appelèrent la population à se rebeller et à s'unir pour démettre le bourgmestre Rwambuka. Des forces de sécurité furent dépêchées sur les lieux, mais ne purent arrêter les massacres perpétrés sous leurs yeux. Le climat de tension qui régnait au Bugesera aurait été la conséquence d'un communiqué émanant d'une prétendue Association rwandaise de défense des droits de l'homme<sup>4</sup>, signé par un nommé James Makuza à Nairobi, qui appelait les Bahutu à se préparer contre une attaque imminente du FPR dans la région et qui disait que des personnalités politiques allaient être assassinées. Ce communiqué a été lu à plusieurs reprises sur les antennes de la radio nationale. Le premier ministre de l'époque, M. Sylvestre Nsanzimana, a alors désavoué le directeur de l'Office rwandais d'information, Ferdinand Nahimana !

Pour les massacres de Kirambo, les FAR ont toujours dénoncé la responsabilité du Front patriotique, mais ni la MINUAR, qui était chargée de la sécurité dans la zone tampon, ni le procureur général de la République, n'ont été capables de révéler au public l'identité des coupables. Le FPR, de son côté, accusait les FAR d'être responsables de ces tueries, aussi bien que de l'assassinat des hommes politiques.

Il sera difficile de découvrir les assassins des personnalités politiques et d'élucider les circonstances de ces meurtres. La mort de Félicien Gatabazi, d'Emmanuel Gapyisi, des victimes de la première heure, tels que Félicula Nyiramutarambirwa, l'abbé Silvio Sindambiwe, des journalistes, comme Callixte Kalisa et Straton Byabagamba, dont les tueurs ont été retrouvés morts dans la prison centrale de Kigali<sup>5</sup>, reste un mystère.

On a prétendu que la guérilla menée par le FPR consistait à disséminer dans tout le pays des tueurs à gage, des semeurs de troubles, utilisés pour son compte et à les accuser ensuite de servir le régime de Kigali. On peut imputer au FPR tout le mal rwandais, mais il serait difficile de justifier ou de prouver sa responsabilité dans les assassinats qui ont été commis avant l'invasion de 1990, comme celui de l'abbé Silvio Sindambiwe<sup>6</sup>.

\*

Revenons au soir du 6 avril. Des sources d'information dignes de foi nous apprennent qu'alors que le jet présidentiel apparaît dans le ciel de Kanombe, les balises de signalisation de la piste sont soudain éteintes. Par ailleurs, le directeur de cabinet à la présidence de la République, Enock Ruhigira, pressé d'accueillir son chef et de lui présenter le projet de déclaration annonçant la mise en place des institutions pour le 8 avril, s'étonne de ne pas trouver l'appareil présidentiel qu'il avait pourtant aperçu dans le ciel. Il s'informe auprès de la tour de contrôle et reçoit la réponse suivante : « Nous aussi, nous l'avons perdu de vue, on ne sait pas où il est ».

Une question se pose : si au centre-ville, à douze kilomètres de l'aéroport, on a entendu la détonation de l'arme qui a abattu l'avion, comment justifier la surdité ou la myopie des techniciens de l'aéroport ?

Nous le saurons sans doute quand nous saurons qui a tué le président.

Dès le 6 avril au soir, la MINUAR a voulu commencer son enquête, mais l'accès à l'épave de l'avion lui a été refusé, bien que le comité militaire de crise ait formellement sollicité le concours de la Mission.

Les questions subsistent nombreuses quant à cette soirée du 6 avril. On a ainsi affirmé que trois militaires belges auraient été tués le soir même<sup>7</sup>. Des témoignages confirment d'autre part que, aussitôt après l'attentat, vers 20 h 30, un major et un caporal belges étaient désarmés par la garde présidentielle. Pourquoi aussi cette ruée sur les ressortissants belges, alors que, même sur les collines les plus reculées du Rwanda, des Belges vivent en harmonie avec la population autochtone ?

Un fait qui nous paraît digne d'intérêt, c'est que, dès le 7 avril, le colonel Bagosora signe un communiqué dans lequel il demande au « gouvernement en place de tout faire pour que la sécurité revienne ». Il est au courant de l'assassinat de plusieurs ministres la veille. Nous ne doutons pas qu'il sait également que M<sup>me</sup> Uwilingiyimana, le chef du gouvernement, agonise quelque part et, malgré tout, il demande au gouvernement de prendre ses responsabilités. Rappelons que, très peu de temps après la chute de l'avion, la RTLM annoncera que l'ennemi, sans l'identifier, a abattu l'avion du chef de l'État. Pendant ce temps, des leaders politiques sont tués, l'un après l'autre, puis des commerçants prospères, Hutu et Tutsi confondus, accusés de complicité avec le FPR ou d'opposition au régime de Habyarimana. Ce qui est inquiétant, c'est la rapidité avec laquelle les événements se sont succédé et l'existence d'une liste préétablie de gens à éliminer le moment venu.<sup>8</sup>

C'est bien la preuve que « l'ennemi » avait été identifié de

longue date par l'AMASASU. Des gens ont de tout temps soutenu l'existence d'une liste de gens à éliminer, présumés appartenir au FPR. Pour eux, ce qui s'est passé était programmé. Certains vont même jusqu'à comparer ces faits à ceux de la nuit du 4 au 5 octobre 1990. D'autres n'hésitent pas à désigner le colonel Bagosora comme le cerveau du groupe qui a tué le président. Ils affirment qu'il a voulu se débarrasser d'un président populiste, qui fléchissait devant les revendications du FPR. Ceux qui l'accusent s'appuient sur le fait que l'Akazu et ses courtisans n'ont jamais soutenu l'avènement d'un pouvoir partagé avec le FPR.

Pourtant, le colonel Bagosora révoquera les chefs d'état-major des FAR : les généraux Gatsinzi et Ndindiliyimana. Quelques questions subsistent cependant : si le colonel Bagosora a la ferme conviction que le FPR, avec l'aide des Belges, vient d'abattre l'avion du président, pourquoi n'en donne-t-il pas des preuves matérielles pour gagner la confiance des diplomates en poste à Kigali et, par conséquent, de la communauté internationale ? À supposer que des Belges aient participé à l'opération, le meilleur moyen de prouver leur culpabilité est-il de les éliminer ? Au contraire, en agissant ainsi, les preuves disparaissent. Le FPR avait, selon plusieurs sources concordantes, deux, voire trois bataillons armés dans Kigali. Pourquoi le colonel Bagosora, diplômé de l'École de guerre de Paris, n'a-t-il pas lancé une offensive contre le CND aussitôt après l'attentat ? Pourquoi a-t-il menti à l'ambassadeur des États-Unis en affirmant que les militaires tiraient en l'air, alors que plusieurs membres du gouvernement étaient déjà morts ? Etc.



## Chapitre 11

### FAUSTIN TWAGIRAMUNGU ET L'ACCORD DE PAIX : LE GARDIEN DU TABERNACLE DE LA MORT

Faustin Twagiramungu, premier ministre désigné par les accords d'Arusha <sup>1</sup>, a joué un rôle important dans la période de turbulences qui a précédé le 6 avril 1994. Président du Mouvement démocratique républicain (MDR), considéré comme le principal parti d'opposition au régime Habyarimana, il en est exclu par un congrès extraordinaire réuni à Kabusunzu, le 23 juillet 1993, consécutif à la présentation, sans consultation préalable du bureau politique du MDR, d'Agathe Uwilingiyimana au poste de premier ministre.

Suite à ce congrès, M. Twagiramungu a dit qu'il trouvait inacceptable que des gens qui agissent sous l'effet de la colère prennent des décisions au nom du parti. Depuis lors, il les considère comme des dissidents et les appelle à la réconciliation et au renforcement des principes démocratiques du parti qu'il défend encore aujourd'hui.

M. Twagiramungu avait préconisé la participation de son parti au gouvernement, s'opposant par là à la décision du comité directeur et du bureau politique. Alors que les négociations d'Arusha piétinaient et que les deux parties demandaient, avant la signature de l'accord, que fût connu le nom du premier ministre MDR auquel revenait ce poste, Faustin Twagiramungu écrivit une lettre de nomination du candi-

dat, qu'il signa en sa qualité de président. Le candidat n'était autre que... lui-même.

Nouvelles querelles au sein du parti. Cette fois-ci, ses collègues s'en prirent au président de la République <sup>4</sup> à qui ils demandèrent de respecter la législation sur les partis politiques et donc de ne pas soutenir l'auto-candidature de Twagiramungu. Mais ce qui intéressait le chef de l'État n'était pas tellement la légalité ; celui-ci acheva véritablement le MDR en acceptant la candidature de Faustin Twagiramungu.

Malgré les reproches de son parti, M. Twagiramungu se considérait toujours comme le président du MDR et, pour conserver son autonomie, il abandonna la permanence du parti, sous la menace de miliciens extrémistes. Déménageant dans son bureau privé, il fit faire un nouveau cachet pour sa correspondance officielle. La tendance Twagiramungu du MDR considérait que son président était dans la légalité. « En tant que président du MDR, il représente légalement le parti », disaient-ils.

Dans ce contexte, lorsque le gouvernement rwandais fut appelé à finaliser les négociations avec le FPR à Kinyihira, Faustin Twagiramungu, qui craignait d'être un jour démis par le chef de l'État, demanda au ministre des Affaires étrangères, Anastase Gasana, de faire inscrire son nom dans le protocole additionnel de l'accord d'Arusha. Pour la première fois dans le monde, le nom d'une personne apparaissait dans une Constitution, puisque l'accord d'Arusha, au même titre que la Constitution existante, avait valeur de loi fondamentale <sup>5</sup>. Il ne savait pas qu'en ayant son nom inscrit dans l'accord de paix, il devenait le gardien d'un tabernacle de la mort.

C'est à cette occasion que les parties acceptèrent qu'un bataillon armé assure la sécurité des leaders du FPR à Kigali même. Le bataillon fut logé au palais de l'Assemblée natio-

nale, très vite transformé en un camp retranché. Le FPR avait désormais son cheval de Troie dans Kigali.

En 1993, la mort de son beau-frère, Emmanuel Gapyisi <sup>2</sup>, affecta profondément Faustin Twagiramungu. Rappelons les faits : alors qu'il se reposait chez lui, le 18 mai 1993, Emmanuel Gapyisi reçut un coup de téléphone de quelqu'un qui prétendait appeler du ministère de l'Enseignement primaire et secondaire pour lui dire qu'il y avait des places disponibles dans une école, sans en préciser le nom, pour ses enfants ! Or, ses enfants n'étaient pas en âge d'entrer dans le secondaire. Il s'agissait là d'une manœuvre dont le but était de le localiser afin de le filer et de l'assassiner. On accusa Twagiramungu de complicité dans ce meurtre. La messe de *Requiem* du défunt fut entrecoupée de hurlements, de pleurs, de lamentations et d'accusations de la part de M<sup>me</sup> Frieda Kayibanda, la sœur de Gapyisi, qui considérait M. Twagiramungu comme le commanditaire de cet assassinat. Les journaux en firent écho, alors qu'il demandait une enquête internationale pour découvrir l'identité des assassins, enquête dont on ignore toujours les résultats. La veuve de Gapyisi a demandé elle aussi une enquête internationale <sup>3</sup> afin de lever la confusion qui entoure ce dossier. Elle pensait que ce serait utile, non seulement pour elle, mais aussi pour le pays, qui avait besoin de retrouver la sécurité, la paix et la démocratie.

Ce que Faustin Twagiramungu n'aurait d'ailleurs pas dé-savoué. En effet, depuis qu'il s'est lancé dans la politique, il a toujours travaillé à l'éradication complète de cet État policier qui œuvrait plus à la chasse de ses citoyens qu'à leur protection. Il n'a jamais cessé de condamner les méthodes d'élimination pratiquées par les barons du régime Habyarimana ou par les miliciens du FPR.

En ce qui concerne Gapyisi, M. Twagiramungu n'a jamais

caché son désaccord à l'égard de l'attitude du défunt président du forum Paix et Démocratie. Gapyisi était en même temps président du MDR Gikongoro et de ce forum, que certains membres du parti prenaient pour une satellite du MRND. Que les deux beaux-frères, Twagiramungu et Gapyisi, aient eu des idées contradictoires en politique, c'est tout à fait normal. Mais qu'à cause de cela, l'un ait conspiré à l'assassinat de l'autre, cela dépasse l'entendement (mis à part qu'en politique tout est possible). Faustin Twagiramungu était convaincu que Gapyisi avait été tué par ceux qui voulaient briser l'élan de la démocratie, ceux qui voyaient dans le MDR un parti rassembleur, un concurrent potentiel lors des élections. Il importe de rappeler que le 18 mai 1993, Emmanuel Gapyisi avait fait parvenir à Seth Sendashonga du FPR un texte qui devait servir de base, sur les ondes de Radio Muhabura, à une discussion entre lui-même et certains commissaires politiques du Front patriotique pour leur montrer que, bien qu'il réagissait contre les attaques du FPR, sa démarche politique allait dans le sens de la démocratie.

À qui a profité ce crime ? Pour certains, ils étaient tous les deux voués à la mort, physique ou politique. La mort physique de M. Gapyisi devait entraîner celle, politique, de M. Twagiramungu, au moins dans son parti. Dans ce cas, les assassins de Gapyisi ont réussi leur coup, puisque, peu de temps après, les divergences se sont accentuées, le régionalisme a ressuscité et à l'heure actuelle le parti ne s'est toujours pas remis de ce coup fatal. Le fait même que le président de la République ait déclaré le lendemain de la mort de Gapyisi qu'il ne le connaissait pas personnellement en 1981, alors que c'est lui qui l'avait nommé secrétaire général du ministère des Travaux publics et de l'Énergie et qui, toujours en 1981, avait accepté sa démission, avant qu'il ne parte pour Nairobi en 1985 travailler pour Sherter-Afrique, est

suspect. Le président Habyarimana avait même suggéré qu'Emmanuel Gapyisi soit sur la liste des candidats au poste de premier ministre lors de la négociation du gouvernement Nsengiyaremye. Puis, tout à coup, il annonce qu'il ne le connaît pas.

\*

Une autre mort est également suspecte.

Le 21 février 1994, Félicien Gatabazi, ministre des Travaux publics et de l'Énergie et secrétaire national du PSD, est assassiné devant chez lui, alors qu'il revenait d'une réunion, à laquelle il avait été convié par Faustin Twagiramungu. Le président du MDR est encore mis en cause. Alors qu'il passait à proximité de la résidence de Gatabazi, il aurait entendu des coups de feu, mais aurait refusé à un de ses passagers qui le lui avait demandé, d'aller voir ce qui se passait. Le lendemain matin, il affirmait que le MRND avait commis ce meurtre. Un détail encore : lorsque M<sup>me</sup> Gatabazi a tenté de sortir de chez elle pour conduire son mari, grièvement blessé, à l'hôpital, les tueurs ont continué à tirer.

Généralement présenté comme le champion des coups bas, avec sa réputation de défenseur acharné d'un radicalisme haineux, tant envers ses pairs du MDR que contre les partis de la mouvance présidentielle, Faustin Twagiramungu était parfait dans le rôle de bouc émissaire. Il se réfugia alors au village d'Urugwiro où le président Habyarimana lui avait offert un pavillon jadis réservé aux chefs d'États étrangers.

Le rapport sur l'assassinat de Gatabazi existe, il faudra faire la lumière sur les assassinats politiques qui ont précédé la catastrophe rwandaise, de même que sur celui d'Agathe Uwilingiyimana qui eut la lourde tâche de préparer la mise en application de l'accord de paix.<sup>6</sup>

Pour Faustin Twagiramungu, la mort de Gatabazi et de Gapyisi devaient contribuer au renforcement de la division

des partis de l'opposition et au blocage à la mise en application de l'accord de paix. Mais ceci n'excluait pas qu'il était peut-être la prochaine victime <sup>71</sup> ! Ni qu'il fût complice !

Celui qu'on avait qualifié d'obstacle à la démocratie et à la paix, le président Habyarimana, n'est plus. Peut-on espérer que la paix règne désormais ? Le Rwanda est entré dans une nouvelle période de turbulences. Avec la mort de Habyarimana, la machine à tuer qu'il a lui-même fabriquée s'est déclenchée. L'ampleur de la tragédie est catastrophique. Il fallait mettre fin à ce carnage, que la guerre cesse et que l'on travaille à la réconciliation de ce peuple avec lui-même. L'accord de paix d'Arusha a été rompu. Mais celui-ci reste le seul instrument pour aider le Rwanda à accéder à plus de démocratie et mettre fin au système d'impunité institutionnalisée. M. Twagiramungu peut-il encore demander une enquête internationale sur l'assassinat d'Emmanuel Gapyisi ou de Félicien Gatabazi, maintenant qu'il n'en a plus les moyens ? Le gouvernement qu'il dirigeait pouvait-il accepter le séjour à Kigali d'une commission internationale indépendante chargée d'enquêter sur l'assassinat de Juvénal Habyarimana ? La crédibilité de Twagiramungu passera d'abord par sa détermination et son engagement à faire la lumière sur les assassinats d'Emmanuel Gapyisi, de Félicien Gatabazi et du président de la République.

## Chapitre 12

### M<sup>ME</sup> AGATHE HABYARIMANA ET L'ESCADRON DE LA MORT

M<sup>me</sup> Habyarimana, née Agathe Kanziga, est fille de Gervais Magera, sœur de Protais Zigiranyirazo, alias « Z » ancien préfet de Ruhengeri, cousine paternelle du colonel Élie Sagatwa et de Séraphin Rwabukumba, respectivement secrétaire particulier du président Habyarimana et homme d'affaires prospère. Calme et posée, fondatrice de l'orphelinat de Masaka (orphelinat sainte Agathe) et membre de plusieurs associations de femmes notamment « Le Bon Pasteur », d'une piété « remarquable », l'épouse du chef de l'État rwandais porte pourtant le surnom de « Kanjogera », par référence à l'ancienne reine-mère du Rwanda <sup>1</sup>.

Certaines personnes ont affirmé que M<sup>me</sup> Habyarimana était à l'origine des assassinats des hommes politiques destitués par le coup d'État de 1973. Nous espérons que l'ancien chef des services de renseignement, le colonel Théoneste Lizinde <sup>2</sup>, pourra contribuer à la recherche de la vérité. Madame la présidente n'échappa pas non plus aux rumeurs persistantes de complicité dans l'assassinat du colonel Mayuya, officier supérieur dévoué au général-président, en 1987. Le président Habyarimana allait le nommer, semble-t-il, au poste de chef d'état-major des Forces armées rwandaises. Un meurtre, dit-on, commandité par Agathe Habyarimana,

pour la simple raison qu'elle lui préférait le colonel Laurent Serubuga, celui-là même qu'on retrouva à l'hôpital de Kigali au moment de la mort de l'assassin présumé du colonel Mayuya. Informée par son cousin, le colonel Élie Sagatwa, qui était en fait le véritable chef des services de renseignements, M<sup>me</sup> Agathe Habyarimana, aurait alors organisé diverses réunions. Loin des curieux, les représentants des missions diplomatiques et consulaires, des Églises locales, les chefs des partis politiques et les responsables d'organismes non-gouvernementaux se seraient succédé, jusque tard dans la nuit, au palais présidentiel de Kanombe.

La mort d'Emmanuel Gapyisi et celle de Félicien Gatabazi porteront un coup dur à la réputation de M<sup>me</sup> Habyarimana, soupçonnée une fois encore d'avoir organisé ces assassinats.

Quant au meurtre de son époux, le journal *Kangura* n° 53 de décembre 1993, avait annoncé que le président serait tué au mois de mars<sup>3</sup>. Ce ne fut pas le seul avertissement : réfugiée à Paris depuis le 9 avril 1994, M<sup>me</sup> Habyarimana a ainsi déclaré à l'hebdomadaire *Jeune Afrique*<sup>4</sup> que son mari avait reçu, quelques jours auparavant, un haut fonctionnaire des Nations Unies venu lui annoncer que le général Kagame avait l'intention de le tuer.

Nous apprendrons plus tard que l'un des avocats<sup>5</sup> de M<sup>me</sup> Habyarimana se disait être en possession de documents « précieux » attestant que le FPR était l'auteur de l'assassinat de Juvénal Habyarimana. Il s'agirait notamment d'une lettre écrite par le président du FPR, Alexis Kanyarengwe, qui annonçait que le seul moyen d'éliminer le président Habyarimana, qui avait renforcé sa sécurité terrestre, était d'abattre son avion. S'il s'agit d'une lettre datée du 14 janvier 1994 à Byumba, ce document ne peut être tenu pour authentique. Quoi qu'il en soit, M<sup>me</sup> Habyarimana reste un témoin privilégié dans la recherche des assassins du président

rwandais. Dans le chapitre suivant, nous reproduisons les réponses qu'elle daigné donner à un questionnaire que nous lui avons envoyé.

## Chapitre 13

### INTERVIEW DE M<sup>ME</sup> HABYARIMANA

*Question* : Madame, on vous reproche, à vous et votre famille directe, d'avoir été la cause du désordre et du désarroi au Rwanda, à la veille de la mort de votre mari.

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Le désordre qui a précédé la mort du président Habyarimana est imputable au FPR appuyé par les partis d'opposition qui voulaient à tout prix déstabiliser le pays afin d'accéder au pouvoir. Depuis le mois d'octobre 1990, le FPR a semé le désordre et déstabilisé tout le pays. Les reproches faits à mon endroit sont sans fondement. Non seulement on implique ma pauvre personne, mais aussi ma famille. Ni moi-même, ni aucun membre de ma famille n'avons intérêt à désorganiser le pays, d'autant plus que le désordre ne servait pas le président Habyarimana. Ceux qui m'imputent un rôle néfaste témoignent par là même de leur culpabilité. Ils essayent de me salir avant même que je ne puisse témoigner et dire ce qui les condamnerait. Le fait de tuer mon mari et m'accuser par la suite relève d'un cynisme démoniaque. Ce n'est que de la peur, devant une personne innocente et bien informée. Je considère que leur attitude est une précaution martyrisante, mais un proverbe rwandais dit que « la vérité peut tarder mais elle finit toujours par triompher ».

*Question* : Que savez-vous sur l'assassinat du ministre Félicien Gatabazi <sup>1</sup>, le soir du 21 février 1994 ?

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Le ministre Gatabazi a été tué par ceux qui voulaient prendre le pouvoir à Kigali. Nous avons appris que le soir de sa mort, M. Gatabazi a été appelé pour une réunion très tard dans la nuit par ses alliés, notamment Faustin Twagiramungu et Frédéric Nzamurambaho. Je pense que son épouse pourrait vous donner de plus amples détails sur cette réunion. J'ajouterai seulement qu'en apprenant la mort de M. Gatabazi, mon mari s'est plongé dans une réflexion sur la situation et a conclu en disant : « Pourtant il n'y pas longtemps que M. Gatabazi est venu me voir pour déclarer que désormais il me soutenait. Je pressens qu'il a été tué parce qu'il a décidé de me soutenir, ne fût-ce que pour mener à bien cette période de transition ». En effet, M. Gatabazi était venu voir mon mari, accompagné de Frédéric Nzamurambaho, qui était reparti sans avoir prononcé un mot. Je sais aussi, et ceci peut être une preuve, que tout près de l'endroit où il a été tué, on a retrouvé des traces de bottes en plastique. Or, seuls les soldats Inkotanyi portaient ce genre de bottes.

Le secrétaire exécutif du PSD déclarait soutenir mon mari parce qu'après l'assassinat ignoble du président Melchior Ndadaye du Burundi par des militaires extrémistes Tutsi alors qu'il venait d'être élu démocratiquement, la plupart des hommes politiques rwandais ont compris que la démocratie dans nos pays était menacée et ils ont renforcé la position politique de la majorité en tenant compte de la menace du FPR. Une semaine avant sa mort, M. Gatabazi avait déclaré publiquement, lors d'un meeting populaire à Butare, que son parti refusait de fonctionner sous la houlette du FPR. Ce qui est étonnant, ce sont les déclarations de MM. Faustin Twagiramungu et Frédéric Nzamurambaho sur les radios

étrangères accusant le MRND et la garde présidentielle, sans preuve ni vraisemblance. Ces déclarations hâtives, subjectives et immédiates de deux alliés inconditionnels du FPR n'avaient d'autre objectif que de détourner l'attention de l'opinion publique alors que les enquêtes n'avaient même pas commencé. Cette précipitation laisse à penser.

*Question* : Que savez-vous sur l'assassinat de Martin Bucyana <sup>2</sup> ?

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : En ce qui concerne la mort de Martin Bucyana, les gens ont joué sur la psychologie des jeunes de Butare en leur faisant croire que le ministre Gatabazi avait été tué par les militants du MRND et de la CDR. Comme Martin Bucyana était le président de la CDR, il a été la cible des jeunes de Butare qui venaient de perdre leur leader. Parmi eux, il y avait des éléments du FPR qui ont profité de la situation pour supprimer un deuxième leader Hutu.

*Question* : On parle encore de vous pour la mort du colonel Mayuya, celui-là même que feu votre mari avait pressenti pour lui succéder à la tête de l'état-major de l'Armée Rwandaise.

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Je sais que le colonel Mayuya a été tué par un militaire Tutsi originaire de Gikongoro et qui rentrait d'un stage en Belgique. Le colonel Mayuya était un homme intègre, intelligent, consciencieux et travailleur. C'était un militaire exemplaire, honnête et fidèle au président Habyarimana. L'enquête sur l'assassinat du colonel Mayuya avait été confiée au procureur général Alphonse-Marie Nkubito, ancien ministre de la Justice. Les résultats sont restés secrets. Je dois rappeler que le colonel Mayuya siégeait à la cour devant juger les auteurs présumés du coup d'État manqué de 1980 conduit par Kanyarengwe et Lizinde. Pour les assassins, il s'agissait de supprimer un témoin gênant et un militaire incorruptible pour les futures attaques de 1990.

*Question* : Qu'avez-vous à dire de la mort des hommes politiques de la première République, renversée par votre mari ?

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Les hommes politiques de la première République ont été tués par les militaires qui sont nommément cités dans l'affaire du coup d'État de 1980 et qui ont rallié le FPR par la suite : A. Kanyarengwe, T. Lizinde<sup>3</sup>, L. Biseruka et quelques autres, militaires et civils.

*Question* : Que savez-vous de la mort de l'anthropologue américaine Diane Fossey, assassinée à Kalisoke dans des circonstances non encore élucidées ?

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Je sais qu'il y a eu des enquêtes menées tant du côté rwandais que du côté américain. On sait également que, dans les mains inertes de la victime, on a retrouvé des mèches de cheveux d'un blanc et il avait été déduit qu'elle a dû lutter contre son agresseur. Un collègue de Diane Fossey, lui-même américain, était sur la piste des enquêteurs mais il a fui précipitamment le Rwanda.

*Question* : Certains disent que vous avez joué un rôle davantage politique que de compagne d'un chef d'État.

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Mon rôle fut d'accompagner mon mari quand il le voulait, de le soutenir moralement et humainement. Je suis mère de famille, citoyenne et patriote à part entière, ni plus ni moins. Je participais à des associations humanitaires et sociales, notamment pour les enfants abandonnés et les orphelins, mais je n'ai jamais participé à des réunions politiques. Mon mari avait des collaborateurs compétents dans tous les domaines.

*Question* : Est-il vrai qu'un haut fonctionnaire des Nations Unies est venu dire au président que le général Kagame avait juré de le tuer ?

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Le 2 avril 1994, mon mari avait invité dans notre résidence à Gisenyi Jacques Roger Booh-Booh,

représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, pour discuter de la situation politique et de la mise en place des institutions de transition. En présence de certains membres de la famille et d'autres témoins, le représentant spécial de la MINUAR a dit à mon mari : « M. Paul Kagame m'a chargé de vous informer qu'il va faire tout ce qui est à son pouvoir pour vous tuer ».

*Question* : M. Joseph Nzirorera aurait-il répondu : « On ne se laissera pas faire, Monsieur le président ! » ?

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Si M. Nzirorera a dit cela à mon mari, je dois dire que je ne l'ai pas entendu. Que l'on pose la question à l'intéressé.

*Question* : Le journal *Kangura*<sup>4</sup> dans son numéro de décembre 1993 avait annoncé la mort de votre mari pour fin mars ou le début avril 1994. Quelle est votre attitude face à un tel journal ?

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Si le journal *Kangura* l'avait annoncé, il faut qu'on lui demande sa source d'information. De notre côté, nous ne prêtons plus attention aux rumeurs médiatiques à cette période. L'histoire montre que le journal *Kangura* avait raison et cela n'est pas étonnant quand on sait que tous les moyens sont bons pour le FPR quand il s'agit de faire taire ses adversaires ou de les éliminer.

*Question* : Avez-vous interrogé M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana le 7 avril sur le coup d'État qu'elle aurait préparé avec les officiers originaires du Sud ?

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Je n'ai rencontré M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana qu'une ou deux fois lors des cérémonies officielles et la seule fois dont je me souviens remonte aux cérémonies de l'ordination épiscopale de M<sup>gr</sup> Rubwejanga à Kibungo. À vrai dire, je ne me suis jamais entretenue avec elle.

*Question* : Et vous ne savez rien de ce coup d'État dont elle aurait été le commanditaire ?



*M<sup>me</sup> Habyarimana* : J'ai entendu le président dire qu'un des officiers du Sud qui participait à la réunion relative à ce sujet était venu l'en informer et lui renouveler sa fidélité. La proposition de M<sup>me</sup> Uwilingiyimana n'aurait pas rencontré l'approbation de tous les participants et aurait été rejetée par les militaires du Sud encore fidèles au président. Il paraît qu'elle avait déjà préparé un discours qu'elle devait adresser à la nation après le coup d'État.

*Question* : Quelles étaient vos relations avec le général Augustin Ndindiliyimana, les colonels Théoneste Bagosora et Léonidas Rusatira ainsi que M. Joseph Nzirorera ?

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Ces quatre personnes ont été des collaborateurs de mon mari pendant longtemps. À ce titre je les connais et en général je les considère positivement. Mais il est étonnant et regrettable qu'aussitôt après la mort du président, le colonel Léonidas Rusatira ait rejoint le FPR et que le général Augustin Ndindiliyimana ait fait des déclarations qui dénigraient ses collègues alors qu'il était l'officier le plus haut gradé encore en vie.

*Question* : Quelles sont les preuves qui vous permettent d'inculper le FPR et des Belges dans l'attentat ?

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Nous restons convaincue que c'est le FPR qui a tué le président Habyarimana. Il a été aidé directement ou indirectement. Plusieurs documents le prouvent. Voici ce que je sais. Le 14 janvier 1994, il y a eu un document signé par le président du FPR, le colonel Alexis Kanyarengwe, mentionnant la possibilité de descendre l'avion du chef de l'État. Une semaine avant la fête de Pâques, a eu lieu une réunion regroupant, à Bobo Dioulasso au Burkina, tous les responsables du FPR, au cours de laquelle a été prise la décision d'éliminer physiquement le président Habyarimana à n'importe quel prix. Sur la ligne de front du côté de la zone du Mutara, les militaires de l'armée rwandaise ont sou-

vent trouvé des messages écrits par les Inkotanyi leur disant qu'ils ne voulaient pas les combattre et qu'ils cherchaient seulement la tête de Habyarimana. L'avion a été abattu par des missiles de fabrication soviétique de type Sam 7 et seul le FPR avait utilisé cette arme durant la guerre d'octobre. Avec la même arme, ils ont descendu des hélicoptères et un avion au Mutara. Et curieusement, c'est le même engin qui a touché un appareil de l'aviation civile zairoise appartenant à M. Saolona Bemba à la frontière ougando-zairoise.

L'éclatement des partis politiques de l'opposition en deux factions a favorisé une prise de conscience de la nécessité d'unir les forces de la majorité, provoquant ainsi l'exaspération du FPR qui ne pouvait plus placer ses hommes tel qu'il l'avait escompté. En situation minoritaire, les délégués du FPR ne se sont pas présentés aux cérémonies de mise en place des institutions de transition et ont planifié l'assassinat du président.

Quant à l'inculpation de certains Belges, ils étaient chargés de la sécurité de l'aéroport et de la ville de Kigali. D'autre part, il existe des correspondances qui établissent clairement une présomption de responsabilité de M. Willy Claes, ancien ministre des Affaires étrangères, qui a menacé le président, début mars 1994, l'enjoignant de mettre en place les institutions de transition le plus tôt possible, alors qu'il savait très bien que ce n'était pas lui qui bloquait le processus.

*Question* : Avez-vous quelque chose à ajouter ?

*M<sup>me</sup> Habyarimana* : Je reste convaincue que c'est le FPR qui a tué mon mari. J'aimerais également que des enquêtes soient menées pour dégager la responsabilité du président Museveni dans la préparation du meurtre de mon mari. Pourquoi a-t-il insisté pour que cette réunion ait lieu à Dar-Es-Salaam ? Pourquoi a-t-on retardé la réunion alors qu'elle devait se

terminer vers 16 heures pour que les participants puissent rentrer avant la nuit ? Pourquoi n'a-t-on pas proposé aux présidents de passer la nuit à Dar-Es-Salaam puisqu'il était tard et qui a proposé et organisé cette réunion ? Enfin pourquoi Museveni a-t-il fait tarder la réunion en introduisant des sujets qui n'étaient pas à l'ordre du jour ? Le lendemain, à l'ouverture d'une conférence à Kampala, il n'a même pas observé une minute de silence à l'intention de ses deux collègues présidents qu'il avait vus la veille à Dar-Es-Salaam.

## Chapitre 14

### LE COLONEL WALTER BALIS, UN SOLDAT DE LA PAIX AU PAYS DE LA HONTE

Le 27 septembre 1993, Monique Masse présentait dans l'édition du matin sur Radio France Internationale le billet suivant :

« Selon le rapport du secrétaire général des Nations Unies publié vendredi 24 septembre 1993 à New York, il demande au Conseil de sécurité d'envoyer sans tarder les forces onusiennes. Le rapport démontre que l'envoi des casques bleus constitue une urgence. Le souhait y est d'ailleurs exprimé que le premier contingent des casques bleus arrive à Kigali quelques jours après la résolution du Conseil de sécurité, pour faciliter la mise en place des institutions de transition. La date limite pour le déploiement de ces forces est de trois mois. Cette force de l'ONU sera chargée d'assurer la sécurité au Rwanda afin que le gouvernement de transition puisse travailler. Ce gouvernement, chargé de conduire le pays à ses premières élections pluralistes, devrait d'ailleurs avoir commencé ses travaux depuis la mi-septembre. C'est ce qui avait été convenu dans l'accord de paix signé le 4 août 1993. Mais justement, ceci n'a pas pu être fait en l'absence de la force internationale neutre qui devait assurer la relève des militaires français à Kigali, mais aussi de ceux de l'OUA, dans leur mission de surveillance pendant la démo-

bilisation des anciens combattants en conflit et leur fusion en une armée nationale. L'ONU a été sollicitée en mars dernier par les deux parties en négociations. Elles viennent de renouveler leur demande avec une délégation conjointe et unanime qui séjourne actuellement à Washington. Pour le secrétaire général de l'ONU, il faudrait attendre au moins trois mois avant le déploiement des deux mille quatre cent cinquante-huit militaires de l'ONU. Une mission qui tarde à venir pour une transition menacée de paralysie. »

La résolution n° 872 portant création de la mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda fut votée le 5 octobre 1993.

Fin septembre 1993, le président Juvénal Habyarimana effectuait une mission officielle à Bruxelles où il s'entretint notamment avec le Roi, le président de la Commission européenne et le président du Sénat. Le chef de l'État rwandais alla jusqu'à exprimer son souhait de voir la force de l'ONU placée sous le commandement d'un Belge. Le contingent belge, composé de quatre cents hommes environ, répartis en trois compagnies d'une centaine de soldats chacune et un peloton sur Jeep d'une vingtaine de personnes, arriva à Kigali le 4 décembre 1993. Un état-major du bataillon, sous le commandement du lieutenant-colonel André Leroy, installa son quartier général à Kimihurura, dans l'immeuble qui avait jadis abrité l'état-major de l'opération française Noroît.

Les services logistiques du bataillon belge n'étaient pas les moins bien équipés par rapport aux autres contingents de la MINUAR. Cet équipement provenait de Somalie où la Belgique avait participé à l'opération humanitaire *Restore hope*. Mais le bataillon ne disposait pas d'armement lourd, ni de missiles anti-aériens.

Dès leur arrivée au Rwanda, les casques bleus belges se sentirent comme chez eux. Certains taquinaient même les

Rwandais, en les traitant de « cousins ». Mais d'autres furent arrogants, voire durs avec la population. La RTLM commença alors sa campagne, accusant les Belges de la MINUAR de complicité avec le FPR.

La mission de la force était pourtant claire : aider les Rwandais à appliquer un accord qu'ils ont librement signé. Mais, lorsque les casques bleus belges chargés d'assurer la sécurité de Kigali furent obligés d'assister au déchaînement des miliciens Interahamwe, sans pouvoir les en empêcher, les limites et imprécisions du mandat de la MINUAR apparurent au grand jour. Car la MINUAR ne constitue ni une force de rétablissement de la paix (*peace making force*) ni une force de maintien de la paix (*peace keeping force*). Elle est là pour assister, selon les termes du mandat, à la mise en application de l'accord de paix.

Après l'assassinat du président rwandais, les casques bleus belges seront accusés par la RTLM d'avoir participé au crime. Dix d'entre eux seront tués, sans avoir pu se défendre. Rien ne peut justifier que le commandement de la MINUAR, qui semblait peu préoccupé par la situation, ni le commandement de l'armée belge, qui semblait décider de tout à partir de Bruxelles, aient chacun de leur côté laissé mourir une dizaine de militaires sans défense. S'il avait eu les coudées franches, le colonel André Leroy aurait pu déclencher une intervention salvatrice.

Les officiers supérieurs du bataillon belge siégeaient à l'état-major de la MINUAR et, parmi eux, le lieutenant-colonel Balis. Sorti de l'École royale militaire de Belgique (ERM), le colonel Balis a une expérience militaire très riche. Instructeur à l'École de troupes blindées en 1970, il exerça successivement les fonctions de commandant d'escadron, d'officier de renseignements et d'officier des opérations au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval jusqu'en 1980. Il y retourna en

1982 et assumait les fonctions de commandant en second, puis de chef de corps. Dix ans plus tard, le colonel Balis fut affecté à l'état-major de la Force terrestre, à la cellule des relations sociales et syndicales. Il fut envoyé d'urgence au Rwanda le 4 décembre 1993, avec un préavis de quatre jours, suite à un changement de dernière minute concernant le quota des sièges réservés aux militaires belges au sein de l'état-major de la MINUAR.

Le colonel Balis fait partie de ces militaires qui se sont acquittés loyalement de leurs missions, mais il est aussi parmi ceux qui ont quitté le Rwanda avec un sentiment de honte, car il est convaincu que la communauté internationale n'aurait pas dû laisser la situation se détériorer, et rendre ainsi possible le génocide.

Quant à l'assassinat du chef de l'État rwandais, le colonel Balis affirme que les missiles ont été tirés depuis le camp de Kanombe.

## Chapitre 15

### INTERVIEW DU COLONEL WALTER BALIS

*Question :* Après l'attentat contre l'avion du président Habyarimana et les tristes événements qui s'en sont suivis, des casques bleus belges, vos compagnons d'armes, ont été assassinés. Pouvez-vous nous dire quand ils sont morts, dans quelle localité de la ville de Kigali et dans quelles circonstances ?

*Lieutenant-colonel Balis :* Ayant été détaché au CND comme officier de liaison et de renseignements à partir du 6 avril 1994 vers 22 heures jusqu'au 11 avril, beaucoup d'événements qui se sont déroulés pendant cette période m'ont échappé.

*Question :* Pourtant on dit que trois Belges auraient été tués le soir du 6 avril 1994. Selon les informations en notre possession, ils auraient été assassinés au camp Kigali où ils assuraient la permanence avec d'autres casques bleus ghanéens. D'autres<sup>1</sup> disent qu'ils ont été tués par les FAR près de l'aéroport. Comme vous le savez, le 7 avril au matin, le porte-parole de la MINUAR parlait également dans une interview à la BBC de trois Belges tués pendant qu'ils tentaient de s'approcher de l'épave de l'avion. M. Jérôme Bicamumpaka, ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire, parlait quant à lui de trois suspects

appréhendés au moment où un groupe de huit casques bleus tentait de récupérer la boîte noire de l'avion. Où est la vérité ?

*Lieutenant-colonel Balis* : Je n'ai pas assez d'informations à ce sujet.

*Question* : Lorsque les casques bleus belges, pourchassés par des militaires et des miliciens, le soir du 6 avril à Remera, cherchaient à se réfugier au stade Amahoro, le général Dallaire lui-même a donné l'ordre aux Bangladeshis de ne pas les laisser entrer. Comment expliquez-vous cette attitude ?

*Lieutenant-colonel Balis* : Cela me paraît invraisemblable. Personnellement, j'ai été informé du fait que l'ordre d'ouvrir les portes a été donné à plusieurs reprises. Cet ordre n'a pas été exécuté par le bataillon du Bangladesh de peur que la faute ne se retourne contre eux. Mais, encore une fois, je n'étais pas présent au quartier général de la MINUAR.

*Question* : Comment expliquez-vous que les casques bleus belges qui assuraient la protection de M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana aient été tués sans pouvoir se défendre ou sans qu'ils soient défendus par la compagnie belge stationnée à quelques mètres, dans les locaux du Lycée Notre-Dame de Cîteaux ? La légitime défense était-elle défendue par les termes du mandat de la MINUAR ?

*Lieutenant-colonel Balis* : Bien que l'agitation anti-belge ait été systématique depuis le début de la mission, il n'y avait pas de raison de croire que les FAR fussent hostiles aux Belges au point de représenter un danger mortel. Le surnombre n'a laissé aucune chance aux quelques soldats belges présents. Une « souche » de la compagnie à proximité aurait certainement fait des dégâts très considérables et aurait été perçue comme une déclaration de guerre et même comme un prétexte pour assassiner tout citoyen belge tombant aux mains des instigateurs. L'exercice du droit à la légitime dé-

fense aurait signifié une mort certaine, tandis que des négociations auraient pu mener à une solution, au cas où les militaires rwandais n'avaient pas décidé fermement d'assassiner les Belges.

*Question* : Le FPR et les casques bleus belges ont été directement accusés par la RTLM et le gouvernement intérimaire d'avoir abattu l'avion présidentiel. Qu'en dites-vous ?

*Lieutenant-colonel Balis* : Cela frise le ridicule. Il est certain que les missiles ont été tirés à partir du camp de Kanombe. Je ne vois vraiment pas des soldats du FPR s'infiltrer dans un bastion des FAR, pour courir des risques tout à fait inutiles. Quant aux Belges, ils n'ont jamais disposé de la moindre arme anti-aérienne au Rwanda.

*Question* : Le ministre rwandais des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire, dans une note destinée aux missions diplomatiques et consulaires du Rwanda publiée le 15 avril 1994, signale que « de source militaire, il est indiqué que certains éléments belges de la MINUAR participent activement au combat dans certains quartiers de la ville » et ajoute que « deux Belges sont tombés sur le champ de bataille, sur le mont Jari, tout près de Kigali ». De quoi s'agit-il ?

*Lieutenant-colonel Balis* : Il n'est pas exclu que des groupes de soldats belges aient tiré des coups de feu face à des barrières lors du regroupement des unités, mais sans faire de victime. La RTLM n'aurait certainement pas manqué l'occasion. En outre, s'il y avait eu des morts belges sur le mont Jari, on l'aurait su.

*Question* : L'heure exacte et le jour de la sortie des éléments du FPR stationnés au CND avant la reprise des hostilités diffèrent selon les témoins. Or, de source bien informée, nous savons que vous étiez au CND ce soir-là. Pouvez-vous nous donner des précisions et nous décrire les circons-

tances qui ont entouré la décision du commandant du bataillon FPR à Kigali de lancer ses hommes à l'offensive ?

*Lieutenant-colonel Balis* : Dès la matinée du 7 avril 1994, des militaires, vraisemblablement membres de la garde présidentielle, ont ostentativement brutalisé et massacré des gens dans les villas au sud du CND. Or nous savons que depuis toujours le FPR dénonce et condamne les massacres perpétrés contre leurs partisans et les opposants au régime.

C'est ainsi que j'ai entendu le général Kagame déclarer à M. Jacques Roger Booh-Booh au début du mois de mars 1994 à Mulindi, que si les massacres n'arrêtaient pas, il préférerait une guerre brève et décisive plutôt que de rester inactif devant ces crimes.

Dans l'espoir que je partageais avec le général Dallaire, qu'il serait possible de rétablir l'ordre rapidement, j'ai essayé de dissuader les dirigeants du FPR de lancer une offensive, d'abord via l'officier de liaison Kamanzi, ensuite en m'adressant au commandant du bataillon, le colonel Kayonga Nyamwasa, et enfin à M. Jacques Bihozagara. Chaque fois, on m'a répondu qu'il fallait faire arrêter les massacres. Aux environs de 16 h 30, une compagnie de plus ou moins cent cinquante hommes a quitté le CND et a rapidement occupé un périmètre englobant l'hôtel *Amahoro*, l'hôpital *Roi Fayçal* et l'hôtel *Méridien*. Je suis persuadé que cette action a été provoquée intentionnellement, ainsi que la guerre proprement dite, qui a été provoquée par l'appel à la mobilisation générale du 8 avril 1994.

*Question* : À qui, d'après vous, profitait l'assassinat de Juvénal Habyarimana, et qui aurait pu commettre le crime ?

*Lieutenant-colonel Balis* : Je crois pouvoir dire qu'il était de notoriété publique au Rwanda que les tenants du pouvoir, de la fortune et des privilèges ne consentiraient jamais de bon gré à partager quoi que ce soit. J'ignore l'identité de

l'auteur du crime, mais il s'agit sans aucun doute de quelqu'un qui était parfaitement informé, qui tenait fermement les outils en main (RTL, garde présidentielle, Interahamwe) et qui avait des complices à l'extérieur, capables de fournir et d'utiliser des missiles anti-aériens. Personnellement, je suis convaincu que les buts suivants étaient poursuivis : liquider tous les opposants au régime ainsi que tous les Tutsi, anéantir l'armée du FPR (douze mille hommes) avec le total des FAR, la gendarmerie et les Interahamwe (plus de quatre-vingt mille hommes) et se débarrasser définitivement de toute présence belge au Rwanda. Ceci explique d'ailleurs la mort préméditée de nos dix soldats.

*Question* : La possibilité selon laquelle l'avion aurait été abattu par des mercenaires à la solde des durs du régime n'a jamais été exclue par ceux qui tentent de collaborer à la résolution de l'énigme. Qu'en pensez-vous, étant donné le temps que vous avez passé au Rwanda ?

*Lieutenant-colonel Balis* : Est-ce qu'il y a une alternative ?

*Question* : Quel était votre sentiment lorsque vous avez reçu l'ordre de quitter le Rwanda, laissant derrière vous des populations innocentes déjà nombreuses dans des lieux de refuge où elles attendaient presque certainement d'être massacrées après votre départ ?

*Lieutenant-colonel Balis* : J'étais écœuré, meurtri. J'avais honte. J'avais un sentiment de rage parce qu'on aurait pu, on aurait dû savoir ce qui se préparait. Il suffisait de vouloir voir ce qui se passait, d'écouter les signes qui venaient de partout, de sentir cette peur omniprésente et éloquente à souhait, de...

L'ÉVICTION DU PREMIER MINISTRE  
NSENGIYAREMYE OU L'ÉCLATEMENT DU MDR

Même si on y a cru il y a quelques années, le vent de démocratie qui a parcouru l'Europe de l'Est ne souffle pas encore sur l'Afrique. Pourtant, le 15 janvier 1989, le président rwandais Juvénal Habyarimana annonçait, ce qu'il appelait l'aggiornamento politique. La formule consistait en une restructuration en profondeur du parti unique au pouvoir <sup>1</sup> qui devait se préparer à relever de nouveaux défis politiques <sup>2</sup>. Mais le monopartisme institué au lendemain du coup d'État de 1973 resta de rigueur, en dépit de cette volonté d'ouverture et d'amélioration du système en place.

Déjà en 1990, dans la clandestinité, des démocrates se rencontraient et discutaient de l'avenir politique de leur pays. Puis, un matin de mars 1991, le journal *Le Démocrate : Impirimbanyi ya Demokarasi* publia un « appel à la relance et à la rénovation du MDR ». <sup>3</sup> Plus de deux cents fonctionnaires et cadres de l'État signaient le document. Au nombre des intrépides, le D<sup>r</sup> Dismas Nsengiyaremye, vétérinaire de formation, originaire de Gitarama au centre du Rwanda, ancien secrétaire général au ministère de l'Agriculture et, à l'époque, directeur de l'Office pour la valorisation pastorale du Mutara (OVAPAM) à Byumba.

Les premiers pas du multipartisme sont prometteurs,

malgré la guerre déclenchée dans le nord-est par le Front patriotique rwandais.

Le 13 octobre 1991, faisant fi des revendications de l'opposition naissante pour la tenue d'une conférence nationale (c'est la mode en Afrique), le chef de l'État rwandais nomma un premier ministre. Une première au Rwanda, depuis l'indépendance, en 1962. L'ancien secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'Unité Africaine, M. Sylvestre Nsanzimana, fut chargé de former le gouvernement<sup>4</sup>. Le MRND ne trouva qu'un partenaire au sein de l'opposition : le Parti démocrate chrétien (PDC), qui entra au gouvernement avec un seul portefeuille<sup>5</sup>. Les partis d'opposition réclamèrent la formation d'un gouvernement d'union nationale, capable de négocier la paix avec le Front patriotique rwandais.

Dans ce contexte, le 16 avril 1992, le D<sup>r</sup> Dismas Nsengiyaremye, désigné par le MDR comme premier ministre, et accepté comme tel par le président Habyarimana, présenta son équipe gouvernementale. On retiendra son mérite d'avoir amorcé et conduit les négociations de paix avec le FPR. De Bruxelles à Arusha, en passant par Paris, Nsengiyaremye voulut montrer qu'il pouvait mieux faire que le président Habyarimana<sup>6</sup>.

Si le candidat premier ministre appartenait au MDR, il bénéficia néanmoins du soutien des partis PL, PSD et PDC, réunis au sein du Comité de concertation, qui deviendra plus tard « Forces démocratiques de Changement ». Mais au lendemain de l'accession de Nsengiyaremye au poste de premier ministre, la lune de miel entre les leaders de l'opposition s'assombrit. Ces mêmes responsables se réunirent le 16 juillet 1993 autour du président Habyarimana, pour rejeter unanimement la candidature de Nsengiyaremye proposée par le Bureau politique du MDR et entériner celle de M<sup>me</sup>

Agathe Uwilingiyimana, proposée par le seul président du parti, M. Faustin Twagiramungu.

Ce fut le début officiel de la scission du Mouvement démocratique républicain. Le congrès extraordinaire de Kabusunzu, organisé en toute hâte et sous le coup de la colère, les 23 et 24 juillet 1993 exclut du parti Faustin Twagiramungu et Agathe Uwilingiyimana. Entre-temps, M. Faustin Twagiramungu a aussi soumis sa candidature à l'approbation du président de la République et des négociateurs d'Arusha. Ce qui ne fit qu'accentuer les divergences au sein du parti. Le D<sup>r</sup> Nsengiyaremye fut, lui, soutenu par la tendance dirigée par Donat Murego, secrétaire national du parti. Finalement, le D<sup>r</sup> Nsengiyaremye présenta sa démission le 16 juillet 1993 et, quatre jours plus tard, le 20 juillet, le bureau politique du MDR proposa la candidature de M. Jean Kambanda, un des six commissaires qui avaient relancé officiellement le MDR en 1991.<sup>7</sup>

Mais il était trop tard : le président de la République avait accepté la candidature de Twagiramungu, malgré les protestations du bureau politique du MDR. Le 31 juillet 1993 au matin, le D<sup>r</sup> Dismas Nsengiyaremye quitta le Rwanda et s'exila en Europe. Il revint au Rwanda au mois de novembre de la même année, dans l'espoir de participer aux nouvelles institutions prévues pour janvier 1994<sup>8</sup>. L'insécurité s'étant accrue au Rwanda, l'ancien premier ministre reçut des menaces de mort, malgré la protection de la MINUAR<sup>9</sup>. Il avait des ennemis de tous côtés. Le MRND était loin d'oublier les tracasseries et les longues nuits d'insomnie causées par ses correspondances portant la mention « Service du premier ministre ». Et Faustin Twagiramungu n'avait pas oublié que c'était lui qui avait présidé le Congrès de Kabusunzu qui l'avait exclu du MDR.

Le 12 mars 1994, vers 23 heures, le D<sup>r</sup> Dismas Nsengiya-



remye fut attaqué, à son domicile de Karama à Mushubati, dans la préfecture de Gitarama, par un groupe armé de grenades. Les enquêtes débutèrent aussitôt, mais n'ont toujours pas abouti.

## Chapitre 17

### INTERVIEW DU PREMIER MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE COALITION (1992-1993) : DISMAS NSENGIYAREMYE

*Question* : D'aucuns croient qu'au cours de votre mandat de premier ministre, vous auriez privilégié la politique du « bras de fer » avec le président Habyarimana et ainsi contribué davantage à créer des problèmes qu'à trouver des solutions à la crise. Qu'en dites-vous ?

*Nsengiyaremye* : M'accuser d'avoir engagé un bras de fer avec le président Habyarimana relève d'une campagne de désinformation. D'autres m'accusent même d'avoir refusé d'adopter des comportements agressifs à son égard, comme ce fut le cas sous d'autres cieux. Quand je suis entré en fonction le 16 avril 1992, il y avait un protocole d'entente conclu le 7 avril 1994 entre le président de la République et les partis d'opposition<sup>1</sup>. J'ai été surpris de constater que moins d'un mois après mon entrée en fonction, le président et son parti s'adonnaient à des manœuvres de diversion tendant à bloquer l'action gouvernementale. C'est ainsi que, au mois de mai 1992, le directeur de l'Office rwandais d'information, Ferdinand Nahimana, s'est permis de censurer le communiqué de presse concernant une audience que j'avais accordée à une délégation burundaise en vue de la normalisation de nos relations. Le président Habyarimana et les

ministres de son parti ont refusé de sanctionner le fonctionnaire fautif, malgré la demande du conseil des ministres.

Deux mois plus tard, en juillet 1994, les décisions relatives à la restructuration des administrations publique et territoriale furent bloquées par les mêmes personnages. Ainsi, ils protégeaient les bourgmestres Gatete Jean Baptiste et Rwambuka Fidèle<sup>2</sup> impliqués dans les troubles d'octobre 1990 à Murambi, et de mars 1992 à Kanzenze. Tout cela malgré les réclamations de la population et des organisations de défense des droits de l'homme. Suite à la constitution d'un bloc antidémocratique autour du président de la République, dirigé contre les accords de paix d'Arusha, et suite à des manœuvres de bipolarisation et de radicalisation ethnique engagées par ce bloc avec la complicité de certains leaders de l'opposition, je fus contraint de démissionner.

*Question* : Le FPR, de même certains Rwandais et observateurs avisés, vous soupçonne de complicité avec le président Habyarimana. En effet, selon un communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres, il ressort que les actes de massacres et tueries qui ont endeuillé le pays sont le résultat de la guerre déclenchée par le FPR le 1<sup>er</sup> octobre 1990. Apparemment, vous avez cautionné les massacres du Bugesera et des Bagogwe ?

*Nsengiyaremye* : Le fait que le FPR et certains de ses alliés se soient élevés contre les conclusions du conseil des ministres, relève de manœuvres de déstabilisation visant à faire croire au monde que le FPR était le seul défenseur des droits de l'homme et que le gouvernement de transition était sous la coupe du président Habyarimana. Ce qui n'était pas du tout vrai, bien au contraire. Après avoir examiné le rapport de la commission internationale d'enquête<sup>3</sup>, le gouvernement a reconnu et regretté qu'il y ait eu de graves violations

des droits de l'homme au Rwanda depuis octobre 1990. Concernant l'implication du chef de l'État dans ces violations des droits de l'homme, le gouvernement a demandé à la commission d'enquête de lui fournir les éléments sur lesquels était basée une telle présomption. Au cas où ces éléments n'étaient pas disponibles, le gouvernement demandait à la commission de venir compléter ses investigations et de lui fournir un rapport circonstancié. Le gouvernement a également demandé à la Commission d'enquête de lui fournir un rapport fiable sur les violations des droits de l'homme dans la zone occupée par le FPR<sup>4</sup>. Le gouvernement ne les a ni niées, ni cautionnées, mais les a reconnues et condamnées, en particulier celles commises à l'encontre des Bagogwe et au Bugesera. Il s'est ensuite engagé à poursuivre et à sanctionner leurs auteurs.

*Question* : En juin 1992, vous avez déclaré lors d'un meeting populaire à Kibuye que le pays pouvait mobiliser jusqu'à un million de jeunes s'il le fallait, pour défendre le pays. Ces jeunes dont vous parliez étaient-ils au nombre des miliciens qui auraient reçu des entraînements militaires ?

*Nsengiyaremye* : Dans mon discours, j'ai rappelé au FPR qu'il venait de signer à Bruxelles avec les partis d'opposition démocratique (MDR, PL, PSD) un communiqué où il s'engageait à renoncer à la lutte armée et à privilégier la voie des négociations pour mettre fin à la guerre. Le lendemain, le FPR attaquait les positions des Forces armées rwandaises et conduisait son offensive jusqu'à Byumba. Il s'agissait là manifestement de violations graves dudit protocole.

Il était donc de mon devoir d'avertir clairement le FPR des risques qu'il faisait courir au processus de paix et de sa lourde responsabilité au cas où il y aurait effondrement de ce processus. En effet, dans une telle situation, l'opposition démocratique, ne disposant pas de force armée, ne serait plus

en mesure de jouer son rôle d'opposant pacifiste, et les tenants de la solution militaire pouvaient mobiliser et entraîner une grande partie de la jeunesse rwandaise, plus d'un million de jeunes en tout, dans une guerre fratricide totale.

*Question* : Le congrès de Kabusunzu du 23 juillet 1993 est venu confirmer la scission du parti MDR. Certains croient que vous avez soutenu la tendance extrémiste du parti.

*Nsengiyaremye* : Le congrès de Kabusunzu a constaté avec regret qu'il s'était développé, au sein du MDR, une faction opportuniste décidée à trahir l'idéal démocratique du parti et à aliéner son indépendance pour accéder au pouvoir. Cette faction opportuniste s'était alliée avec le MRND pour réclamer la suspension des négociations d'Arusha et le retour de la délégation gouvernementale à Kigali<sup>5</sup>. Le congrès de Kabusunzu n'avait pas à trancher un quelconque litige d'ordre idéologique entre des tendances qui auraient vu le jour au sein du MDR, mais devait prendre des mesures disciplinaires envers certains de ses membres qui bafouaient allègrement les règles et les procédures de gestion du parti. Il n'y avait donc pas, comme certains ont cherché à le faire croire par la suite, de conflit doctrinal à la base des décisions prises. On les a vus retourner leurs vestes pour sortir de leur alliance avec le MRND et s'engager aussitôt dans une nouvelle alliance avec le FPR.

*Question* : Est-il vrai que c'est vous qui avez initié l'idée de voir le nom du premier ministre devant diriger le gouvernement issu des accords d'Arusha, figurer dans la constitution ?

*Nsengiyaremye* : Je n'ai jamais suggéré cette idée. Lors des négociations sur le partage du pouvoir, il avait été convenu avec le FPR que le poste de premier ministre revenait au MDR. Cependant, comme le premier ministre devait diriger un gouvernement de coalition, il avait été également convenu que son nom devait être connu avant la signature des

accords<sup>6</sup>. Il n'était donc pas question de faire figurer le nom du futur premier ministre dans les accords d'Arusha, partie intégrante de la loi fondamentale, ce qui est pour moi une aberration.

C'est sur l'insistance du bloc antidémocratique qui venait de renverser le gouvernement de transition, que le nom du futur premier ministre a été inscrit dans les accords. Et pour cause : celui qui avait été désigné à ce poste n'avait pas été présenté par son parti, et il fallait lui trouver une sorte de légitimité. Il est à noter que certains observateurs pensent que son inscription est une manœuvre destinée à rendre inapplicable l'accord de paix. En violant l'accord de paix avant même sa signature, les protagonistes créaient un précédent et se donnaient les moyens de le violer à nouveau après sa signature.

*Question* : Si nous revenons au congrès de Kabusunzu, est-il vrai que M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana a été soumise à des pressions afin qu'elle démissionne de son poste de premier ministre ?

*Nsengiyaremye* : Méfions-nous des rumeurs. M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana a participé au congrès de Kabusunzu comme congressiste de Butare<sup>7</sup>. Les débats dans la salle étaient libres et ouverts. Elle a expliqué sa position et demandé que le congrès veuille bien excuser ses erreurs et ses manquements. Le congrès a accepté de l'excuser, à condition qu'elle sorte de l'illégalité. Et elle a signé sa démission. Non seulement personne n'avait intérêt à lui faire violence, mais aussi sa garde personnelle était présente et veillait sur elle. Par contre, comme l'a reconnu l'un de ses mauvais génies, Justin Mugenzi, c'est lors de son retour à son domicile qu'elle a été soumise à des pressions par ses nouveaux protecteurs, au nombre desquels il y avait Faustin Twagiramungu et Justin

Mugenzi, ainsi que deux cadres de la présidence de la République.

*Question* : Certains disent que l'aile dure du MDR avait également une branche armée, à la veille de l'application de l'accord de paix d'Arusha !

*Nsengiyaremye* : Les jeunes démocrates républicains (JDR) n'ont jamais disposé d'armes ni bénéficié d'entraînements militaires. Il s'agissait des jeunes chargés de préparer et d'animer les meetings populaires du parti. Si ces jeunes avaient été armés, ils auraient pu défendre les leaders du MDR qui ont été massacrés ou ont dû prendre le chemin de l'exil ou vivre en cachette pour échapper aux bandes armées qui semaient la terreur et la désolation chez ceux qui refusaient d'adhérer au tandem MRND-CDR.

*Question* : Quels sont les mobiles qui vous ont poussé à prendre le chemin de l'exil au lendemain de votre éviction ?

*Nsengiyaremye* : J'ai quitté le Rwanda le 31 juillet 1993, suite à mon limogeage non justifié, le 16 juillet 1993. L'opinion nationale et internationale s'interrogeait d'ailleurs sur les motifs réels de cette démission d'un gouvernement qui, dans des conditions particulièrement difficiles, avait conduit avec succès les négociations d'Arusha. Nous avions assuré le fonctionnement normal de l'État et la cohésion nationale. Et surtout, nous avions contré les tentatives de guerre civile. Face à ces reproches, ceux qui avaient orchestré cette démission, à savoir le président de la République et certains leaders de l'opposition, ont décidé de m'éliminer. Comme si je n'avais pas été suffisamment humilié, ils ont décrété qu'il me fallait une mort politique certaine. Quand j'ai appris ce funeste projet<sup>8</sup>, je n'avais d'autre choix que de quitter le pays immédiatement et de chercher refuge et sécurité ailleurs. C'est ainsi que je suis parti sans même en aviser ma famille, et que j'ai vécu quatre mois en Europe, chez des amis.

*Question* : Avez-vous bénéficié d'une quelconque protection de la part de la MINUAR avant le 6 avril ?

*Nsengiyaremye* : La MINUAR a effectivement assuré ma sécurité de décembre 1993 à mars 1994. Lorsque je suis retourné au Rwanda en décembre 1993, mon assassinat était encore à l'ordre du jour. Avant mon retour, les négociations avaient été entamées auprès de la MINUAR et du gouvernement rwandais pour garantir ma sécurité. À mon arrivée à Kigali, j'ai adressé une lettre au commandant de la MINUAR et au représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, ainsi qu'au ministre rwandais de la Défense pour leur rappeler leurs promesses d'assurer ma protection. Le commandant de la MINUAR a désigné une équipe devant patrouiller à l'hôtel des *Diplomates* où je logeais, et quand j'ai déménagé à Nyamirambo, c'est la compagnie belge de la MINUAR qui stationnait là-bas qui fut chargée d'assurer ma protection. Après la mort du regretté ministre Félicien Gatabazi en février 1994, le ministre de la Défense s'est décidé enfin à répondre à ma demande de protection et a mis à ma disposition permanente une équipe de gendarmes. Toutefois, cette protection s'est avérée insuffisante. Le 12 mars 1994, alors que j'avais déménagé de Kigali à Karama, dans la commune de Mushubati, un groupe de malfaiteurs a attaqué mon domicile vers 23 heures et lancé une grenade dans ma maison. La population s'est rapidement mobilisée pour venir à mon secours. Le lendemain, une équipe de la MINUAR ainsi que le parquet de Gitarama sont descendus sur les lieux pour s'enquérir des faits et entamer les enquêtes.

## CONCLUSION

Depuis la mort du président Juvénal Habyarimana, les accusations foisonnent et différentes hypothèses pour expliquer le génocide se développent. Nous allons essayer dans les pages qui suivent de dresser une synthèse des faits qui pourraient aider à élucider les circonstances de l'assassinat du chef de l'État rwandais.

### *Organisation de l'attentat*

Les organisateurs de l'attentat ont choisi d'opérer la nuit afin de pouvoir se camoufler et s'enfuir aussitôt après le coup. La zone à partir de laquelle les missiles ont été tirés est assez peuplée et située près d'un camp militaire des FAR. Le président rwandais devait être de retour dans la soirée avant la tombée de la nuit. Qu'est-ce qui a retardé son voyage ? Nous y reviendrons. Afin d'identifier l'avion qui s'approche, il n'est pas nécessaire d'être dans la tour de contrôle. L'épouse du commandant de bord, M<sup>me</sup> Minaberry, a écouté la conversation entre son mari et le technicien de la tour. Des spécialistes nous ont par ailleurs confirmé que tout radio-amateur était capable d'écouter les conversations entre la tour de

contrôle et l'avion. Quelqu'un a dû annoncer le décollage du président de Dar-es-salaam, sinon il est incompréhensible que la tour de contrôle ait demandé avec insistance si le chef de l'État burundais était à bord de l'avion. Cette demande peut se justifier diversement. Une première possibilité serait que les auteurs aient hésité avant de tirer, craignant de tuer le président burundais, qui n'était pas leur cible. Une seconde serait un complot visant à faire d'une pierre deux coups. Ces deux hypothèses présupposent à tout le moins que les techniciens de la tour de contrôle étaient complices dans l'attentat. Une troisième hypothèse serait que l'ambassadeur burundais à Kigali ait voulu dresser le tapis rouge sur le tarmac. Une quatrième serait une erreur de cible. Afin d'obliger les Belges à quitter le Rwanda, il aurait suffi d'abattre le C-130 belge qui suivait le Falcon 50 du président rwandais. Serait-ce pour cette raison que l'état-major de l'armée de l'air belge avait décidé d'envoyer au Rwanda ce jour-là un C-130 équipé d'appareils anti-missiles, contrairement aux habitudes ?

Nous savons qu'au moment de l'attentat, la piste d'atterrissage n'était pas éclairée. Et si la tour de contrôle avait éteint les balises d'éclairage pour donner un signal aux auteurs de l'attentat ? Mais l'équipage, militairement entraîné, aurait pu, consécutivement à l'extinction brusque des lumières, s'échapper tous feux éteints. L'avion devait donc être touché au moment où il était le plus vulnérable. C'est-à-dire quand les possibilités de réaction du pilote étaient réduites, à la fin de la procédure d'approche, aussi bas que possible. Il reste aux enquêteurs à déterminer à quel moment précis l'avion a été touché. Il est aujourd'hui certain que l'appareil a chuté comme une pierre.

Il est possible aussi que l'extinction des lumières fût un acte destiné à discréditer les Belges qui gardaient l'aéroport

et à les rendre co-responsables de l'attentat. Si les militaires belges ont demandé à la tour de contrôle d'éteindre les lumières après avoir entendu des tirs, cela relève d'une réaction normale. Mais si l'éclairage a été coupé préalablement, cela indiquerait une complicité avec les assassins. Rappelons que la sécurité de l'aéroport était assurée par des éléments de la gendarmerie et du bataillon belge de la MINUAR.

En résumé, si cet attentat ne nécessitait théoriquement pas beaucoup de moyens et pouvait être mené par un groupe restreint disposant d'une infrastructure limitée, l'organisation pratique, elle, nécessitait un minimum de personnes et de matériel sophistiqué (missiles, moyens de communication, véhicules). De plus, l'avion ayant été touché par au moins deux missiles, cet attentat ne peut qu'être le résultat d'un complot.

#### *L'arme du crime*

Il est presque certain aujourd'hui que les missiles qui ont abattu l'avion présidentiel étaient des missiles à infrarouges, de type Sam 7. Ils sont très simples d'usage et ne demandent pas d'entraînement extraordinaire (des spécialistes nous ont confirmé que le détecteur à infrarouges du Sam 7 indique lui-même que l'objectif est dans la ligne de mire).

Il reste à savoir si les parties en conflit, à savoir les forces gouvernementales et le FPR, disposaient d'un tel armement. On sait que au mois de mars 1990, les FAR avait demandé à la Belgique une protection anti-aérienne. De son côté, le FPR avait déjà tiré sur des avions gouvernementaux avec des missiles Sam 7 de fabrication soviétique. L'Égypte construit elle-même des Sam 7 et fournissait probablement, à un rythme régulier, des cargaisons de munitions à Kigali.

### *L'auteur du forfait*

Dès le lendemain de l'attentat, les responsables du FPR soutinrent la thèse selon laquelle l'assassinat aurait été commis par les durs du régime qui auraient voulu mettre fin au processus de paix impliquant le partage du pouvoir. Le gouvernement intérimaire, aujourd'hui exilé au Zaïre, a, lui, très vite déclaré que l'auteur de l'attentat était le FPR aidé par des Belges de la MINUAR<sup>1</sup>. La veuve du président défunt accuse également le FPR et assure que des Belges ont été mêlés à la conception et à l'exécution de l'attentat<sup>2</sup>. Depuis lors, M<sup>me</sup> Habyarimana ne cesse d'en appeler à une enquête internationale. Une thèse développée par Colette Braeckman<sup>3</sup>, dans le quotidien belge *Le Soir*, met en cause deux militaires français du DAMI<sup>4</sup>, au service de la CDR.

Une autre hypothèse est celle d'un coup d'État organisé par des officiers modérés opérant pour le compte d'Agathe Uwilingiyimana au nom de la démocratie et de l'application des accords d'Arusha.

Une dernière hypothèse est celle d'une erreur de cible, les auteurs de l'attentat devant à l'origine abattre l'avion belge afin de provoquer le retrait du bataillon belge de la MINUAR, puis installer un pouvoir fort avec l'appui des Français et rejeter les accords d'Arusha. Le massacre des casques bleus belges ne serait que la suite logique de cette erreur.

### *Hypothèse des extrémistes Hutu*

L'hypothèse des extrémistes Hutu est légitimée par la rapidité avec laquelle les personnalités politiques susceptibles d'assurer la continuité de l'État sont massacrées, très peu de temps après l'attentat. En effet, le président de la cour cons-

titutionnelle, Joseph Kavaruganda, les deux candidats potentiels à la présidence de l'assemblée nationale, Félicien Ngango et Landoald Ndasingwa, sont tués le soir du 6 avril. D'autres personnalités rejoindront cette liste, notamment le porte-parole du gouvernement, M. Faustin Rucogoza, sans oublier le premier ministre qui sera tué le lendemain. La sélectivité de ces meurtres prouve l'existence de listes pré-établies. Par contre, le gouvernement intérimaire, qui apparaît comme une réussite sur le plan constitutionnel, brillera par son incohérence, ce qui serait la preuve d'un manque de préparation, ou de la disparition des instigateurs des massacres.

Si les auteurs doivent être recherchés parmi les « les durs du régime », il serait l'œuvre de l'Akazu et du colonel Bagosora, qui auraient tué le président parce qu'il faisait trop de concessions. Dans ce cas, il aurait été question d'un coup d'État avec force fracas et propagande, et le clan aurait revendiqué l'élimination d'un traître et le salut de la cause Hutu.

Le départ précipité de M<sup>me</sup> Habyarimana s'expliquerait par sa crainte du FPR, à qui elle attribue la responsabilité de l'attentat, ou des FAR dont l'extrémisme est notoire. Selon certains analystes cyniques, elle aurait quitté le Rwanda parce qu'elle était au courant de l'assassinat de son mari.

Le fait d'avoir interdit aux casques bleus belges et bengladeshis d'approcher l'épave est suspect. Car, jusqu'ici, rien ne prouve une éventuelle participation de la Belgique dans l'attentat contre le président Habyarimana. La Belgique était jusque là très bien informée de l'évolution de la situation politique au Rwanda. La propagande hystérique de la RTLM contre les Belges l'invitait à la prudence. Pourquoi cet acharnement contre les Belges ? C'est sans doute parce que, pour des raisons politiques, on a voulu leur faire quitter le Rwanda.

Le bataillon des casques bleus belges chargé de la sécurité de la ville de Kigali était le mieux équipé de la MINUAR et le plus expérimenté. De ce fait, le départ des Belges du Rwanda laissait le champ libre aux auteurs des massacres qui ont suivi.

#### *Hypothèse du FPR*

Si les témoignages reçus sont objectivement vérifiables, le FPR se serait distingué par la rapidité avec laquelle ses troupes, stationnées au quartier général à Mulindi, ont lancé une offensive sur toute la ligne de front, trois heures seulement après la chute de l'avion. D'autres témoignages confirment la présence d'éléments isolés du FPR dans presque tous les quartiers de la capitale aussitôt après l'attentat, afin de protéger des membres de leurs familles ou des sympathisants. Certains prétendent que les éléments du FPR se seraient aussitôt livrés à des massacres dans la ville.

Un document daté de mars 1994, attribué à Alexis Kanyarungwe, président du FPR, explique que, eu égard au renforcement de la sécurité terrestre du président Habyarimana, le seul moyen qui restait pour l'assassiner était d'abattre son avion. L'authenticité de ce document reste à vérifier.

Il faut toutefois préciser que les accusations à l'encontre du FPR trouvent, pour une bonne part, leur origine dans le conflit qui opposait le FPR et le gouvernement rwandais. Le FPR n'a jamais cessé de désigner le président Habyarimana comme le seul obstacle au processus de paix, ce qui alimenta la rumeur, en plus des déclarations du général Kagame qui parlait, au mois de mars, de mener une guerre brève et décisive. La mort du président de la République remettait en

cause les accords d'Arusha, et laissait donc le FPR libre de reprendre la guerre. Ce qu'il fit aussitôt.

Si le FPR a commis l'attentat, il ne peut l'avouer, risquant de perdre, en une fois, le gain légal obtenu à Arusha. En effet, à l'issue des accords de paix incluant le partage du pouvoir, le FPR obtenait beaucoup plus qu'il n'avait espéré en trois années de guerre. Toutefois, dans une logique de guerre ayant pour objectif la conquête d'un pouvoir exclusif, Arusha a pu n'être qu'une étape, un moyen. Les politologues considèrent en effet que l'application des accords d'Arusha, qui supposent des élections, avec une victoire quasi certaine de Habyarimana, se serait traduite un retour à la case départ pour le FPR et l'opposition intérieure.

#### *Hypothèse des officiers modérés*

La troisième hypothèse est celle d'un coup d'État qui résulterait de la réunion du lundi 4 avril 1994 qui regroupait autour du premier ministre rwandais, M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana, plusieurs officiers originaires du Nduga<sup>5</sup>, c'est-à-dire du sud du Rwanda. Si cette hypothèse s'avérait exacte, elle permettrait d'expliquer, d'une part le comportement riche en tâtonnements et en indécisions de ceux qui se devaient de gérer la crise, et d'autre part le choix du moment de l'attentat qui est révélateur quand on sait que le président Habyarimana est décédé avec ce qu'il y avait de « plus cher » et de « plus fort » au sein du clan de l'Akazu.

Les officiers du sud auraient voulu mettre fin à plus de vingt ans de règne dictatorial et régionaliste. L'attitude du premier ministre Uwilingiyimana, qui aurait décliné le soir même l'offre faite par des amis de se mettre en sécurité, pré-



férerant assurer la continuité de l'État et travailler à la sauvegarde de la paix civile, renforce cette hypothèse.

Il faudrait vérifier si M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana a été tuée après un long interrogatoire à Kanombe comme certains témoignages le prétendent. M<sup>me</sup> Habyarimana affirme pourtant qu'un officier qui participait à la réunion du 4 avril avait informé le président défunt de l'existence d'un complot. Mais il importe de préciser que l'organisateur de ladite réunion n'avait convié que des officiers subalternes de Butare, qui ne commandaient pas d'unités armées.

Les militaires modérés auraient voulu donner un coup de pouce au processus de paix. Mais comment pensaient-ils convaincre l'armée et la population, à moins que le reste des FAR ne se résigne au fait accompli ?

Le comité de crise mis en place dans la nuit du 6 au 7 avril voulait assumer toutes les responsabilités civiles, politiques et militaires. Pour ce comité, les forces armées rwandaises devaient maintenir l'ordre et assurer la sécurité, les responsabilités politiques restant du ressort du gouvernement d'Agathe Uwilingiyimana qui devait poursuivre le dialogue avec le FPR pour la mise en place des institutions prévues par l'accord de paix d'Arusha. Un détail étonne cependant. La plupart des commandants d'unités qui se sont rencontrés le 7 avril 1994 pour décider de la gestion de la crise, tout en respectant les accords de paix, sont également signataires d'un « communiqué des forces armées rwandaises », préparé par le colonel Léonidas Rusatira.

Un complot organisé par un groupe d'officiers comptant peut-être sur le ralliement des militaires qui soutenaient un changement dans le pays, espérant un soutien massif de la population réunie au sein des partis de l'opposition et peut-être aussi du FPR, n'aurait réussi qu'en faisant appel à des spécialistes, si l'on prend en considération le laps de temps

relativement court qui a séparé le jour de la réunion de celui de l'attentat. À moins, évidemment, que cette réunion n'ait été qu'une réunion de finalisation du complot, ou de prise de contact, et non une réunion de préparation.

L'enchaînement des événements seul aurait fait échouer les officiers modérés. La surprise était totale pour tout le monde, gouvernement et FPR, et, ironie du sort, les habitants du Nduga seront les principales victimes du génocide qui suivra. En plus, nous savons que, le soir du drame, M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana n'avait pas de discours préparé pour la circonstance puisque c'est le représentant spécial de la MINUAR qui lui a suggéré de préparer d'urgence un message d'apaisement à la nation.

#### *Une erreur de cible*

Les organisateurs du complot savaient qu'un avion de l'armée de l'air de Belgique était attendu. Ils auraient décidé d'abattre le C-130 belge, pour provoquer leur retrait de la MINUAR. Dans ce cas, l'organisateur aurait appris trop tard que l'avion qui ramenait le président Habyarimana avait demandé l'autorisation d'atterrir avant le C-130 de l'armée belge. Avec la mort de Habyarimana, le principal obstacle au maintien des Belges disparaissait. Il restait à imaginer d'autres moyens pour obliger les Belges à quitter le Rwanda. Le massacre des casques bleus belges s'inscrirait dans cette logique. Il faudrait alors vérifier que ceux qui sont morts sont bien tous des casques bleus, car le nombre des victimes varie de dix à treize selon les sources.

## Silence

Les auteurs de l'attentat, quels qu'ils soient, portent la responsabilité morale du génocide rwandais. Pour cette seule raison, il faut découvrir leur identité. Il est incompréhensible que le FPR, qui est entré en guerre pour arrêter les massacres, et qui a gagné la bataille, n'ait pas réclamé une enquête internationale dès la prise de Kanombe. Pourquoi le FPR a-t-il refusé à l'auditeur militaire belge Van Winsen d'accéder à l'épave de l'avion présidentiel ? Le FPR serait-il coupable ou complice ? Pourquoi les Belges ont-ils été aussitôt désarmés ? Pourquoi a-t-on massacré aussitôt les hommes politiques susceptibles d'assurer la relève ? Pourquoi le président a-t-il été assassiné et par qui ?

Il est aujourd'hui assez clair que les témoignages recueillis ne renferment pas d'éléments objectifs suffisants pour impliquer les gouvernements belge et français dans cette affaire. Des preuves contre des individus, belges ou français, non encore identifiés, manquent également pour étayer la thèse des mercenaires. La découverte de la vérité sur la mort du président rwandais nécessite la conjugaison de toutes les bonnes volontés soucieuses d'éclairer l'histoire d'un peuple qui se remet difficilement d'une guerre fratricide.

## Annexe

### CHRONOLOGIE SOMMAIRE DE L'HISTOIRE DU RWANDA DE 1959 À 1994

- 1<sup>er</sup> Novembre 1959 : Le jour de la Toussaint, le sous-chef du Marangara, Dominique Mbonyumutwa est agressé par des jeunes miliciens Tutsi « ABASHYIRAHAMWE ». Le soulèvement populaire de la masse paysanne Hutu qui s'ensuit portera le nom de « Révolution sociale ».
- 28 janvier 1961 : Proclamation de la République à Gitarama. Mise en place d'un gouvernement provisoire (autonomie interne). Dominique Mbonyumutwa devient président et nomme un premier ministre, Grégoire Kayibanda.
- 25 septembre 1961 : Abolition de la monarchie par référendum sous la supervision des Nations Unies.
- 1<sup>er</sup> juillet 1962 : Proclamation de l'Indépendance nationale. Un drapeau tricolore (rouge, jaune, vert) est hissé. Grégoire Kayibanda devient président de la République.
- 5 juillet 1973 : Le ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'armée, le général-major Juvénal Habyarimana, réussit un coup d'État (non sanglant) contre Grégoire Kayibanda. Mise en place d'un Comité pour la paix et l'unité nationale. Suspension de la constitution et du multipartisme.
- 5 juillet 1975 : Le nouveau chef de l'État, le général Juvénal Habyarimana, fonde le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND),

- 1976 : Le président Grégoire Kayibanda meurt dans sa résidence de Gitarama. On lui refuse les obsèques nationales. Quelques évêques, dont M<sup>gr</sup> Perraudin, assistent aux funérailles.
- 1978 : Promulgation d'une nouvelle constitution qui consacre le MRND comme parti unique. Des élections confirment Habyarimana à la présidence à 99 % des voix.
- 1980 : Des rumeurs de coup d'État circulent dans la capitale rwandaise. Plusieurs hauts fonctionnaires sont arrêtés, notamment, le major Théoneste Lizinde, chef des services de renseignements. Le ministre de l'Intérieur, le colonel Alexis Kanyarengwe, s'exile en Tanzanie. Il était pressenti dans le complot.
- 1988 : Le président Juvénal Habyarimana remporte de nouveau les élections dont il est l'unique candidat, pour un mandat de cinq ans.
- 15 janvier 1989 : Le chef de l'État annonce la réforme politique par ce qu'il appelle « l'aggiornamento politique ».
- 1<sup>er</sup> octobre 1990 : L'armée du Front patriotique rwandais (FPR), un mouvement politico-militaire constitué en majorité de réfugiés Tutsi, lance une attaque contre le Rwanda par le poste frontalier de Kagitumba.
- 4-5 octobre 1990 : Plus de huit milles personnes, Hutu et Tutsi confondus, sont arrêtés et emprisonnés. Les autorités prétendent à une attaque du FPR sur la capitale.
- 30 octobre 1990 : La guerre dite d'octobre est terminée. Les combattants du FPR sont repoussés en Ouganda par l'armée gouvernementale. Le Front patriotique adopte la guerre d'usure (guérilla).
- 29 mars 1991 : Un accord de cessez-le-feu est signé à N'selé au Zaïre sous l'égide du maréchal Mobutu.
- 10 juin 1991 : Promulgation d'une nouvelle Constitution qui consacre le multipartisme.

- 30 décembre 1991 : Mise en place d'un gouvernement dit de transition dirigé par le premier ministre Sylvestre Nsanzimana. Il comprend les partis MRND et PDC.
- 16 avril 1992 : Mise en place d'un gouvernement pluripartite et représentatif dirigé par le premier ministre Dismas Nsengiyaremye. Il est composé par le MRND, le MDR, le PL, le PSD, et le PDC, suivant un contrat de gouvernement pour une période de douze mois.
- 8-10 juin 1992 : Une délégation des partis MDR, PL, et PSD rencontre à Bruxelles les représentants du FPR. Une grande première qui constitue en soi le début des négociations directes entre les belligérants.
- 12 juillet 1992 : Début des négociations à Arusha (Tanzanie) entre le gouvernement rwandais et le FPR. L'accord de N'selé est amendé. On institue une mission d'observateurs militaires neutres dans le cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). La mission est chargée de contrôler le respect du cessez-le-feu.
- 17 juillet 1993 : Le président Habyarimana nomme M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana au poste de premier ministre.
- 4 août 1993 : Un accord de paix est signé entre le gouvernement rwandais représenté par le président de la République, le général-major Juvénal Habyarimana et le Front patriotique rwandais, représenté par son président, le colonel Alexis Kanyarengwe.
- 1<sup>er</sup> novembre 1993 : Début du déploiement officiel de la mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Le drapeau des Nations Unies est hissé à Kinihira, au nord du Rwanda.
- 28 décembre 1993 : Les personnalités du FPR devant participer aux institutions de transition à base élargie, arrivent à Kigali, avec un bataillon armé pour assurer leur protection.

5 janvier 1994 : Le président Juvénal Habyarimana prête serment selon les termes de la nouvelle loi fondamentale issue des accords d'Arusha ; les autres institutions sont reportées.

6 avril 1994 : Le président Juvénal Habyarimana est assassiné. Alors qu'il rentre de Dar-Es-Salaam en Tanzanie, son avion est abattu non loin de l'aéroport de Kanombe. Tous les passagers ainsi que les membres d'équipage périssent dans l'attentat.

## NOTES

### INTRODUCTION

1. Voir article 2 de la Convention des Nations Unies sur la répression des crimes contre l'humanité adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, le 9 décembre 1948.
2. Dans une interview accordée au journaliste François Misser, le général Kagame déclare que le gouvernement voudrait entamer une enquête, mais qu'il manque de moyens, tant humains que matériels. L'assistance de l'ONU est expressément sollicitée. In *Vers un nouveau Rwanda*, Entretiens avec P. Kagame, Ed. Luc Pire & Karthala, 1995, p. 79.

### CHAPITRE 1

1. Publié in : « Forum Paix et démocratie », avril 1993, pp. 11-13.

### CHAPITRE 2

1. Alors que des Rwandais réfugiés en Ouganda sont chassés par le président Milton Obote en 1982, ils sont regroupés tels des étrangers à Byumba. Après un recensement, les réfugiés reconnus rwandais qui désiraient rester ont pu le faire. Les autres ont été refoulés par les autorités de Kigali.

2. Le général-major Juvénal Habyarimana qui accède au pouvoir par le coup d'État du 5 juillet 1973 contre le président Grégoire Kayibanda est candidat unique successivement en 1978, 1983 et 1988. Il est élu à plus de 99 pour cent.
3. Le drapeau du MRND est tricolore : rouge, noir et vert.
4. Meeting du CDR, le 25 septembre 1993 à Nyamirambo.
5. M. Mfizi était membre de la commission politique du MRND de 1976 jusqu'en 1991. Il a rendu publique sa démission du MRND le 15 août 1992 dans un pamphlet de quinze pages intitulé : *le Réseau Zéro*.
6. Lorsqu'un journaliste de *Kinyamateka*, Philibert Ransoni, écrit qu'« encenser un dirigeant, c'est préparer sa noyade », C. Mfizi réplique dans les colonnes d'*Imvaho* en juillet 1989 : « Je l'invoquerai sans fin » (Nzamuramya rirenge).
7. Les partis MDR, PL et PSD, venus rencontrer le FPR à Bruxelles (juin 1992) et jadis réunis au sein du Comité de concertation, se présentent désormais comme les forces démocratiques du changement.
8. Les partis d'opposition fonctionnent officiellement le lendemain de la promulgation de la Constitution du 10 juin 1991 qui consacre le multipartisme.
9. Discours du président Habyarimana à Arusha, le 4 août 1993 (Arusha international conference center).
10. Au mois de février 1994, Willy Claes, ministre belge des Affaires étrangères, dit au président rwandais : « Il est minuit moins cinq ».
11. C'est finalement le 2 avril qu'il accepte de mettre les institutions en place pour le 8 avril 1994.
12. Chaque fois que le gouvernement fait une concession au FPR dans le but de faire aboutir les négociations, les barons du régime crient que le pays est vendu.
13. Curieusement, c'est le 4 juillet 1994 que le FPR s'empare de la capitale rwandaise. C'est aussi dans la nuit du 4 au 5 juillet 1973 que le général Habyarimana avait pris le pouvoir.

### CHAPITRE 3

1. La mission du Groupe d'observateurs militaires neutres (GOMN) de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) résulte de l'amendement

- le 12 juillet 1992 à Arusha de l'accord de cessez-le-feu signé le 29 mars 1991 à N'selé (Zaire).
2. C'est le 31 octobre 1993 à minuit que la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) prend la relève du GOMN.
3. Le 6 avril 1994, deux mille quatre cent cinquante huit casques bleus sont déployés sur le terrain sous le commandement du brigadier-général Roméo Antonius Dallaire, de nationalité canadienne.
4. Au lendemain de la mort du président, la radio RTLM annonce qu'il a été tué par les Belges.
5. M. Jacques Roger Booh-Booh est arrivé à Kigali le 23 novembre 1993.
6. Les parties signataires de l'accord sont convoquées le 10 décembre 1993 à Kinihira, au nord-est du Rwanda. C'est dans la zone dite « démilitarisée » créée par le GOMN.
7. La date de mise en place des institutions est fixée au 5 janvier 1994.
8. Le bataillon du FPR arrive à Kigali le 28 décembre 1993.
9. Après l'assassinat du président rwandais, M. Joseph Kavaruganda et M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana seront tués respectivement les 6 et 7 avril 1994. Entre-temps, M. Faustin Twagiramungu transite par l'ambassade de France pour se réfugier à l'hôtel *Amahoro*, quartier général de la MINUAR.
10. Certains prétendent que les premiers contrats de vente d'armes au Rwanda par l'Égypte ont été négociés à l'époque par le vice-ministre des Affaires étrangères chargé des relations avec l'Afrique.
11. Voir résolution 872 du 5 octobre du Conseil de sécurité.
12. Après la mort des casques bleus belges de la MINUAR, la Belgique a décidé le retrait immédiat de son contingent.
13. Au mois d'avril 1994, un ministre du gouvernement intérimaire, M. Justin Mugenzi, a été aperçu au Caire, en mission officielle.
14. Les pays membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, France, États-Unis, Royaume-Uni, CEI) ont chacun un droit de veto : un membre peut s'opposer seul à une décision.

### CHAPITRE 4

1. Pourtant, au mois de mai 1994, le FPR accusait déjà le représentant spécial de partialité, et réclamait son remplacement.

2. Voir la lettre du colonel Nsabimana, ancien commandant des opérations militaires au Mutara, adressée au ministre de la Défense, le 29 septembre 1991, et ayant pour objet l'autodéfense civile.
3. Les lettres s'échangeaient entre le cabinet du président de la République, les services du Premier ministre, le FPR et les responsables des partis d'opposition. La radio nationale, elle aussi, n'a pas été gérée en ces moments comme un outil au service de la nation.
4. Voir communiqué de presse du 13 février 1994, publié par le Bureau d'information, d'éducation et de presse (BIEP) de la MINUAR.
5. La rencontre a eu lieu au café-restaurant *Le péché Mignon* situé à Kimihurura.
6. Voir *Jeune Afrique* n° 1738-1739 du 28 avril au 11 mai 1994 où M<sup>me</sup> Habyarimana dévoile le message du haut responsable des Nations Unies au Rwanda : « Paul Kagame m'a chargé de vous avertir personnellement qu'il vous tuera et qu'il emploiera tous les moyens pour cela » (p. 18, col. 2).
7. C'est le 2 avril 1994, à Gisenyi, en présence de M. Booh-Booh que J. Nzirorera, secrétaire général du MRND, fait la déclaration.
8. L'interview a été réalisée par Vénuste Nshimiyimana, journaliste de la MINUAR, le matin du 2 avril 1994 à la résidence du représentant spécial à Kacyiru (Kigali) et diffusée les 2 et 3 avril 1994.
9. La Tanzanie a joué le rôle de facilitateur dans les négociations d'Arusha. Elle était représentée à la réunion de Kigali par M. Joseph Rwegasira, ministre des Affaires étrangères.

## CHAPITRE 5

1. Premier évêque noir de l'Afrique belge ordonné en 1952, Aloys Bigirumwami est le fils de Joseph Rukamba, un ancien catéchiste de la lignée des Abagesera-Bazirankende (les souverains du Gisaka).
2. Certains ont laissé croire que le président est arrivé en retard, mais la vérité est qu'il était dans la procession. On a dit également que l'archevêque célébrait plus en la chapelle présidentielle de Kanombe qu'il ne le faisait dans sa cathédrale.
3. Le cardinal Roger Etchegaray est président du conseil pontifical « Justice et Paix ». Le coordinateur des activités politiques du FPR, le D' Tito Rutaremara, actuellement député, est l'un de ses anciens étudiants à Marseille (France).

4. M<sup>sr</sup> Giuseppe Bertello a été nommé nonce apostolique au Rwanda le 12 janvier 1991 en remplacement de M<sup>sr</sup> Giovanni Battista Morandini, un évêque idoine, mais jugé favorable au régime.
5. L'Opus Dei a été fondé en 1928 par José Escriva de Balaguer. Aidé par Franco, l'Opus Dei deviendra une puissance internationale malgré les réticences des papes Pie XII et Paul VI. C'est Jean-Paul II qui concède à l'Opus Dei la prélature personnelle et Alvaro del Portillo est nommé à sa tête.
6. Plus de deux cents ouvriers apostoliques : prêtres, religieux, religieuses et laïcs consacrés ont été tués par les milices du gouvernement intérimaire et les combattants du FPR depuis avril 1994.
7. Paraphrase du Psaume 138, versets 5-6.
8. M<sup>sr</sup> A. Perraudin, *Super omnia caritas*, Kabgayi 1959, p. 33.
9. M<sup>sr</sup> Jean Baptiste Gahamanyi, évêque de Butare, a été ordonné le 25 janvier 1962. Son père s'appelait Manzi, arrière-petit-fils de Segore, et petit-fils de Busyete, père de Nshizirungu. Ils ont été pour la plupart administrateurs des chefferies dans la région du Bunyambiriri.
10. La CDR et le Parti démocrate n'ont pas signé le Code d'éthique politique régissant les partis politiques appelés à participer aux institutions de transition prévues par les accords d'Arusha. Ce sont les seules formations politiques qui n'ont pas fait le voyage d'Arusha pour les cérémonies de signature de l'accord de paix. Une soirée culturelle avait également réuni le même soir à Arusha des Rwandais venus des quatre coins du monde et du Rwanda pour célébrer dans l'allégresse cet événement.
11. Trois évêques catholiques rwandais ont été tués par le FPR le 5 juin 1994 à Gakurazo (Byimana). Il s'agit de Vincent Nsengiyumva, archevêque de Kigali, Joseph Ruzindana, évêque de Byumba, et de Thaddée Nsengiyumva, évêque de Kabgayi et président de la Conférence épiscopale du Rwanda. Plus d'une centaine de prêtres ont été également assassinés soit par les FAR, soit par le FPR.

## CHAPITRE 6

1. Le document n° 1437 du 21 septembre 1991, élaboré par le bureau de l'officier chargé des renseignements militaires à l'état-major des FAR indique que « l'ennemi principal est le Tutsi de l'intérieur ou

de l'extérieur, extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui n'a jamais reconnu et ne reconnaît pas encore les réalités de la révolution sociale de 1959 et qui veut reconquérir le pouvoir au Rwanda par tous les moyens y compris les armes. Le partisan de l'ennemi est toute personne qui apporte tout concours à l'ennemi principal ».

2. Le colonel Alexis Kanyarengwe est l'actuel président du FPR. Il est également vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et du Développement communal de la République rwandaise. Des témoignages concordants et dignes de foi ainsi que des preuves matérielles révèlent que le colonel Kanyarengwe n'a été mis au courant du coup d'État que le 6 juillet 1973 dans la matinée. Mis à l'écart par le régime de Kayibanda, il dirigeait le petit séminaire de Nyundo, le seul institut d'Église dirigé par un laïc en raison de l'incivisme qui y régnait.
3. Un ancien collègue (un Rwandais naturalisé canadien) de classe de Pasteur Bizimungu nous a assuré que ce dernier était au contraire un grand défenseur des Tutsi, par ailleurs pourchassés par le fameux comité du salut. Il aurait même adressé une lettre au président Kayibanda lui demandant d'assurer la sécurité dans les écoles, bien que son appartenance au CSP ne soit pas contestée.
4. Monsieur Joseph Nzirorera fut longtemps ministre du gouvernement Habyarimana, puis secrétaire général du Mouvement républicain national pour le développement et la démocratie, et aussi président de l'assemblée nationale du gouvernement mise en place le 9 avril 1994 après l'assassinat du président rwandais.
5. La tendance dite « tendance-Mugenzi » du parti libéral s'était visiblement ralliée à la mouvance présidentielle tandis que « la tendance-Ndasingwa », tout en restant publiquement mitigée, avait été visiblement récupérée par le FPR.
6. Le président rwandais s'est en effet rendu en Ouganda (1<sup>er</sup> avril 94), au Zaïre (4 avril 94) et en Tanzanie (6 avril 94).

## CHAPITRE 7

1. Seul le Sénégal, ancienne colonie française, se joint aux deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze soldats français de l'opération Turquoise. Les casques bleus sénégalais ont honorablement rempli leur mission au sein de la MINUAR. L'un d'eux, le capitaine Mbaye

Diagne, ancien membre du GOMN, a été tué le 31 mai 1994 par un obus tiré par le FPR sur un point de contrôle des FAR.

2. La forêt naturelle de Nyungwe faisait partie de la zone humanitaire sûre établie par l'opération Turquoise au sud-ouest du Rwanda.
3. Une note datée du 17 novembre 1990 apprécie à juste mesure les soldats français « dont le concours a été précieux dans les combats ». La note est rédigée par l'assistance militaire française à Kigali.
4. Voir Colette Braeckman dans : *Le Soir*, du 16 juin 1994. Cette thèse est reprise par la journaliste belge dans son livre : *Rwanda, histoire d'un génocide*, Fayard, Paris, 1994, p. 188.
5. L'opération Turquoise a été décidée par la France, mais elle a reçu l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU par sa résolution n° 929.

## CHAPITRE 8

1. Les présidents Habyarimana et Museveni devaient participer à la Conférence internationale sur l'enfance à Washington (octobre 1990).
2. Par ailleurs, un haut responsable de la NRA aurait déclaré au *Weekly Topic*, peu après l'attaque du FPR en 1990 : « nous avons cru qu'ils n'attaqueraient pas aussi longtemps que Museveni serait président en exercice de l'OUA ».
3. Le général-major Fred Rwigema, alias Gisage ou Gisa, est l'un des premiers Rwandais avec Paul Kagame à rejoindre Museveni dans la guérilla.
4. Le 29 septembre 1990, un telex de l'Agence France Presse (AFP) est tombé à la rédaction de l'Agence rwandaise de presse (ARP) demandant au correspondant local, M<sup>me</sup> Uwibambe Goretti, de vérifier les informations selon lesquelles il y aurait des attroupements militaires à la frontière ougandaise, prêts à attaquer le Rwanda. Le telex a été remis par G. Uwibambe à M. Christophe Mfizi, directeur de l'ORINFOR. Rappelons également que l'ORINFOR dépendait directement de la présidence de la République.
5. En 1991, le général Kagame, qui avait le grade de major à ce moment-là, a déclaré au quotidien *La Libre Belgique* que : « Tutsi et Hutu peuvent vivre au Rwanda sans forcément être des amis. Ce qui les lie, c'est l'intérêt commun, c'est-à-dire le pays ».

6. Akazu, mot qui signifie « la hutte » a été utilisé pour la première fois en 1991 par les partis d'oppositions pour désigner l'entourage du chef de l'État.
7. Dès le déclenchement de la guerre par le FPR en 1990, le président rwandais avait en effet bénéficié de l'aide de la Belgique, du Zaïre, et de la France, qui ont tous les trois dépêché des éléments d'élite à Kigali.
8. Le lieutenant-colonel Karake Karenzi est l'officier de liaison du FPR à Kigali depuis l'arrivée du GOMN où il a même été chef de logistique. En ce qui concerne les personnalités politiques, il est confirmé que MM. Tito Rutaremara, Jacques Bihozagara et Seth Sendashonga, respectivement député et coordinateur des activités du FPR, ministre de la Jeunesse et du Mouvement associatif et ministre de l'Intérieur, étaient à Kigali le 6 avril 1994.

#### CHAPITRE 9

1. Un document confidentiel signé par le gouvernement rwandais et le FPR le 7 mars 1993 à Dar-Es-Salaam stipule que « les troupes françaises présentes au Rwanda depuis le 8 février 1993 devront se retirer du pays à partir du 17 mars 1993 dans un délai de huit jours » (p. 1) et que « le FPR sera informé avant la reprise des négociations, ceci constitue une condition à cette reprise » (p. 4).
2. Au début de la guerre, en 1990, alors que les autres missions diplomatiques restent à Kigali, le Canada ferme temporairement sa chancellerie. De plus, le gouvernement canadien décide immédiatement de suspendre l'aide au gouvernement de Kigali.
3. Depuis lors, la radio RTLM fait passer chaque jour, avant les informations en français, le message qui suit, à l'intention du général Dallaire : « Nous attendons toujours les résultats de l'enquête de la MINUAR sur les tueries de Kirambo. Que le général Dallaire y travaille ou qu'il s'en aille. »
4. D'aucuns croient que ce haut fonctionnaire serait M. Koffi Anan, sous-secrétaire général aux opérations de maintien de la paix à l'ONU.
5. Où était aussi réfugié l'auteur de ce livre.
6. Le soir du 6 avril 1994, un groupe de casques bleus belges est pourchassé par des militaires à Remera près du stade Amahoro gardé par

les Bangladeshis. Lorsque les Belges y cherchent refuge, leurs collègues requièrent l'autorisation du général Dallaire, qui s'y oppose catégoriquement.

7. Il s'agit du lieutenant Lotin Thierry, du 1<sup>er</sup> sergent Leroy Yannick, et des caporaux Plescha Louis, Meaux Bruno, Uytebrock Marc, Lhoir Stéphane, Bassine Bruno, Dupont Christophe, Alain Debatty, et Renwa Christophe. Ils appartenaient au peloton mortier, du 2<sup>e</sup> bataillon commando de Flawinne.
8. Voir discours du président Juvénal Habyarimana, le 17 novembre 1993, lors de l'inauguration du quartier général de la MINUAR à l'hôtel *Amahoro* de Kigali.
9. Les armes allaient être consignées selon les termes de l'accord de paix pour garantir la sécurité de la ville de Kigali, mais plus encore en prévision de la démobilisation des deux armées belligérantes.
10. Le fonctionnaire dont il est question est M. Amadou Daff, de nationalité sénégalaise. Il a repris son poste à Kigali.

#### CHAPITRE 10

1. Le mot Amasasu signifie « les balles ». Même les bombes sont ainsi appelées au Rwanda. Unariste vient de l'ancien parti UNAR : Union nationaliste rwandaise du roi Ndahindurwa, déchu en 1961 lors de la proclamation de la République. Mais le monarque n'est pas le fondateur de ce parti.
2. L'alliance déclare « sa volonté de détecter et détruire s'il le faut tous les politiciens hypocrites qui font tout pour gérer la guerre afin de se maintenir illégalement ou se hisser frauduleusement au pouvoir ».
3. La force du GOMN, composée des contingents nigériens, sénégalais, maliens, tunisiens, congolais, et zimbabwéens, était commandée par le général-major Ekundayo Babakayode Opaleye du Nigéria. Le journal *Kangura* l'a attaqué plusieurs fois dans ses colonnes et les services de presse du GOMN étaient souvent obligés de réagir.
4. Le document est daté du 3 février 1992 et est publié par la Commission pour la non-violence au Rwanda, Po. Box 1725, Nairobi-Kenya.
5. Un témoin nous a rapporté, en présence des journalistes de *Reporters sans frontières*, que le meurtre de l'assassin de Callixte Kalisa a eu lieu à la prison de Kigali le 22 août 1993.



6. L'abbé Silvio Sindambiwe, ancien directeur du journal *Kinyamateka*, était curé de la cathédrale de Butare. Il est mort le 7 novembre 1989 suite à un accident de la route à Rwabuye près de Butare, alors qu'il se rendait à Kigali. Il avait reçu, à plusieurs reprises, des menaces de mort.
7. Le 7 avril 1994, le porte-parole adjoint de la MINUAR, Amadou Moctar Gueye, dans une interview à la BBC, affirme que trois militaires belges ont été tués par les FAR alors qu'ils tentaient de s'approcher de l'épave de l'avion. Une information démentie par le commandement de la force quelques heures plus tard. Mais le 16 septembre 1994, le nouveau président rwandais M. Pasteur Bizimungu, lors d'une conférence de presse à la Haye, parle à nouveau de trois militaires belges tués par les FAR près de l'aéroport, après la chute de l'avion. Par ailleurs, une note du 15 avril 1994 envoyée par le ministre rwandais des Affaires étrangères à toutes les missions diplomatiques et consulaires, stipule au point 24 : « Trois suspects de ce même contingent ont été appréhendés au même moment où un groupe de huit casques bleus de la MINUAR tentait de récupérer par la force la boîte noire sur l'épave de l'avion ».
8. Selon le document n° 437 du 21 septembre 1991 émanant de l'état-major de l'armée rwandaise, « les opposants politiques qui veulent le pouvoir ou le changement pacifique et démocratique du régime politique actuel au Rwanda, ne sont pas à confondre avec l'ennemi ou les partisans de l'ennemi ».

## CHAPITRE 11

1. L'accord de paix a été conclu et signé entre le gouvernement rwandais et le FPR le 4 août 1993 à Arusha en Tanzanie.
2. Président du MDR dans la préfecture de Gikongoro et président de la commission politique du MDR, Emmanuel Gapyisi a été assassiné le 18 mai 1993 alors qu'il rentrait à son domicile à Kicukiro.
3. Voir lettre adressée le 17 juin 1993 au président du collectif des ligues et associations de défense des droits de l'homme au Rwanda, dont une copie avait été réservée au gouvernement, aux missions diplomatiques accréditées à Kigali et aux agences spécialisées des Nations Unies.
4. Voir lettre du parti MDR au président de la République signée par

Froald Karamira (2<sup>e</sup> vice-président) et Donat Murego (secrétaire national), juillet 1993.

5. Le 5 août 1993, Faustin Twagiramungu est reconnu en bonne et due forme comme Premier ministre du gouvernement de transition à base élargie. En effet, l'accord de paix prévoit à l'article 6 du protocole sur le partage du pouvoir que « le président de la République nomme le Premier ministre et les autres membres du gouvernement dans les trois jours de leur désignation par les instances habilitées ».
6. Le gouvernement de M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana entre en fonction le 18 juillet 1993. De sources diplomatiques à Kigali, nous apprenons que des massacres généralisés avaient été prévus dans la nuit du 16 au 17 juillet, jour de l'acceptation quasi illégale de M. Twagiramungu au poste de Premier ministre par le président Habyarimana. On se rappellera que M. Twagiramungu a reçu le renfort des Interahamwe (la jeunesse du MRND) pour empêcher la tenue du congrès de Kibusunzu qui devait l'exclure du parti.
7. Une lettre envoyée au commandant de la MINUAR, le brigadier-général Dallaire le 3 décembre 1993 par des officiers supérieurs des FAR et dénonçant la stratégie de blocage des accords d'Arusha par le président Habyarimana, souligne que « M. Twagiramungu doit être éliminé physiquement entre le 5 et le 30 décembre 1993, période probable de la mise en place des institutions de transition ».

## CHAPITRE 12

1. Kanjogera assurait la tutelle du jeune roi Musinga au moment de l'arrivée des Européens au pays des mille collines.
2. Accusé de complicité et de tentative de coup d'État, Théoneste Lizinde fut écroué à la prison spéciale de Ruhengeri le 18 avril 1980 et libéré par le FPR le 15 janvier 1991. Il est aujourd'hui député à l'assemblée nationale du Rwanda.
3. Le journal *Kangura* écrit que « le président Habyarimana sera tué non pas par un Tutsi, mais par un militaire Hutu membre démobilisé des Forces armées rwandaises ».
4. Des sources concordantes montrent pourtant que moins de trois heures après l'assassinat du chef de l'État, le général Paul Kagame

avait donné l'ordre à toutes les unités de passer à l'offensive contre les positions des forces gouvernementales sur toute la ligne de front.

5. Voir *Jeune Afrique* n° 1738-1739 du 29 avril au 11 mai 1994, p. 18.
6. M<sup>c</sup> Luc de Temmerman est un des avocats de la famille du président Habyarimana.

### CHAPITRE 13

1. M. Félicien Gatabazi était ministre des Travaux publics et de l'Énergie. Il était également secrétaire exécutif du Parti social démocrate. On le surnommait « l'étoile du sud ».
2. M. Bucyana Martin était président du parti Coalition pour la défense de la République (CDR). Il était également directeur de la papeterie de Rwamagana, à l'est du Rwanda. Il a été lynché le 23 février 1994 à Butare dans la commune Mbazi et des affrontements interethniques s'ensuivirent le soir même dans la capitale. Bilan : trente et un morts et plusieurs dizaines de blessés.
3. Le colonel Lizinde Théoneste était le directeur des services de sécurité rwandais. L'hebdomadaire *Jeune Afrique* du 18 au 24 avril 1980 qualifie le major Théoneste Lizinde de « héros de la vigilance anti-batutsi et tribaliste convaincu, surnommé le Tiécoro de Kigali, en référence à son homologue malien... Homme intelligent... ».
4. *Kangura* : indicatif présent du verbe *gu-kangura*, signifie « éveiller ».

### CHAPITRE 15

1. Déclaration du président Bizimungu lors d'une conférence de presse à la Haye en septembre 1994.

### CHAPITRE 16

1. Un congrès extraordinaire du MRND organisé à Kigali le 28 avril 1991 adopte les nouveaux statuts du parti.

2. La nouvelle Constitution promulguée le 10 juin 1991 instaure le multipartisme.
3. Il s'agit de l'ancien Parti pour l'émancipation de la masse Hutu (PARMEHUTU) suspendu au lendemain de l'avènement de la deuxième République.
4. Le nouveau cabinet est communiqué le 30 décembre 1991.
5. Le PDC restera au gouvernement jusqu'à aujourd'hui. M. Jean Népomuscène Nayinzira, président du parti, est ministre de l'Environnement et du Tourisme depuis le 19 juillet 1994.
6. Le 29 mai 1992, les partis politiques MDR, PSD, et PL, tous membres du comité de concertation, rencontrent le FPR à Bruxelles. Les 6 et 7 juin 1992, les pourparlers amorcés à Bruxelles se poursuivent à Paris. Le 12 juillet 1992 marque le début des négociations directes et officielles entre le gouvernement rwandais et le FPR.
7. Depuis la relance du MDR en 1991 jusqu'au 25 septembre 1991, date du premier congrès ordinaire, le parti est dirigé par un collège de six commissaires : Th. Bagaragaza, F. Twagiramungu, D. Nsengiyaremye, J. Kambanda, S. Matungulu et E. Niyitegeka.
8. Avant de rentrer à Kigali, le D' Nsengiyaremye a participé du 27 au 29 novembre 1993 à la réunion des partis politiques, des Églises et associations humanitaires à Nairobi, à l'initiative de la CETA ( Conférence des Églises de toute l'Afrique).
9. Une note écrite par un ami du D' Nsengiyaremye est envoyée au général Dallaire et lui demande s'il est possible « d'assurer la sécurité de l'ancien Premier ministre rwandais qui manifeste son intention de rentrer au pays ».

### CHAPITRE 17

1. Le protocole d'accord sur la formation du gouvernement de coalition (MRND, MDR, PSD, PL, et PDC) a été signé le 13 mars 1992 et un protocole d'entente sur la composition du gouvernement a été signé le 7 avril 1992.
2. Bourgmestre de la commune de Kanzenze au Bugesera, l'une des régions du Rwanda les plus touchées par les massacres, Fidèle Rwambuka qui était également membre du comité central du MRND a été assassiné le 25 août 1992.

3. La commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990 a effectué une mission de travail au Rwanda du 7 au 21 janvier 1993. Le rapport final a été publié en mars 1993. La commission était composée par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH, Paris), l'Africa Watch (New-York-Washington-Londres), l'Union inter-africaine des droits de l'homme et des peuples (UIDH, Ouagadougou), ainsi que le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD, Montréal).
4. Dans sa déclaration relative au rapport final de la commission d'enquête, le gouvernement rwandais demande à la communauté internationale notamment de « mandater une commission internationale d'enquête constituée de préférence sous les auspices des Nations Unies, pour faire la lumière sur toutes les violations des droits de l'homme commises par le FPR et être autorisée à s'entretenir avec les témoins de son choix en l'absence des éléments du FPR ».
5. Voir accord de paix d'Arusha du 4 août 1993 en son protocole sur le partage du pouvoir, sous-section 2, art. 51, signé le 9 janvier 1993.
6. Voir communiqué conjoint du 16 juin 1992 des partis MRND, MDR, PL, PSD, et PDC.
7. M<sup>me</sup> Agathe Uwilingiyimana était également vice-présidente du parti MDR dans la préfecture de Butare. Elle secondait M. Jean Kambanda qui est devenu par la suite Premier ministre du gouvernement intérimaire en avril 1994.
8. Le Premier ministre Nsengiyaremye aurait été incité par l'ambassade de France à Kigali à quitter le Rwanda. Le colonel Bernard Cussac, attaché militaire à Kigali, l'aurait même accompagné à l'aéroport de Kanombe.

## CONCLUSION

1. Cette thèse a été relayée par l'ambassadeur du Rwanda au Zaïre, M. Étienne Sengegéra lors d'une intervention télévisée le 19 avril 1994.
2. *Jeune Afrique* n° 1738-1739 du 29 avril au 11 mai, col. 3, p. 18.
3. Colette Braeckman est l'auteur du livre : *Rwanda, histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994, 341 pages.

4. Le DAMI a été mis en place le 3 novembre 1992 pour aider l'armée rwandaise à consolider les lignes de front. Par ailleurs, au mois de juin 1994, la CIA aurait parlé de deux agents de la DGSE (direction générale de la sécurité extérieure) soupçonnés dans l'attentat.
5. Par opposition au Rukiga (Nord) regroupant les préfectures de Byumba, Ruhengeri et Gisenyi, les autres préfectures reviennent d'office au Sud (Kigali, Gitarama, Butare, Gikongoro, Cyangugu, Kibuye, Kibungo). Cette nouvelle répartition, culturelle et politique est différente de l'ancienne répartition des régions naturelles. Ainsi le Rukiga actuel serait composé des régions du Rukiga, Ndorwa et Mutara (Byumba), le Buberuka, le Bukonya et le Mulera (Ruhengeri) ainsi que le Bugoyi et le Bushiru. Mais il faut ajouter que toutes les régions montagneuses étaient communément appelées *urukiga*, C'est le cas de la préfecture de Gikongoro, qui est en fait le prolongement de la crête Zaïre-Nil.

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE .....	7
INTRODUCTION .....	9
CHAPITRE 1 La fin d'un régime et la fin d'une guerre .....	13
CHAPITRE 2 Les corniches de l'enfer rwandais .....	21
CHAPITRE 3 L'intervention de l'ONU : le rôle de Boutros Boutros Ghali .....	27
CHAPITRE 4 Les noces de Jacques Roger Booh-Booh avec le régime Habyarimana .....	35
CHAPITRE 5 Ethnocratie ou démocratie : le choix du nonce apostolique, M <sup>gr</sup> Giuseppe Bertello .....	41
CHAPITRE 6 On ne se laissera pas faire, Monsieur le Président ! .....	49
CHAPITRE 7 Le vent du Noroît souffle sur la zone Turquoise : les interventions du président Mitterrand .....	53

CHAPITRE 8	
De Katyn à Kanombe : la guerre du général Paul Kagame .....	59
CHAPITRE 9	
La cavale du général Dallaire avec le FPR : Kigali tombera dans 12 heures .....	65
CHAPITRE 10	
Le colonel Bagosora ou le messager de l'Apocalypse .....	73
CHAPITRE 11	
Faustin Twagiramungu et l'accord de paix : le gardien du tabernacle de la mort .....	81
CHAPITRE 12	
M <sup>me</sup> Agathe Habyarimana et l'escadron de la mort .....	87
CHAPITRE 13	
Interview de M <sup>me</sup> Habyarimana .....	91
CHAPITRE 14	
Le colonel Balis Walter : un soldat de la paix au pays de la honte .....	99
CHAPITRE 15	
Interview du colonel Walter Balis .....	103
CHAPITRE 16	
L'éviction du premier ministre Nsengiyaremye ou l'éclatement du MDR .....	109
CHAPITRE 17	
Interview du premier ministre du gouvernement de coalition (1992-1993) : Dismas Nsengiyaremye .....	113
CONCLUSION .....	121

Depuis 1995, Vénuste Nshimiyimana est administrateur délégué du Centre d'Informations et d'Études sur le Rwanda (CIER) à Bruxelles.

L'objectif du CIER est de promouvoir et d'entreprendre toute action d'information et d'étude sur l'histoire du Rwanda et les événements cruciaux de celle-ci. Le Centre recueille et enregistre tout témoignage ou document susceptible de contribuer à l'étude historique. Le CIER analyse notamment les informations concernant le génocide rwandais, ses origines et ses conséquences, afin de faire avancer la justice, dans le respect des droits de l'homme.

Toute personne qui aurait des informations fiables sur le déroulement des événements politiques et militaires depuis le 6 avril jusqu'au 6 juillet 1994, ainsi que des témoignages sur le génocide est priée de les communiquer au :

Centre d'Informations et d'Études sur le Rwanda  
53, avenue de l'Église Saint-Julien  
B-1200 Bruxelles